

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de Grand Poitiers communauté urbaine**

**ENTRE**

**Grand Poitiers Communauté Urbaine**

Représenté par sa Présidente, Florence JARDIN, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 septembre 2021,

Ci-après désigné par « Grand Poitiers »,

**D'une part,**

**ET**

**L'État,**

Représenté par la Préfète de la Vienne, Chantal CASTELNOT,

Ci-après désigné par « l'État » ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

# Sommaire

Préambule .....	3
Article 1 - Objet du contrat.....	3
Présentation de Grand Poitiers communauté urbaine .....	3
Une concentration de l'habitat collectif sur Poitiers et Chasseneuil-du-Poitou .....	5
Une mobilité différenciée selon le lieu de résidence et de travail.....	8
Un territoire en transition énergétique.....	11
Des ressources naturelles (biodiversité, paysages, eau) à préserver.....	12
Une agriculture orientée vers les grandes cultures .....	13
Une attractivité économique polarisée par Poitiers et le Futuroscope .....	16
Les stratégies territoriales de Grand Poitiers .....	19
Article 2 – Ambition de Grand Poitiers.....	24
Article 3 – Les orientations stratégiques .....	24
Article 4 – Le Plan d'action .....	31
Article 5 - Modalités d'accompagnement en Ingénierie .....	41
Article 6 - Engagements des partenaires.....	42
Article 7 – Gouvernance du CRTE.....	44
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE.....	45
Article 9 - Résultats attendus du CRTE .....	46
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE .....	46
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE .....	46
Article 12 - Résiliation du CRTE.....	46
Article 13 – Traitement des litiges.....	46
Annexes .....	48

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Grand Poitiers autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

### Présentation de Grand Poitiers communauté urbaine

Grand Poitiers communauté urbaine est située en Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Vienne, et appartient au SCOT du Seuil du Poitou.

Cette communauté urbaine est issue de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de cinq EPCI : la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, la Communauté de communes de Vienne et Moulière, du Val Vert du Clain, du Pays Méluusin et une partie du Pays Chauvinois.

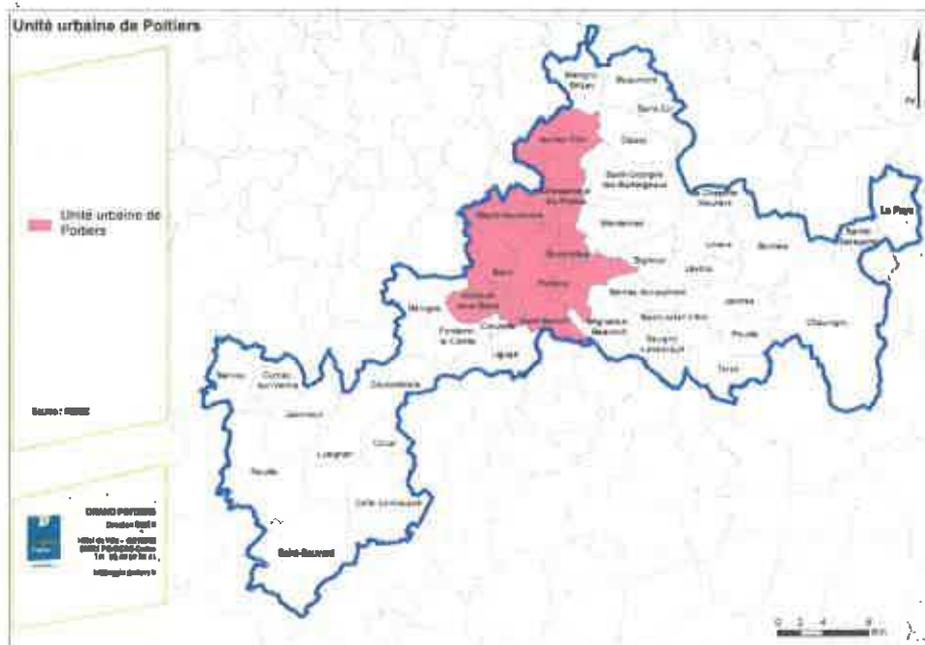
Elle regroupe 40 communes, soit 194 068 habitants (chiffres INSEE 2021), sur 123 400 ha.

La commune la plus peuplée est Poitiers (90 958 habitants), et la moins peuplée est Sainte Radegonde (170 habitants). La commune la plus étendue est Chauvigny (96 km<sup>2</sup>), la moins étendue est Croutelle (1,5 km<sup>2</sup>).

La communauté urbaine s'étend sur 1071 km<sup>2</sup> allant de paysages très ruraux à une ville-centre dense en passant par des territoires plus ou moins urbanisés. Sur les 40 communes de Grand Poitiers, 29 sont considérées comme rurales (ne faisant pas partie d'une Unité urbaine au sens de l'INSEE).

Les espaces agricoles représentent 71,5% du territoire, 21% des espaces sont semi-naturels (forêts, rivières) et 7,5% sont artificialisés.

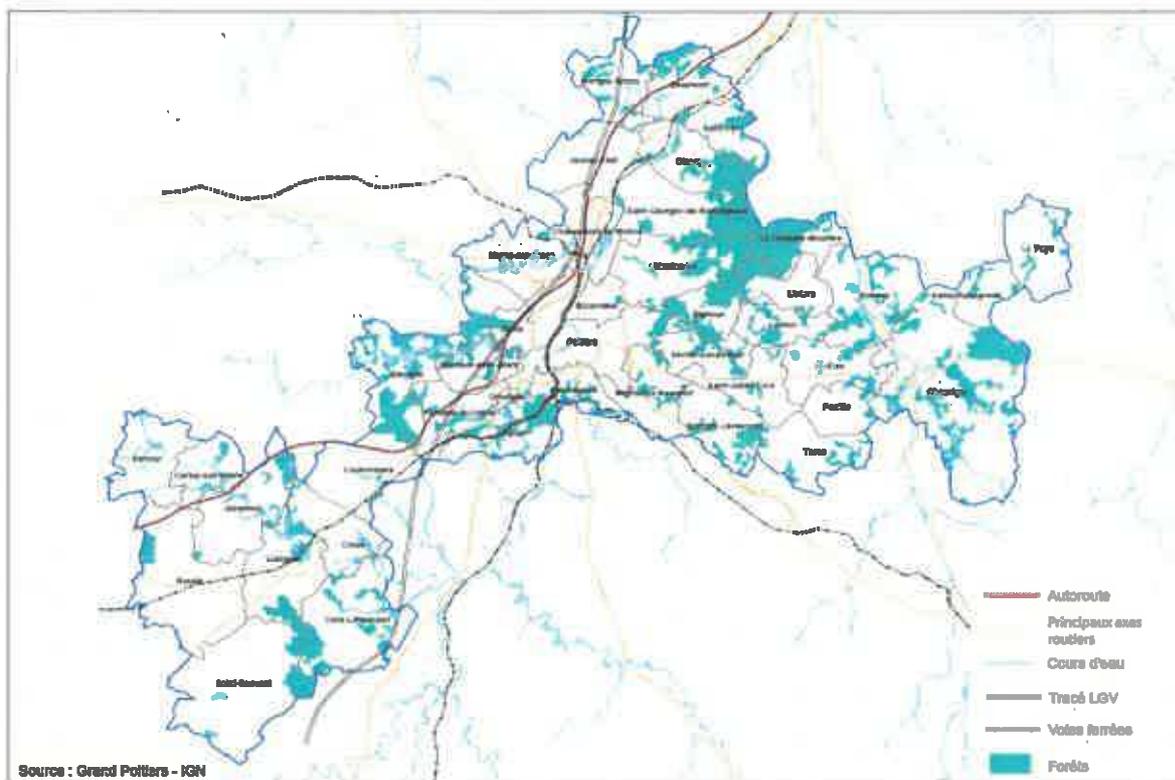
La zone du bassin d'emploi de Poitiers couvre plus de la moitié du département de la Vienne. Elle rassemble 144 309 actifs (chiffres INSEE 2021) de 15 à 64 ans pour 194 729 actifs sur l'ensemble de la Vienne, soit 74 % de la population active du département. Grand Poitiers communauté urbaine regroupe quant à elle 87 744 actifs, soit 61 % de la population active de son bassin d'emploi et 45 % de la population active de la Vienne.



Grand Poitiers est composé de plusieurs unités urbaines autour des pôles de Lusignan, Chauvigny et Poitiers, qui constitue la zone la plus dense de la collectivité. L'unité urbaine de Poitiers est la seule unité urbaine de plus de 50 000 habitants sur le territoire. Huit communes en font partie : Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Jaunay-Clan, Migné-Auxances, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard.

Chauvigny et Lusignan concentrent un certain niveau de services et constituent des pôles intermédiaires du territoire.

La communauté urbaine est traversée, du Nord au Sud, par de grandes infrastructures comme l'autoroute A10, la route nationale 10, et la LGV Paris-Bordeaux.



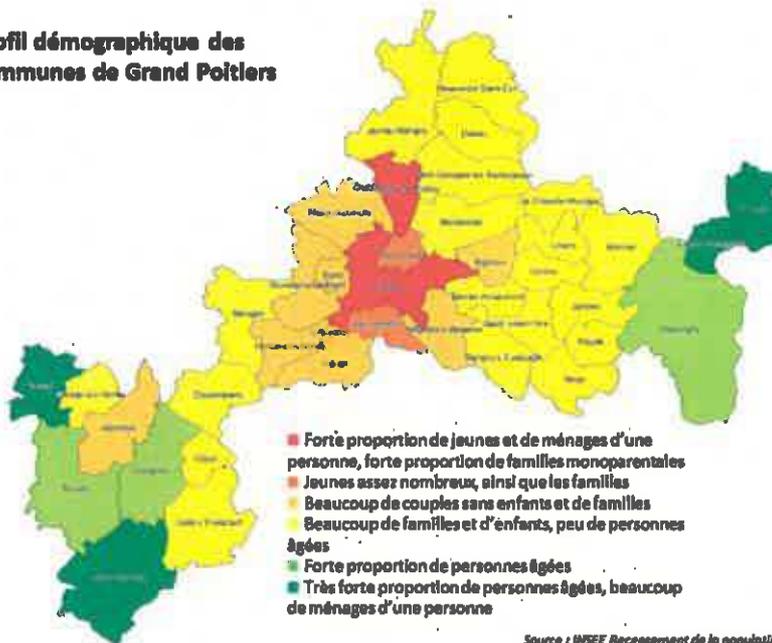
## Une concentration de l'habitat collectif sur Poitiers et Chasseneuil-du-Poitou

### Une attractivité à conforter :

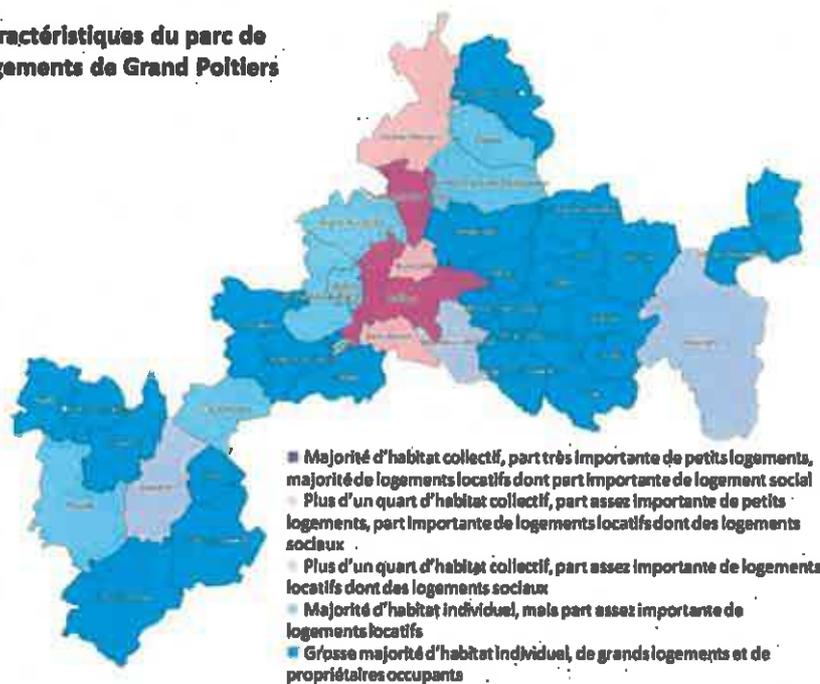
Le territoire connaît une croissance démographique lente, portée par le solde naturel qui nécessite l'accueil de nouveaux habitants pour maintenir une croissance démographique positive. Grand Poitiers accueille une population diversifiée, avec en moyenne beaucoup de jeunes, d'étudiants, de personnes seules et de familles monoparentales. L'attractivité est polarisée par les pôles d'emploi de Poitiers et du Futuroscope.

### Un parc existant à valoriser :

### Profil démographique des communes de Grand Poitiers



## Caractéristiques du parc de logements de Grand Poitiers



Source : INSEE Recensement de la population 2014.

Un parc de logements hétérogène sur le territoire, avec une majorité de logements collectifs sur Poitiers et Chasseneuil-du-Poitou et de maisons individuelles sur le reste du territoire. On trouve 49% de propriétaires occupants, 35% de locataires du parc privé, 15% de locataires HLM.

La Ville de Poitiers a un profil vraiment particulier à l'échelle de la communauté urbaine, avec une population jeune et des ménages constitués majoritairement d'une personne. Sur son territoire, elle concentre également le logement collectif et le parc social (78% du parc de l'agglomération). 40% du parc y est d'ailleurs composé

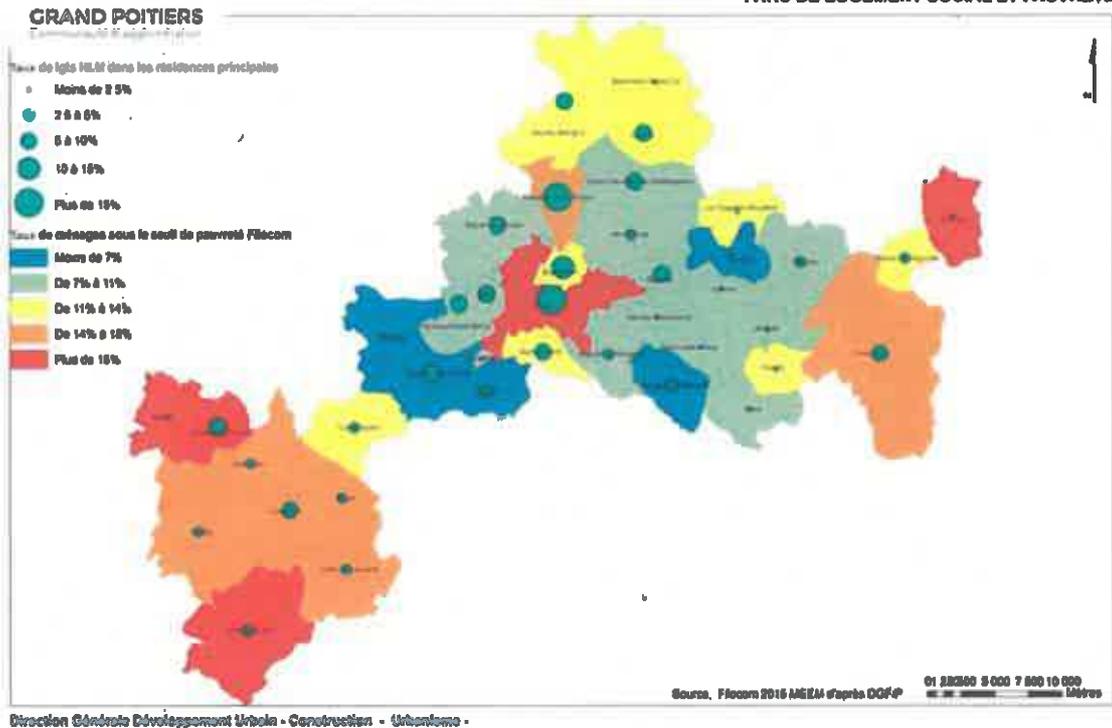
de petits logements alors que le parc individuel représente 55% des logements sur la communauté urbaine.

Le parc privé montre parfois des fragilités : vacance importante et parc privé potentiellement indigne conséquent sur Poitiers, le Sud-Ouest mélusin, l'Est chauvinois, des copropriétés montrant des risques de fragilité à Poitiers et Buxerolles et des propriétaires occupants modestes nombreux sur le Sud-Ouest mélusin, l'Est chauvinois.



**Une mixité sociale à renforcer et un rééquilibrage territorial à opérer :**

Une part importante de ménages précaires habite Poitiers, Buxerolles, le Sud-Ouest mélusin, l'Est chauvinois. 70% des ménages avec des ressources inférieures au plafond HLM sont logés dans le parc privé.



De nombreuses structures d'accueil et d'hébergement existent sur le territoire mais l'offre est répartie de manière inégale sur le territoire avec de nouveaux besoins qui apparaissent.

La tension sur le parc social reste modérée avec un délai d'attribution moyen de 7,7 mois, délai d'attribution médian de 4,1 mois.

Le marché immobilier est assez dynamique avec des prix modérés mais avec un attrait plus marqué pour la périphérie que pour le centre de l'agglomération pour l'accession à la propriété. Le parc locatif reste globalement concentré sur la Ville de Poitiers avec 68% de l'offre.

#### Un développement maîtrisé et de qualité :

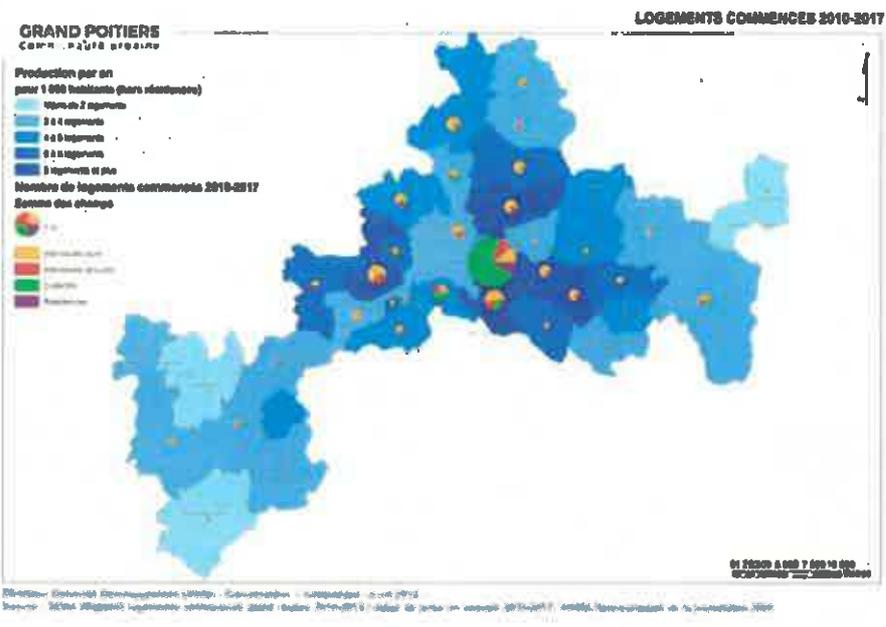
La production neuve est d'environ 800 logements par an dont 40% sur Poitiers. Mais les communes les plus dynamiques sont celles de première couronne en proximité de Poitiers, signe d'une périurbanisation liée à une recherche d'optimisation entre Prix / lieu de vie / lieu de travail / temps de transport quotidien (sur la rocade Ouest, sur les axes desservant le CHU et l'université, avec un accès facile au Futuroscope...).

La production de logements sociaux est concentrée historiquement sur la Ville de Poitiers (61% des opérations programmées depuis 2006) mais on note une augmentation significative depuis 2015 de la programmation sur les communes en déficit, dont Buxerolles qui atteint 18,7 % en 2018.

Des situations diverses au regard de la loi SRU avec deux communes qui remplissent leurs obligations (Poitiers, Chasseneuil-du-Poitou) et 10 communes en déficit. D'autres communes, au vu des aménités qu'elles présentent, pourraient voir le parc social s'y développer.

Environ 15% de ménages exposés à la précarité énergétique dans leur logement, notamment ceux aux franges du territoire où les logements sont plus grands, de moins bonne qualité énergétique, chauffés avec une énergie principale plus coûteuse, et où les revenus disponibles des ménages sont plus faibles.

Environ 13% de ménages sont exposés à la vulnérabilité énergétique liée aux déplacements, notamment les jeunes, les ménages sans activité professionnelle, les ouvriers et employés, les ménages vivant éloignés des centres-bourgs, centres d'activités et des équipements.



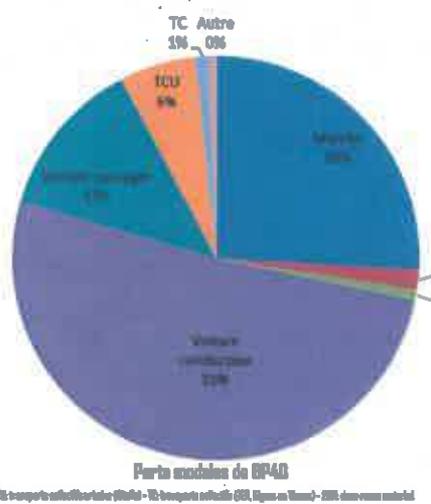
## Une mobilité différenciée selon le lieu de résidence et de travail

### Les parts modales :

L'enquête Déplacements Ville Moyenne, réalisée en 2018, montre que les modes actifs et alternatifs à l'automobile sont bien représentés sur le territoire comme le précise le graphique des parts modales ci-dessous et le tableau comparatif des parts modales avec d'autres agglomérations similaires. Ainsi, la part modale vélo du territoire est de l'ordre de 2%. Les données sont présentées pour Grand Poitiers Communauté Urbaine (GP40) et à l'échelle de l'ancien territoire (GP13) constituant le périmètre de transport urbain.

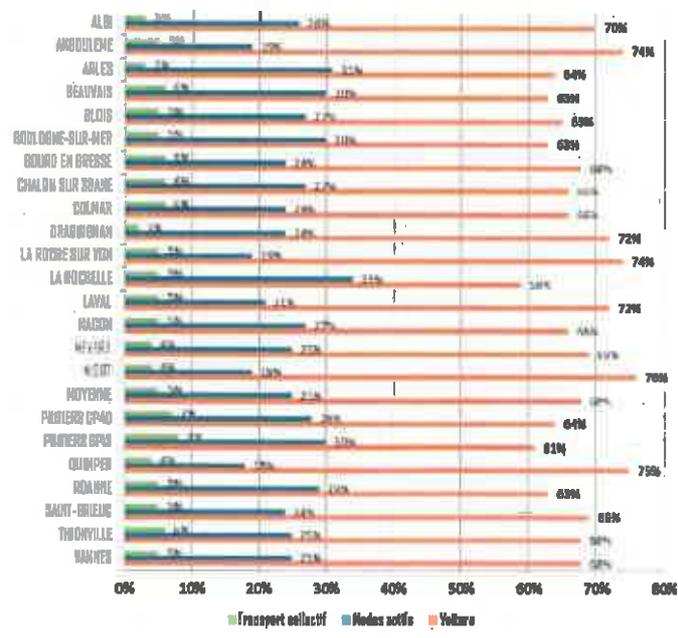
Ceci étant, les pratiques de mobilités sont inévitablement différenciées au sein d'une Communauté urbaine au territoire contrasté tant en matière de densité, d'urbanisation que d'accès aux services de mobilité.

Le tableau ci-après présente les parts modales par secteurs. On y remarque que l'usage de modes alternatifs à la voiture individuelle, et notamment la marche à pied, est particulièrement corrélée à la densité du secteur. Ainsi, 50% des déplacements réalisés par les habitants du centre-ville de Poitiers sont réalisés à pied. Par ailleurs les plus forts taux d'usage des transports en commun et du vélo



sont observés en centre-ville de Poitiers.

### Comparatif des répartitions modales dans les agglomérations de taille moyenne



Secteur	Marchés à pied	Velo	2004	Voiture conducteur	Voiture passager	TCU	TC
Poitiers - Centre-ville Nord	44,4%	2,2%	0,9%	35,3%	9,5%	0,8%	1,6%
Poitiers - Centre-ville Sud	39,2%	2,0%	1,0%	35,3%	9,5%	0,7%	0,9%
Poitiers Ouest	45,2%	1,6%	0,2%	55,4%	12,2%	0,9%	0,7%
Poitiers - Les Couronneries	37,8%	0,8%	1,2%	47,5%	10,7%	7,7%	0,4%
Poitiers - Saint-Eloi	39,4%	0,8%	0,2%	44,9%	12,8%	0,2%	1,7%
Poitiers - Faculté Médecine	38,7%	2,0%	0,0%	45,8%	10,2%	8,4%	0,4%
Poitiers - Grand Large St Cyrrien	27,0%	1,8%	1,8%	57,1%	13,4%	8,9%	1,2%
Poitiers - Bellepouanne	18,1%	2,1%	1,4%	58,2%	14,0%	0,2%	3,0%
Bard et Châin	10,0%	0,9%	1,0%	67,0%	15,9%	2,2%	1,1%
Bucrolles	21,4%	1,3%	0,2%	58,2%	12,8%	2,2%	0,2%
Maison Maître	15,2%	1,4%	0,2%	58,7%	16,8%	4,1%	2,2%
Lugnyen	17,0%	0,8%	0,2%	62,4%	13,7%	4,7%	1,7%
Futuroscope	20,0%	0,2%	1,4%	58,6%	13,1%	2,6%	2,4%
Eglise Noire	20,2%	1,4%	1,2%	55,7%	11,7%	2,9%	1,9%
Pays Métais	17,0%	0,8%	1,2%	54,3%	10,2%	2,0%	2,0%
Valvert	16,9%	2,4%	0,2%	60,1%	15,9%	0,2%	2,1%
Vienne et Moulère	19,9%	0,7%	0,4%	61,7%	12,5%	0,3%	2,5%
Vienne Métais	28,7%	0,9%	0,8%	59,1%	12,4%	2,7%	2,4%
Pays Chauvinois	19,2%	0,9%	0,2%	57,1%	10,0%	1,7%	2,6%
Saint-Lyr	22,2%	0,2%	0,2%	60,6%	12,8%	1,1%	2,0%



NB : comme le présente la carte ci-contre, le secteur Centre-ville Nord est le secteur 1 comprenant notamment le quartier de la Gare.

### Taux d'équipement en voiture :

Zone de résidence	% de ménages équipés d'au moins une voiture
Poitiers - Centre-ville Nord	95,10%
Poitiers - Centre-ville Sud	94,80%
Poitiers Ouest	90,10%
Poitiers - Les Couronneries	71,40%
Poitiers - Saint-Eloi	70,60%
Poitiers - Faculté Médecine	71,80%
Poitiers - Grand Large St Cyrrien	47,50%
Poitiers - Bellepouanne	73,20%
Bard et Châin	36,37%
Bucrolles	91,80%
Maison Maître	95,10%
Lugnyen	100,00%
Futuroscope	90,13%
Bignour Moulère	90,90%
Pays Métais	91,93%
Valvert	96,69%
Vienne et Moulère	88,77%
Vienne Métais	93,09%
Pays Chauvinois	91,15%
Saint-Lyr	95,87%
GP40	85,47%

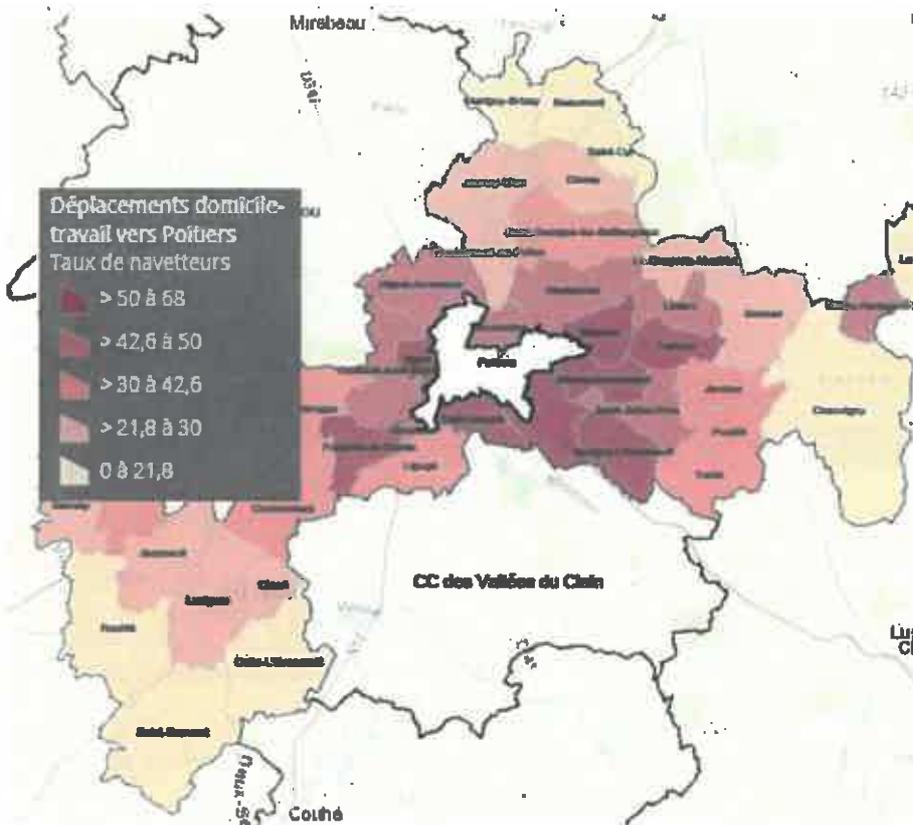
Le taux d'équipement des ménages en voiture est également très différencié en fonction du secteur de résidence. On remarque très nettement un gradient d'équipement proportionnel à la densité des secteurs. A Poitiers, 72% des ménages sont motorisés alors que dans le reste de la Communauté urbaine, le taux de motorisation des ménages est de 95%.

Du fait de la typologie des résidents du centre-ville et de la capacité à disposer d'un stationnement automobile, ce secteur présente les plus faibles de taux de motorisation de la Communauté urbaine.

### Les distances de déplacement :

Du fait de la compacité du centre-ville, de la diversité des aménités et services s'y trouvant et également de l'offre d'emploi y étant localisée, les distances réalisées par les résidents de ce secteurs sont les plus faibles observée. Ainsi, la distance moyenne d'un déplacement est de l'ordre de 2,5 km en centre-ville. Pour des motifs d'achat, on remarque une prépondérance de l'achat à proximité, environ 1,8 km contre une moyenne de 4,6 km sur le territoire de la Communauté urbaine.

Secteur	Distance moyenne des déplacements (km)	Distance moyenne des déplacements de travail (km)	Distance moyenne des déplacements d'achat (km)
Poitiers - Centre-ville nord	1,4	5,36	1,8
Poitiers - Centre-ville sud	1,9	4,9	2,3
Poitiers - Ouest	4,4	5,55	3,37
Poitiers - Couronneries	3,00	5,34	2,2
Poitiers Saint-Eloi	4,55	6,04	4,8
Poitiers - Faculté Médecine	3,42	5,30	2,74
Poitiers - Grand Large St Cyrrien	3,93	8,5	1,9
Poitiers - Bellepouanne	4,4	7,42	3,7
Bard et Châin	2,22	9,4	5,8
Bucrolles	4,20	5,7	3,07
Maison Maître	5,25	8,78	3,9
Lugnyen	2,8	4,20	6,7
Futuroscope	5,68	7,68	4,0
Bignour Moulère	7,07	9,7	10,0
Pays Métais	8,4	15,48	7,2
Valvert	6,93	12,46	5,67
Vienne et Moulère	8,74	11,34	5,7
Vienne Métais	6,33	10,2	7,9
Pays Chauvinois	5,20	10,0	9,88
Saint-Lyr	7,65	12,3	6,22
GP40	6,04	10,35	4,83



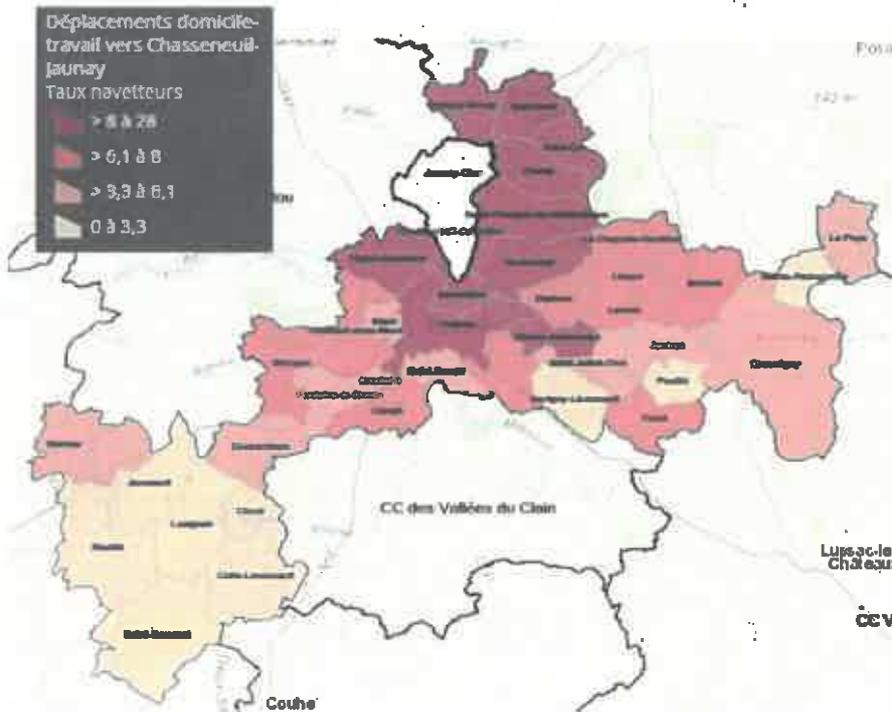
**Les déplacements pendulaires :**

La zone d'emploi de Poitiers est la première zone d'emploi de Grand Poitiers. Elle attire un grand nombre de salariés des communes alentours. A l'image de la première couronne, l'axe Poitiers-Chauvigny est particulièrement privilégié. La commune de La Puye, qui a le plus petit taux de navetteurs vers Poitiers, "envoie" tout de même près de 1 de ses actifs sur 10 vers cette zone.

Le pôle d'emploi Jaunay-Chasseneuil capte nettement le nord de Grand Poitiers mais aussi près de 1 actif sur 10 de la commune de Poitiers. Le Chauvinois et le pays Mélusin, plus éloignés,

"n'envoient" en moyenne que 3% de leurs actifs vers ce pôle.

Cette zone du Futuroscope concentre un nombre élevé d'emplois peu qualifiés avec des horaires décalés (plateformes téléphoniques, parc hôtelier...), mais peu d'habitat. Pour de nombreux employés, le transport collectif aux horaires peu adaptés, l'absence de mode de garde pour les enfants à proximité ou les horaires des garderies scolaires représentent un frein.



**Plan Vélo (2016-2020) :**

Accessible à tous, le vélo est le mode de déplacement le moins cher à l'usage et constitue l'une des réponses les plus

appropriées aux enjeux de développement durable. Non polluant, contribuant à la réduction générale des vitesses et au partage de l'espace public, gage de sécurité routière, le vélo présente de nombreux atouts. En outre, la pratique régulière du vélo est un facteur de bonne santé.

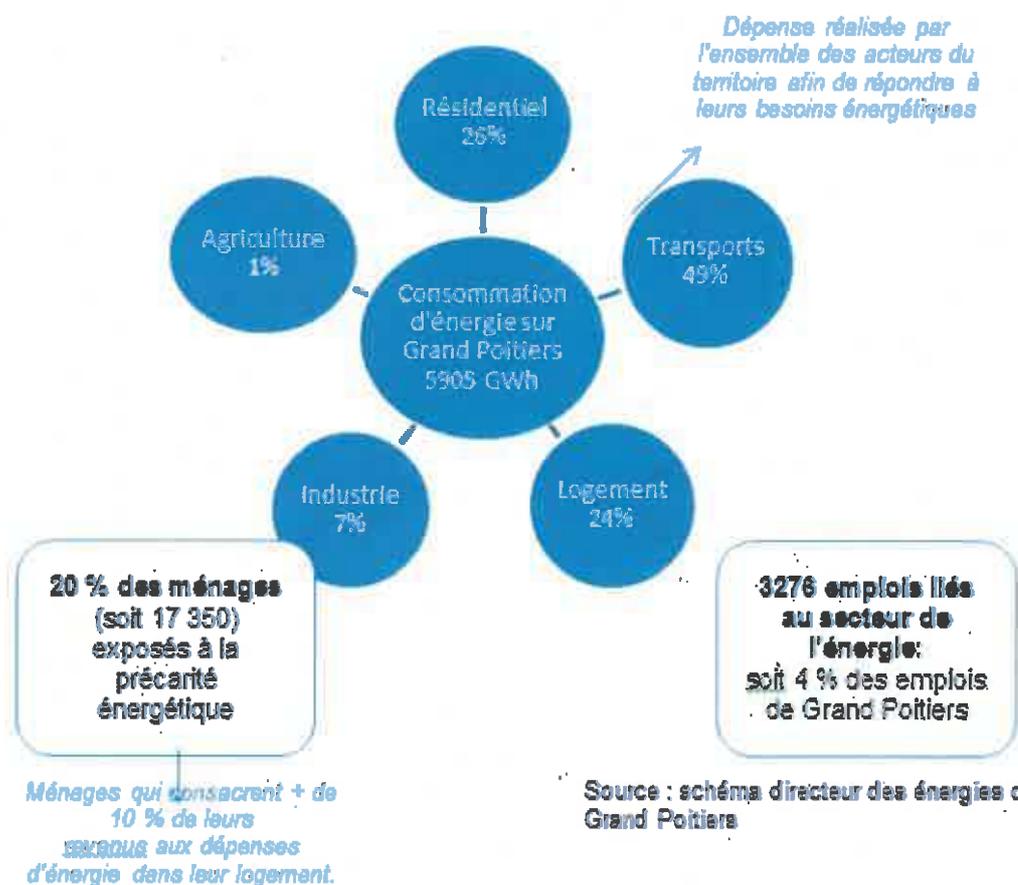
Le schéma directeur cyclable de Grand Poitiers a permis, avec 131 kilomètres d'aménagements cyclables réalisés, d'améliorer les conditions de circulation des cyclistes et d'encourager les Poitevins à se remettre en selle grâce à son dispositif de location de vélo, CAP sur le Vélo. En 2010, le choix s'est porté en priorité sur le Vélo à Assistance Electrique (VAE) du fait de la topographie du territoire. Avec près de 700 VAE à la location, Grand Poitiers est aujourd'hui la première agglomération française du vélo électrique.

## Un territoire en transition énergétique

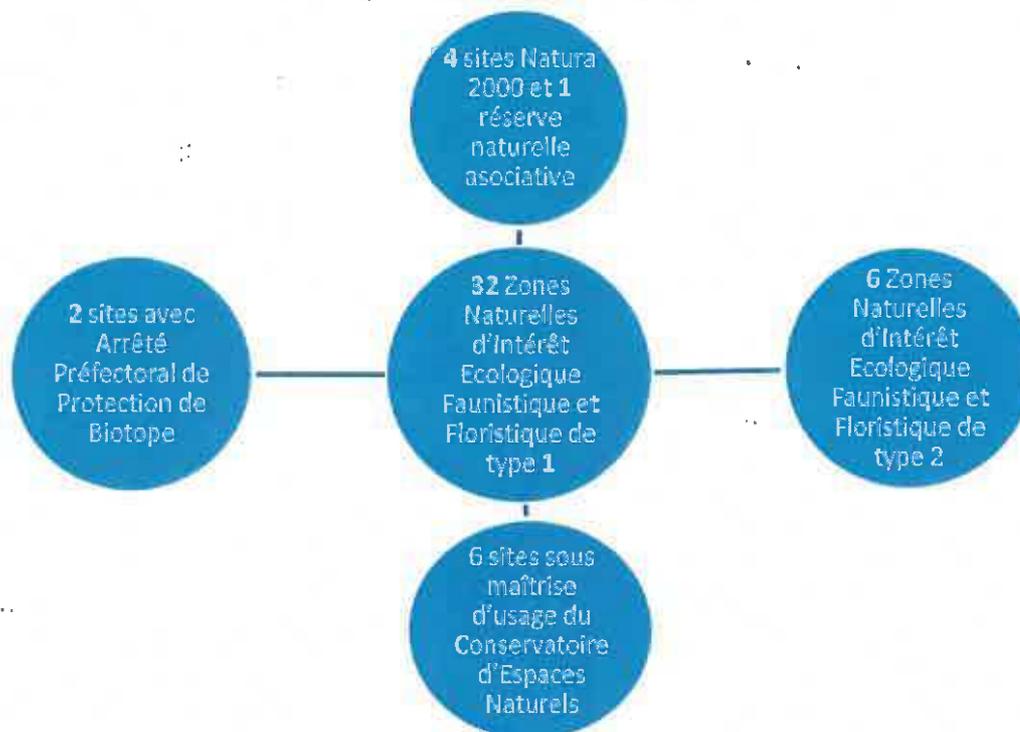
### Données relatives au territoire de Grand Poitiers (2020)

- Production annuelle d'énergie renouvelable : 549,77 GWh (523,15 en 2019), soit 9,3% des consommations du territoire (8,86% en 2019)
- Taux d'énergie renouvelable et de récupération des réseaux de chaleur sur le territoire : 67% (52% en 2019)
- Production d'électricité renouvelable sur le territoire (publique et privée) : 55 950 MWh, soit un taux de 7,4% (26 000 en 2019, soit un taux de 2,9%)
- 1 341 tonnes équivalent CO2 d'émissions de gaz à effet de serre globales annuelles
- Consommation de l'éclairage public : 64,3 kWh/hab. (72,56 kWh/hab. en 2019)

Source : référentiel CIT'ERGIE



## Des ressources naturelles (biodiversité, paysages, eau) à préserver



► **89%** de la surface de Grand Poitiers consacrés aux espaces naturels et agricoles

► **107 ha / an** sont artificialisés

► **6 chantiers accompagnés** pour la prise en compte de l'avifaune

► **11 sites accompagnés** pour la prise en compte des chiroptères restauration des corridors écologiques

► **3280 ml** de haies champêtres replantées

► **448 arbres fruitiers** (variétés anciennes) ou arbres champêtres isolés plantés.

► **8 528 705 m<sup>3</sup>** d'eau prélevée pour l'alimentation en eau potable (-0,9 % par rapport à 2019)

Source : référentiel CITE'ERGIE – chiffres 2020

### Des paysages contrastés

Le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine se situe sur le plateau calcaire du Seuil du Poitou, sur les bassins versants du Clain et de la Vienne. Ses paysages sont composés d'une plaine agricole ouverte au nord, de plateaux bocagers à l'ouest et au sud-est ponctués de boisements (dont les massifs forestiers de Vouillé Saint Hilaire et de Moulière), de vallées humides et sèches (au caractère boisé pour certaines : Boivre, Feuillante, Menuse), d'un continuum urbanisé séquencé d'espaces naturels et agricoles dans l'axe Poitiers-Châtelleraut.

Le réseau hydrographique (plus dense à l'ouest et au sud) constitue un élément prégnant des paysages du territoire : le Clain, la Vienne et leurs affluents (Auxance, Boivre, Feuillante, Menuse, Miosson, Vonne, Palu, Palais...) ont dessiné des vallées plus ou moins encaissées qui ont sculpté les paysages de plaines et de plateaux, générant en certains lieux des reliefs marqués (coteaux abrupts, affleurements rocheux, falaises).

Un certain nombre de sites inscrits ou classés au titre du grand paysage sont localisés dans ces vallées (site classé de la Vienne à Bonnes, site classé des Rochers du Porteau et site inscrit rive gauche du Clain à Poitiers, site inscrit du Puy Mire à Buxerolles, site inscrit de la Casette à Poitiers et de la Boivre à Béruges et Biard, site inscrit du Cirque de la Vonne à Lusignan...).

### Une biodiversité riche

Le territoire de la Communauté Urbaine présente une bonne diversité d'habitats naturels, ce qui permet le maintien et la

conservation de nombreuses espèces, dont certaines à forte valeur patrimoniale. Le territoire présente des paysages et des points de vue variés favorisant la perception du patrimoine naturel.

Les grands massifs forestiers, le vaste réseau de pelouses sèches et le réseau hydrographique diversifié sont les principaux atouts du territoire. Le maintien des espèces patrimoniales menacées comme l'Outarde canepetière est un des principaux enjeux de conservation avec le maintien ou la restauration des corridors écologiques (trame verte, bleue et noire).

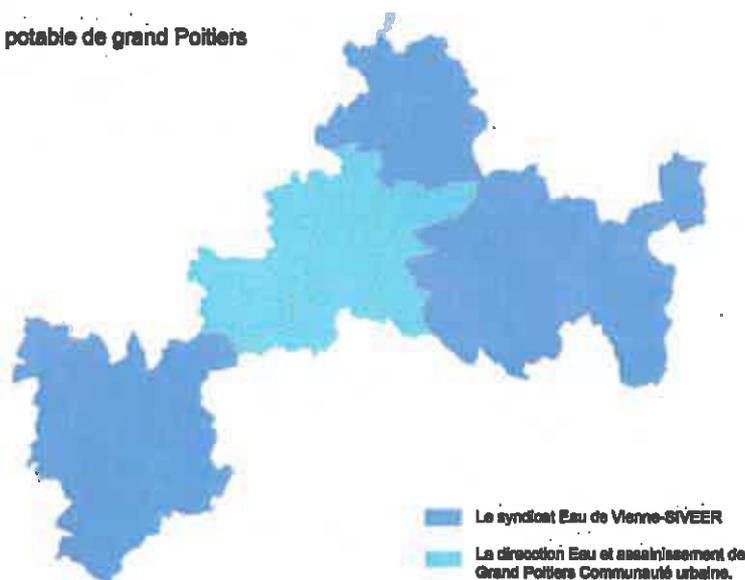
La fragmentation des habitats naturels (infrastructures, changement de production agricole,...) ou leur disparition (mares, haies...) constituent les principales menaces sur le patrimoine naturel. Le développement des espèces exotiques envahissantes constitue également une menace forte.

Ce territoire est important pour la préservation d'un certain nombre d'espèces et d'habitats naturels malgré l'absence d'indice mobilisateur (pas de formation paysagère d'ampleur, pas de regroupement de population animale remarquable,...). Cette présence discrète de la biodiversité, banale comme remarquable, complique la sensibilisation aux enjeux de conservation et rend d'autant plus nécessaire l'acquisition et la diffusion des connaissances naturalistes (atlas de la biodiversité, observatoire de la biodiversité...)

### L'eau, un bien commun à protéger

L'eau potable distribuée sur le territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine est gérée par deux exploitants différents :

Exploitants en eau potable de grand Poitiers



Plusieurs sites de production d'eau potable sont classés prioritaires au titre de la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates et pesticides) par le Grenelle de l'Environnement, puis par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021. Un suivi agronomique a été mis en œuvre, entre 2006 et 2015, complété par un programme d'actions partenariales Re-Sources (démarche régionale visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable).

En novembre 2018, un Contrat territorial du bassin d'alimentation du captage de Fleury (entre 30 et 50% de l'approvisionnement en eau potable de Poitiers, soit 60 000 habitants, une superficie de 2 649 hectares dont 89% en Surface Agricole Utile, 50 exploitations agricoles concernées) a été signé par une vingtaine de structures, pour la période 2018-2022. Ce contrat prévoit notamment que soit constitué un groupe de travail avec des agriculteurs de l'ensemble des Aires d'Alimentation de Captage (AAC), en lien avec le Projet Alimentaire Territorial, afin de réfléchir à la mise en place de filières alimentaires locales favorables à la qualité de la ressource en eau.

Parallèlement, Grand Poitiers Communauté urbaine s'est engagée, avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural), dans l'acquisition de foncier agricole sur lequel elle entend maintenir une agriculture à bas niveau d'impact, économe en intrants et respectueuse de la qualité de la ressource en eau.

### Une agriculture orientée vers les grandes cultures

► Part de produits biologiques dans la restauration collective publique de la ville de Poitiers : 16%

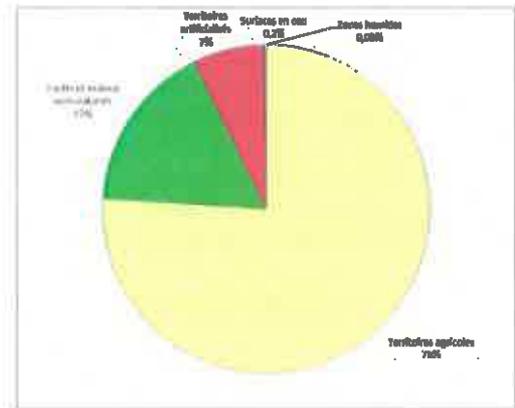
► Quantité moyenne de viande par repas dans la restauration collective publique de la ville de Poitiers : 64g/repas

► 509 kg de déchets ménagers par habitant (522 en 2019)

► 47,2% des déchets ménagers recyclés matière et organique (43,8% en 2019)

Source : référentiel CITERGIE

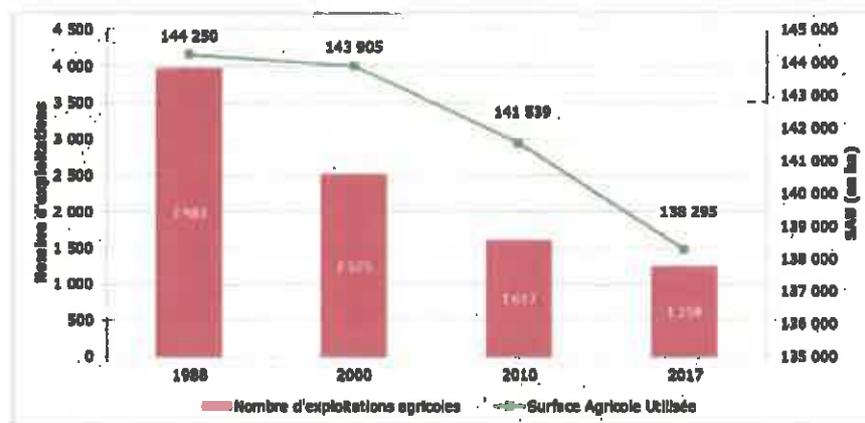
D'après les données 2012 du CORINE Land Cover, les ¼ des territoires de Grand Poitiers, des Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain sont occupés par des terres agricoles. On retrouve ici la même tendance que dans le reste du département de la Vienne, avec une proportion un peu plus grande des zones artificialisées (7 % contre 4% en moyenne sur le département).



Graphique 1 : Occupation des sols du territoire (source : CORINE Land Cover 2012)

En zone péri-urbaine, les terres agricoles diminuent au profit des terres artificialisées : entre 1990 et 2012, les terres agricoles ont diminué d'environ 2 600 ha sur l'ensemble du territoire, soit 1,6 % (diminution de 0,9 % sur le département sur la même période).

On compte 1 258 exploitations (données 2017) dont le siège social est sur le territoire des 3 intercommunalités : 520 sur Grand Poitiers, 556 sur Haut-Poitou et 182 sur Vallées du Clain. En 2014, 1 705 exploitations avaient au moins une parcelle sur la zone d'étude.



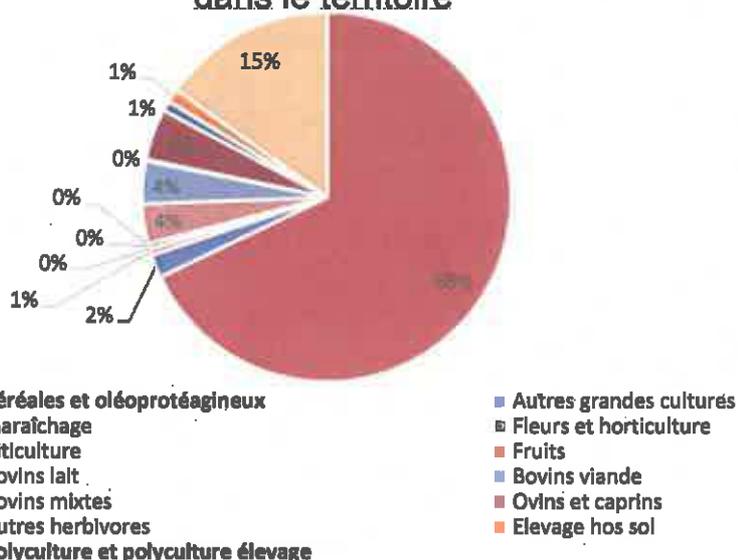
Graphique 3 : Evolution du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU (source : Agraste RGA2010 et CA86)

La surface agricole utilisée (SAU) de la zone, avec 138 295 ha, représente 30 % de la Vienne et 3,5 % de la SAU de la région Nouvelle Aquitaine.

Comme dans le reste du département, on observe une baisse significative du nombre d'exploitations : - 68 % d'exploitations en 30 ans. En parallèle, la SAU a connu une baisse de 4 %. La SAU par exploitation est donc passée en moyenne d'environ 36 ha par exploitation en 1988, à 57 ha en 2000, 888 ha en 2010 et 110 ha en 2017. A noter qu'une partie des exploitations comportent plusieurs exploitants (cas des sociétés) et que la moyenne 2017 de la SAU par exploitant est d'environ 83 ha pour le territoire.

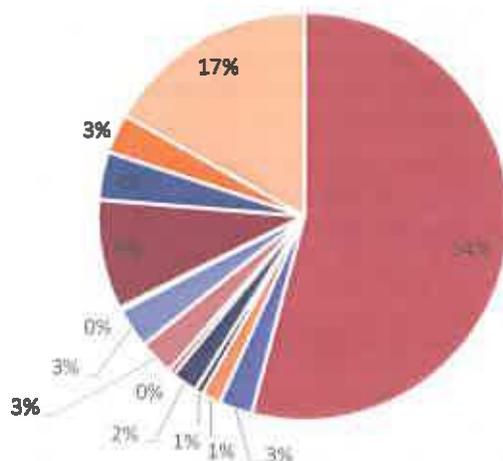
Entre 2000 et 2010, l'emploi agricole sur le territoire est en baisse, que ce soit en nombre d'actifs (-35 %) ou en unité de travail annuel (UTA) (- 26 %). On retrouve une baisse à peu près identique sur l'ensemble du département de la Vienne.

## Répartition de la SAU dans le territoire



Dans la continuité de la tendance départementale, le territoire présente une majorité d'exploitations orientées vers la culture de céréales et d'oléoprotéagineux, ainsi que vers la polyculture et le polyélevage, au détriment en particulier de l'élevage et de la viticulture.

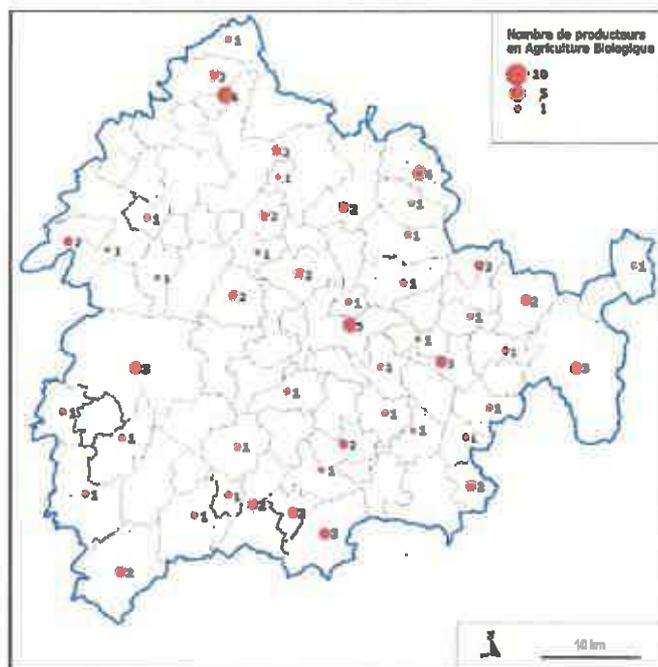
## Répartition des exploitations



En 2010; l'élevage sur le territoire était majoritairement de l'élevage ovin et bovin allaitant. Beaucoup d'exploitations avaient également des volailles, mais avec de petits effectifs. Entre 2000 et 2010, le nombre d'élevage a fortement diminué sur la zone. C'est l'élevage bovin allaitant qui s'est le plus maintenu et devient prépondérant. Cette tendance s'est poursuivie dans les années suivantes.

La majorité de la SAU est consacrée aux grandes cultures : céréales à paille (blé tendre, orge), maïs (grain et ensilage) et oléagineux (colza et tournesol). Les prairies représentent un peu moins de 10 % de la surface cultivée. Les cultures pérennes (vergers et vignes) représentent un peu moins de 700 ha et les légumes et fleurs un peu moins de 800 ha.

En 2017 sur le territoire, 82 exploitations agricoles ont des surfaces cultivées déclarées en agriculture biologique, ce qui représente au total 6,5 % des exploitations du territoire.



Carte 17 : Répartition des producteurs en agriculture biologique en 2017  
(cartographie : CAB6 ; données : Agence bio Nouvelle Aquitaine)

## Une attractivité économique polarisée par Poitiers et le Futuroscope

### Deux pôles d'emploi principaux

En 2018, l'INSEE recense 95 928 emplois sur le territoire de Grand Poitiers, soit quasiment le même nombre qu'en 2008 (95 856). La majorité d'entre eux sont situés sur Poitiers (et ses communes adjacentes) et sur le Futuroscope (communes de Chasseneuil-du-Poitou et Jaunay-Marigny), où le nombre d'emplois est nettement supérieur au nombre d'actifs habitant sur ces communes. Parmi les sites regroupant un grand nombre de salariés, outre l'université, se trouvent :

- Le Centre hospitalier universitaire (CHU) : il emploie 1 768 personnes en personnel médical et l'équivalent de 5 000 Equivalents Temps Plein en personnel non médical.
- La zone d'activités du Futuroscope : couvrant environ 200 ha, le site réunit 150 000 m<sup>2</sup> de bureaux, environ 250 établissements, une dizaine d'hôtels, le Palais des Congrès, 7 000 salariés (soit 6,5% de l'emploi hors secteur public de la Vienne), 2 000 étudiants, 500 chercheurs.

Deux petits bassins d'emplois s'organisent autour de Chauvigny et de Lusignan.

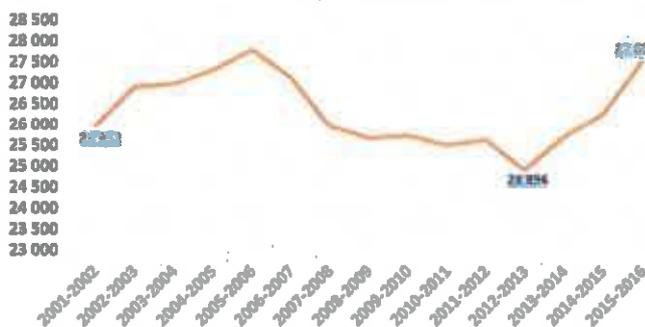
### Un pôle d'enseignement supérieur majeur réparti sur Poitiers (campus et centre-ville) et sur le Futuroscope

L'unité urbaine de Poitiers accueille 27 600 étudiants (année universitaire 2015-2016), ce qui représente 11% de la population, alors qu'il n'y a que 8% d'étudiants à Bordeaux et 6% à Limoges.

Après 8 années de baisse des effectifs, ceux-ci remontent fortement depuis 2013.

#### Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur de l'unité urbaine de Poitiers de 2001 à 2016

Sources : Atlas régional des effectifs étudiants



La population étudiante sur Poitiers se caractérise par une forte proportion d'étudiants étrangers (14,5% d'étudiants internationaux dans Grand Poitiers contre 8,9% à Bordeaux, en 2015-16).

Les établissements d'enseignement supérieur – et donc la population étudiante – se concentrent sur Poitiers (Campus et Centre-Ville essentiellement) et le Futuroscope :

Implantée sur 3 sites (centre-ville, campus et Futuroscope), l'Université de Poitiers accueille en 2015-2016 un effectif de plus de 25 000 étudiants (soit ¼ de la population de Poitiers) et emploie environ 3 000 employés titulaires et contractuels, enseignants, administratifs et techniciens (ce qui en fait le second employeur de l'agglomération). L'Université de Poitiers couvre l'ensemble des champs disciplinaires, délivre près de 200 diplômes nationaux, compte 48 laboratoires de recherche, 120 chercheurs CNRS et 1 100 doctorants de 63 nationalités différentes.

Plusieurs autres établissements renommés complètent l'offre : l'ENSMA, l'ENSIP, l'EESI, Sciences Po, l'ESCEM, le CNED, le CNAM, l'IRTS, etc.

#### **Les fondements de l'attractivité du territoire :**

- Un positionnement géographique stratégique et un potentiel de développement et d'innovation
- Un desserrement d'activités du Bassin parisien pouvant profiter aux territoires éloignés disposant d'une desserte directe
- Des potentiels d'évolution à saisir sur le territoire : nœud logistique, renforcement des liaisons sur l'axe Nantes-Limoges-Lyon, labellisation « Technopole Grand Poitiers » (accompagnement des porteurs de projets innovants) et « French Tech » (écosystème de start-up), appartenance à la Région Nouvelle Aquitaine (qui axe son développement économique sur des filières autour de l'aéronautique, le luxe ou l'agriculture...)
- La présence d'un pôle urbain avec des savoir-faire et un capital d'innovation qui occupent une place structurante à l'échelle régionale : Poitiers - pôle à dominante tertiaire public hautement qualifié (enseignement, santé, culture), inscrit dans une dynamique de diversification
- La présence d'équipements majeurs et d'activités de recherche et développement associées dont le rayonnement dépasse les frontières du territoire (Technopole Grand Poitiers, hôpitaux, grandes écoles et université – 27 000 étudiants, 800 enseignants chercheurs...) avec notamment pour Grand Poitiers une orientation forte en faveur des partenariats public / privé dans les secteurs de pointe, autour des ed techs par exemple.
- Des activités de sous-traitance ou de soutien et un ensemble de TPE / PME réparties sur le territoire qui contribuent à l'attractivité des grands pôles économiques et de grands comptes industriels (SAFT, SGS, Groupe SAFRAN, B. BRAUN, etc.).

#### **Une position de carrefour stratégique : l'accessibilité comme facteur indéniable d'attractivité**

- Les pôles d'emplois et de services et l'accessibilité comme principaux facteurs du développement économique (A10, RD910, TGV/LGV, aéroport, RN149)
- La qualité des connexions et des infrastructures (communications terrestres et aériennes, infrastructures numériques) est un facteur majeur pour diversifier et développer l'appareil productif économique du territoire.
- L'axe central Paris – Bordeaux très performant (faisceau A10, LGV) se positionne comme un espace fédérateur pour des territoires périurbains et ruraux au-delà du territoire.
- La ville de Poitiers forme le nœud névralgique du système des transports qu'il s'agit de valoriser au profit de l'ensemble du bassin de vie qui l'entoure (un nœud de transbordement LGV à Poitiers, gare TGV au Futuroscope).
- Un important trafic fret (axe Paris-Bordeaux, lignes Est-Ouest) pour 63% généré par les activités locales
- Une forte densité de fret ferroviaire sur l'axe Nord Sud associée à une augmentation de l'activité de l'opérateur ferroviaire portuaire Atlantique
- Des embranchements ferrés existants utilisés essentiellement par les activités agroalimentaires et un site de triage à Grand Pont.

#### **Un potentiel touristique qui reste en partie à valoriser**

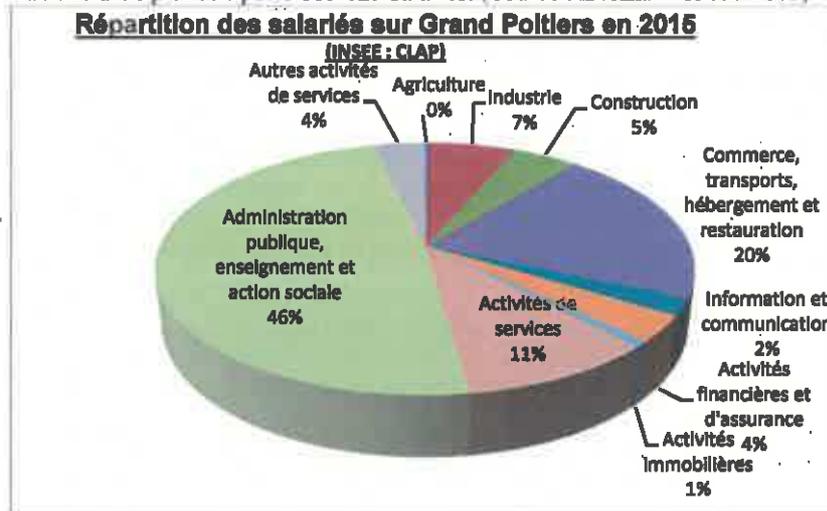
- Le parc d'attraction du Futuroscope : depuis les années 90 le principal facteur d'attraction du tourisme dans le département
- Mais paradoxalement un poids économique modéré de la filière tourisme sur le territoire
- De nombreux éléments de patrimoine d'intérêt culturel et naturel mais dont la notoriété reste le plus souvent cantonnée à l'échelle locale, si l'on excepte le thème de l'art roman et médiéval
- Des initiatives nombreuses mais peu coordonnées, et relevant trop souvent d'une simple démarche d'animation des territoires et non d'une véritable politique touristique
- Un tourisme de passage ou de court séjour

- Une forte concentration de l'activité marchande (hébergement et restauration notamment) sur le Futuroscope et Poitiers
- Une stratégie touristique et culturelle émergente sur Poitiers – Grand Poitiers, alliant histoire, patrimoine et modernité, notamment autour de la découverte et de la mise en valeur du patrimoine par le jeu et le numérique (escape game, ed techs) et l'e-sport en capitalisant sur la Gamers Assembly

### Situation de l'emploi

En 2015, Grand Poitiers compte au total 16 457 établissements et 87 205 salariés. La répartition sectorielle des emplois fait apparaître des secteurs fortement pourvoyeurs d'emplois : industrie, commerce et services, tertiaire public (environ 40 000 salariés).

La zone d'emploi comporte 113 625 salariés. (Source : INSEE – CLAP 2015)



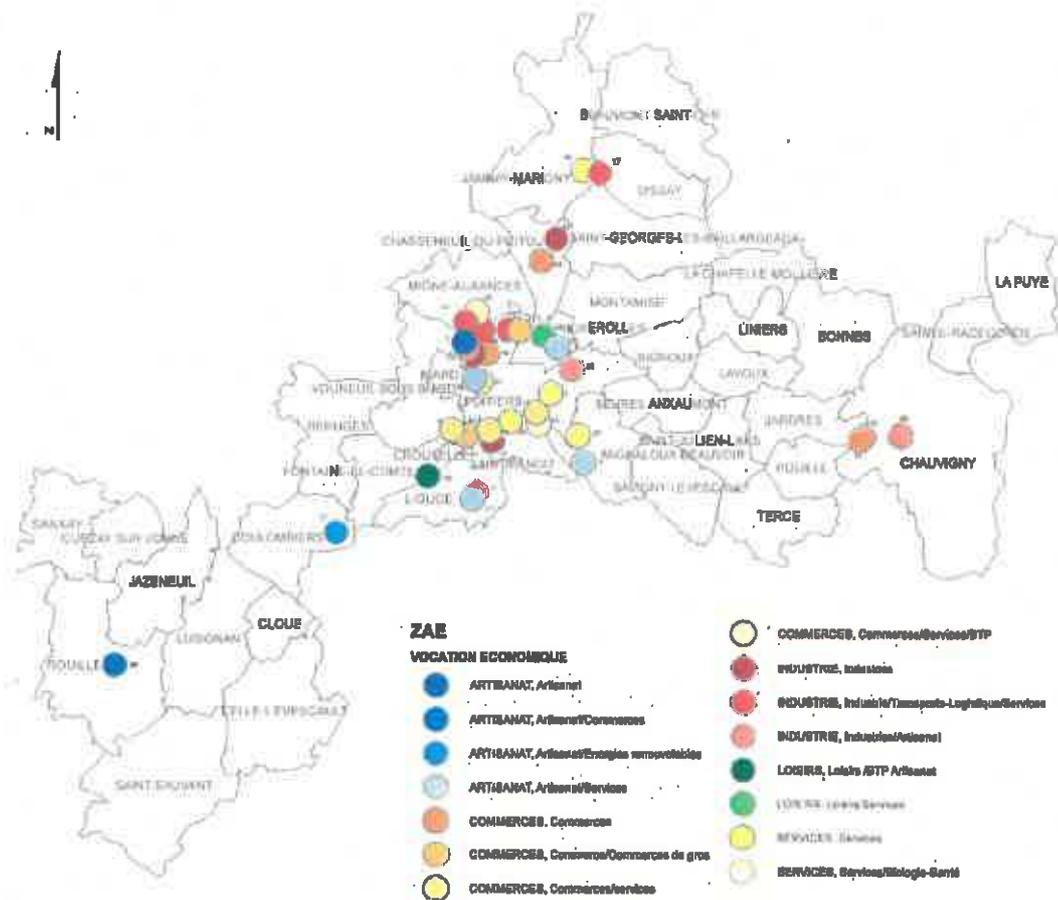
L'emploi salarié privé totalise près de 58 000 salariés et témoigne d'une forte tertiarisation de l'économie locale.



Le secteur du tertiaire et de l'administration publique portent en grande partie le développement économique de Grand Poitiers.

### Géographie du développement et problématiques foncières :

La carte suivante permet de localiser les différents sites économiques de l'agglomération et leurs spécialisations.



Le point essentiel du diagnostic est l'absence d'offre de bureau adapté sur le secteur du Cœur de Ville, en particulier sur le Quartier de la gare où les demandes sont récurrentes.

## Les stratégies territoriales de Grand Poitiers

### 1) SCOT du Seuil du Poitou (2020-2040)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document d'urbanisme et de planification stratégique instauré par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU).

Le SCOT du Seuil du Poitou est structuré en trois grandes parties, distinctes mais intrinsèquement liées les unes aux autres :

- le rapport de présentation,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui lui-même comprend un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

#### LE SCOT DU SEUIL DU POITOU, UN DOCUMENT INTEGRATEUR



Réalisé par : Entreprise Communication pour le SIAASP, Janvier 2016

Le Schéma de cohérence territoriale du Seuil du Poitou a été adopté le 11 février 2020 par le Syndicat mixte pour l'aménagement du Seuil du Poitou.

En cohérence avec le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), le SCOT a pour objectif de mettre en cohérence les politiques territoriales d'aménagement du territoire, d'anticiper les évolutions et de

coordonner les choix et les projets dans les domaines de l'aménagement de l'espace :

#### 1 Armature territoriale et urbanisme : affirmer un maillage territorial multipolaire et limiter l'étalement urbain

- Consolider une armature territoriale prenant appui sur un réseau de pôles structurants et complémentaires, notamment les agglomérations de Poitiers et Châtelleraut polarisant de grands bassins d'emploi au rayonnement large, ainsi que les pôles structurant les bassins de vie. Cette armature territoriale devra être le support d'un développement équilibré et cohérent de l'ensemble du Seuil du Poitou, en portant une attention particulière aux effets induits par l'urbanisation d'un territoire à l'autre. Sa consolidation nécessite de s'appuyer sur les leviers de l'offre de logements, d'emplois et de services tels que le commerce, les transports collectifs et la desserte numérique haut débit notamment.
- Limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en recentrant le développement sur les bourgs et villages afin de restreindre le mitage, en promouvant de nouvelles formes urbaines et en privilégiant le renouvellement urbain (mobilisation du foncier, mutation du bâti) et le réinvestissement du bâti existant (amélioration, réhabilitation, résorption de la vacance), dans tous les secteurs : habitat (en particulier dans les centres-bourgs), activité économique et commerciale, équipements collectifs.

#### 2 Transports et déplacements : cultiver la position de carrefour du territoire et organiser la mobilité en misant sur les complémentarités modales et l'attractivité des transports collectifs

- Inscrire dans le SCOT un schéma de mobilité répondant aux enjeux de qualité de vie (accessibilité, réduction des émissions de gaz à effet de serre) et articulé à l'armature urbaine souhaitée. Ce schéma de mobilité s'attachera à relier les pôles de bassin de vie aux principaux pôles générateurs d'emploi et à assurer la desserte locale des bassins de vie. Il s'appuiera notamment sur l'étoile ferroviaire de Poitiers, la dorsale ferroviaire Poitiers-Châtelleraut, sur une desserte complémentaire en transport collectif routier et en transports alternatifs.
- Révéler la position de carrefour de Poitiers et plus largement du Seuil du Poitou, améliorer son positionnement dans les flux au bénéfice de tous, en construisant un projet misant sur :
  - la position de «porte d'entrée» nord de la Nouvelle-Aquitaine, à la fois proche de Paris et de Bordeaux, grâce à la desserte TGV de Poitiers et de Châtelleraut, et connectée à plusieurs villes européennes, grâce à l'aéroport de Poitiers-Biard.
  - le renforcement de l'axe est-ouest (Nantes-Lyon);
  - la valorisation de la desserte TER en direction des principales villes régionales (Limoges, Niort-La Rochelle, Angoulême).
- Préserver les atouts du territoire en matière de transport de marchandises, notamment par rail.

#### 3 Aménagement économique et commercial : rationaliser l'offre d'accueil économique et commercial dans l'intérêt de la vitalité des centres et pour une meilleure qualité de l'offre et lisibilité vis-à-vis des porteurs de projet, afin de contribuer au développement de l'ensemble du territoire, globalement et localement

- Rationaliser et améliorer la qualité de l'offre d'accueil économique pour une meilleure lisibilité et satisfaction des entreprises, à l'aide d'une typologie des zones d'activités (en lien notamment avec la desserte physique et numérique) et opérer des choix quant aux extensions possibles. Il s'agira également de veiller à la qualité des zones d'activité dans le temps, pour éviter leur dépréciation et le risque de formation de friches.
- Organiser le développement commercial dans une logique de non concurrence entre les infra-territoires, de complémentarité et de qualité de l'offre, et en lien avec le développement résidentiel. Accompagner, par l'aménagement commercial, les objectifs de préservation, consolidation et reconquête de l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs.

Ainsi, le SCOT doit être l'occasion d'opérer une rationalisation des implantations commerciales en instaurant un nouvel équilibre entre centres et périphéries, mais aussi en veillant aux équilibres des périphéries entre elles. Il s'agira également de porter attention à la qualité urbaine des zones commerciales ainsi que de prévenir l'apparition des friches commerciales.

#### 4 Politique de l'habitat : poser dans le SCOT les bases d'une politique de l'habitat cohérente entre les infra-territoires et déclinable dans les PLH et/ou les PLU. Cette politique, articulée avec les logiques de desserte par les transports et d'équipement par les services, reposerait sur :

- Un développement équilibré de l'habitat entre les différentes composantes territoriales du SCOT, en travaillant sur les équilibres relatifs entre les grands secteurs aux dynamiques sociodémographiques et

socioéconomiques différenciées (bassin châtelleraudais, bassin poitevin et périphéries plus éloignées) et au sein des secteurs eux-mêmes.

- La diversification de l'offre de logements, en particulier dans les pôles, afin de favoriser les parcours résidentiels et de trouver une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins (produire les segments manquants de l'offre). Cette diversification et ce renforcement des pôles par l'habitat permettraient de contribuer à maîtriser l'étalement urbain et à l'objectif général de préservation, consolidation et reconquête de l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs.
- La production d'un habitat plus durable privilégiant l'exploitation des possibilités foncières et immobilières dans le tissu bâti et alliant réponse aux besoins fonctionnels, qualité environnementale et sobriété énergétique.

5 Environnement, cadre de vie et paysages : faire de la qualité environnementale un levier de l'attractivité territoriale et intégrer la dimension touristique dans les choix d'aménagement

- Veiller, dans tous les choix de développement et d'aménagement, à préserver et valoriser les différentes composantes de l'environnement qui contribuent à l'identité des territoires, au cadre de vie et à la bonne santé des habitants.
  - Contribuer à préserver et restaurer la ressource en eau, la qualité de l'air, la nature en ville et les continuités écologiques, principalement au travers la définition d'une trame verte et bleue fonctionnelle qui prendra notamment en compte les vallées et les cours d'eau, les bois et forêts, les éléments bocagers, les zones humides et les milieux riches en biodiversité.
  - Contribuer à la transition énergétique par l'articulation entre urbanisation et transports, la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables dans le respect de l'activité agricole, des réseaux écologiques et des paysages.
  - Préserver les grands terroirs et les ensembles paysagers du Seuil du Poitou en veillant d'une part, à la valorisation du patrimoine bâti et à la qualité de l'insertion des développements urbains et, d'autre part, en valorisant l'activité agricole notamment au travers sa diversité et sa diversification.
- Accompagner une stratégie de développement touristique et culturel reposant sur la mise en réseau des richesses touristiques des différentes parties du territoire et permettant de tirer parti des dynamiques attachées à la destination Poitiers-Futuroscope. Cet accompagnement passe par l'ensemble des leviers d'urbanisme favorisant une bonne qualité d'accueil : qualité urbaine des espaces publics, du tissu urbain et de l'hébergement touristique, valorisation du patrimoine bâti et des paysages, mais aussi accessibilité, ressources numériques et santé.

## 2) Le PCAET de Grand Poitiers (2020-2030)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015 renforce le rôle des intercommunalités et les nomme « coordinateurs de la transition énergétique ».

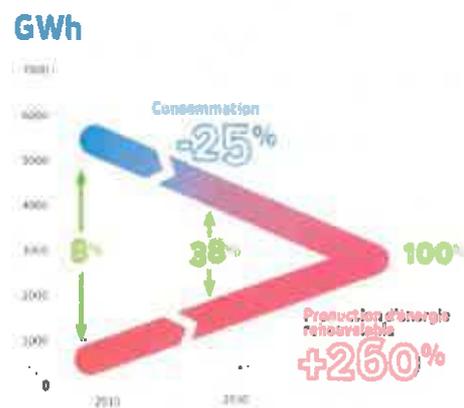
À ce titre, les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 20 000 habitants ont eu pour obligation de mettre en œuvre leur Plan Climat Air Énergie Territorial.

Un PCAET est un projet territorial de développement durable qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. C'est un outil permettant de définir les priorités d'actions de la collectivité en matière de transition énergétique pour les 6 années à venir.

Le PCAET a été adopté par le Conseil communautaire de Grand Poitiers le 6 décembre 2019.

Les objectifs sont de réduire de 25% les consommations énergétiques et de porter à 38% la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030.

Décliné sous la forme d'un plan de 125 actions, le PCAET vise à réduire notre impact environnemental en tenant compte des réalités du territoire, et implique tous les acteurs du territoire, les administrations bien sûr, mais également les habitants et les entreprises. Il s'articule autour de 8 enjeux :



- Déployer et promouvoir les transports collectifs et modes doux
- Construire un territoire économe en énergie et en espace
- Réduire et valoriser les déchets
- Piloter la transition énergétique
- Adapter le territoire aux conséquences du changement climatique
- Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire
- Rechercher l'exemplarité de la collectivité
- Développer les énergies renouvelables

### 3) Plan Local de l'Habitat (PLH) de Grand Poitiers (2019-2024)

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) de Grand Poitiers a été approuvé le 6 décembre 2019 par le conseil communautaire. Il s'articule autour de quatre orientations pour la période 2019-2024 :

- Asseoir la position de chef de file de Grand-Poitiers en matière d'habitat sur des objectifs partagés avec les communes et en partenariat étroit avec l'Etat et les bailleurs,
- Rendre Grand-Poitiers attractive et accueillante en permettant à tous de se loger en fonction de leurs besoins,
- Promouvoir un urbanisme des arts de vivre en respectant les particularités et les complémentarités du territoire,
- Encourager l'expérimentation et l'innovation pour inventer l'habitat de demain, telles sont les orientations majeures de ce PLH.

Ces orientations se déclinent en 18 actions qui vont notamment permettre d'assister efficacement chaque commune dans sa politique de l'habitat, d'assurer une bonne complémentarité entre le logement privé et le logement social, d'équilibrer production de nouveaux logements et réhabilitation du parc existant, de revitaliser les centre-bourgs et centre-villes par une requalification des logements privés dégradés. Ces actions vont également permettre d'améliorer la mixité sociale sur le territoire, par une politique de peuplement juste et adaptée à chaque commune, à chaque quartier. Elles visent aussi à permettre à tous de se loger, en élaborant pour le logement social une politique des loyers prenant en compte les difficultés que beaucoup connaissent. Elles incitent également à expérimenter, à innover, à développer des idées neuves, afin de préparer les changements futurs dans la façon de se loger, d'habiter. Enfin, le réchauffement climatique et la nécessaire transition énergétique imposent des décisions rigoureuses en ce qui concerne le logement, à la fois en termes de réduction de la consommation d'espaces et de performance énergétique des logements.

Le diagnostic du PLH s'articule autour de six thèmes, correspondant à six grandes familles d'enjeux :

#### 1. Enjeux en matière d'attractivité

- Faire de Grand Poitiers une agglomération attractive au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Conforter la diversité au sein du territoire de Grand Poitiers pour offrir un panel de cadres de vie adaptés à chacun ;
- Affirmer et renforcer l'ossature urbaine et de services pour permettre à chaque ménage, quelles que soient ses spécificités et sa situation géographique, d'accéder facilement aux aménités.

#### 2. Enjeux en matière d'intervention sur le parc existant

- Redonner de l'attractivité au parc existant public et privé, avec un objectif environnemental, un objectif d'adaptation du bâti aux usages contemporains, et un objectif de redynamisation des centres bourgs et pôles de centralité ;
- Mettre en valeur le bâti patrimonial ;
- Lutter contre l'habitat indigne.

#### 3. Enjeux en matière de mixité sociale

- Diversifier l'offre de logements sur tout le territoire ;

- Proposer une politique de peuplement volontariste ;
- Accompagner les ménages les plus fragiles et les plus en difficulté.

#### 4. Enjeux en matière de foncier et de production de logements

- Sur chaque partie du territoire, de façon adaptée au contexte :
  - Concilier les objectifs de production avec les politiques de rénovation et de renouvellement ;
  - Travailler sur la temporalité des opérations pour viser une complémentarité entre les projets de production de logements ;
  - Promouvoir une intensité urbaine s'appuyant sur la qualité des projets et sur la mise en valeur des espaces publics et collectifs ;
  - Encourager l'expérimentation et l'innovation ;
  - Développer le parc social.

#### 5. Enjeux en matière de lutte contre le changement climatique

- Pour la production neuve, privilégier l'intensification urbaine autour des centralités et des axes proposant des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle et promouvoir la qualité énergétique des constructions neuves ;
- Réaliser des réhabilitations ambitieuses du parc existant permettant à la fois une amélioration de la performance énergétique et une amélioration de la qualité de vie des occupants ;
- Améliorer le repérage des situations de précarité énergétique afin de proposer aux ménages concernés un accompagnement ad hoc.

#### 6. Enjeux en matière de gouvernance

- Asseoir la position de chef de file de Grand Poitiers en matière de politique de l'habitat ;
- Renforcer l'observatoire habitat-foncier
- Mobiliser les acteurs et les ressources permettant la mise en œuvre du PLH.

#### 4) Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Grand Poitiers

L'élaboration d'un PLU intercommunal couvrant le territoire des 40 communes qui composent Grand Poitiers a été engagée en Conseil communautaire de juin 2021. Son approbation, envisagée pour 2025, conduira à se substituer aux PLU communaux existants.

Les grands axes portés par l'élaboration d'un PLU sur l'ensemble du territoire intercommunal, sont les suivants :

- Mettre en œuvre des mesures de protection, de valorisation et de renforcement de connaissance du paysage, de la biodiversité et des milieux naturels
- Contribuer à la mise en valeur et à la qualité du patrimoine bâti, urbain et naturel
- Territorialiser la politique de développement des énergies renouvelables
- Proposer un développement en cohérence avec les pôles d'emplois, de services et de commerces et un cadre de vie qualitatif
- Rechercher une adéquation entre développements de l'urbanisation et orientations en matière de mobilités
- Envisager une urbanisation pour demain en adéquation avec les capacités des réseaux, favorable à la gestion des ressources et à la prise en compte des risques et nuisances et préparer la résilience du territoire face aux changements climatiques 21
- Favoriser la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, propice à l'autonomie alimentaire du territoire, favoriser le réinvestissement de friches, la réécriture de la ville sur la ville et limiter l'artificialisation de nouvelles terres.

## Article 2 – Ambition de Grand Poitiers

Né en 2017, Grand Poitiers est un territoire encore jeune. Ces quatre dernières années ont été un moment important pour accompagner la mise en place de la Communauté urbaine. Les élus et acteurs du territoire de Grand Poitiers avaient d'abord besoin de savoir qui était ce territoire et de définir ce qui les rassemblait. Ce fut l'objectif du Projet de territoire élaboré en 2017-2018 en dialogue avec les forces vives du territoire.

L'année 2021 marque une étape décisive dans cette évolution. La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons oblige Grand Poitiers à redoubler d'efforts pour devenir un territoire de solutions.

Pour ce faire, la communauté urbaine a construit une stratégie globale pour le mandat 2021-2026 avec un cap commun à atteindre, une méthode collégiale pour nous engager dans une gouvernance inédite qui caractérise la nouvelle communauté urbaine, et une boussole pour guider les élus. Le cap et la boussole sont issus du travail mené par le bureau communautaire de Grand Poitiers. La boussole a guidé l'élaboration des feuilles de route de chaque délégation thématique, en concertation avec les maires et les conseillers communautaires.

Le conseil communautaire de Grand Poitiers a adopté cette stratégie le 7 mai 2021.

### **Un cap : renforcer les solidarités et les transitions écologiques sur l'ensemble du territoire**

Depuis un an, Grand Poitiers multiplie les efforts pour accompagner les communes à faire face à la crise, et aider les acteurs du territoire à en surmonter les conséquences économiques et sociales. Dans un contexte difficile, cette première année a été éprouvante pour nous tous, mais aussi pleine d'enseignements : elle a permis de développer des habitudes de coopération, de fluidifier le dialogue avec les communes et de renforcer la réactivité de Grand Poitiers sur le terrain. Elle a démontré tout l'intérêt de disposer d'une ingénierie de qualité, et à l'écoute de chaque territoire. L'action communautaire ne peut toutefois pas se limiter à la gestion de crise. Face à l'ampleur des enjeux, Grand Poitiers a aussi vocation à engager les transitions écologiques dans la durée et à organiser les solidarités sur l'ensemble du territoire.

Nous ne partons pas de zéro. Les initiatives foisonnent, qu'elles soient publiques ou privées, en zone urbaine ou en zone rurale. Les communes n'ont pas attendu la création de la Communauté urbaine pour initier les transitions écologiques et venir en aide aux plus fragiles. L'intercommunalité n'a pas vocation à se substituer à toutes ces forces vives qui font la richesse de notre territoire. En mutualisant les énergies et les ressources, Grand Poitiers vise plutôt à amplifier le mouvement ! Grâce à son ingénierie technique, son attachement à la proximité et ses espaces de dialogue entre élus, Grand Poitiers renforce ses capacités d'action et de transformation du territoire.

**Grand Poitiers veut conjuguer les solidarités et les transitions écologiques au pluriel.**

Sobriété foncière, préservation de la biodiversité, transformation agro-écologique. La communauté urbaine souhaite maintenant réussir à décliner ces objectifs en prenant en compte les spécificités de chaque territoire, qui n'ont ni les mêmes besoins, ni les mêmes ressources. Idem pour les solidarités. Si les quartiers politiques de la ville continuent d'accueillir des populations en grande difficulté économique et sociale, les besoins de solidarités s'expriment sur l'ensemble du territoire : du soutien aux personnes âgées isolées à l'accompagnement des chômeurs de longue durée en passant par les aires d'accueil des gens du voyage.

**Faire des solidarités et des transitions écologiques la colonne vertébrale du projet de Grand Poitiers, c'est aussi affirmer que les solidarités ne se réduisent pas à l'action sociale et que l'écologie ne se limite pas à l'environnement. Ces deux défis imprègnent l'ensemble des feuilles de route.**

**Grand Poitiers veut conjuguer les solidarités et les transitions écologiques au présent.**

Les compétences réunies au sein de Grand Poitiers doivent être mobilisées pour passer à l'action dès maintenant, sans s'enfermer dans le court terme. Il faut aussi réussir à combiner la réactivité et l'anticipation, qui impliquent de répondre aux enjeux de demain tout en répondant aux besoins immédiats, en cohérence avec la réalité de terrain, différente selon les communes.

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire de Grand Poitiers approuvé

en date du 7 mai 2021 :

### **Orientation stratégique 1 - Feuille de route Transition Energétique**

Grand Poitiers est engagé, à travers son Schéma Directeur des Energies (SDE) et son Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), dans une démarche à la fois de réduction des consommations d'énergies, mais également d'augmentation de la production d'énergie renouvelable, dans une politique de transition écologique mais aussi de lutte contre la précarité énergétique.

- Garantir la prise en compte des enjeux et ambitions de la transition énergétique dans l'ensemble des politiques publiques de la collectivité
- Renforcer le rôle de conseils, d'expertises, de ressources et d'accompagnement des communes de Grand Poitiers dans la transition énergétique, notamment pour leurs investissements
- Jouer un rôle d'animation et d'impulsion de la transition énergétique du territoire auprès des acteurs privés
- Renforcer le rôle de la transition énergétique dans la lutte contre la précarité, notamment en lien avec la feuille de route logement pour tous

### **Orientation stratégique 2 - Feuille de route Eau et Assainissement**

Véritable enjeu de santé publique, la gestion de l'eau devient une composante essentielle de la transition écologique, avec notamment la protection des zones de captages, l'accompagnement au changement des pratiques et la régulation des conflits d'usage.

- Garantir une gestion publique de l'eau dans la durée, en mettant l'accent sur la qualité des services rendus aux usagers
- Accompagner le changement des pratiques (agricoles, industrielles et domestiques) et tendre vers la sobriété des consommations d'eau
- Assurer l'accessibilité pour tous à une eau potable de qualité et engager une réflexion sur l'évolution de la tarification sur les 40 communes
- Renforcer la qualité des eaux rejetées, en impliquant les usagers (particuliers et entreprises) pour aller au-delà des normes réglementaires en termes de santé environnementale
- Amplifier la place de l'eau dans la transition écologique du territoire

### **Orientation stratégique 3 - Feuille de route Déchets et Economie Circulaire**

Au cœur de la transition écologique, la gestion des déchets doit nous permettre d'accompagner chaque Citoyenne et chaque citoyen vers un changement de pratiques et tendre vers un territoire zéro déchet. Elle constitue un enjeu de développement au plus près des entreprises du territoire avec le développement de l'économie circulaire.

- Agir en proximité et accompagner de manière adaptée les différents producteurs de déchets dans leur environnement : communes, particuliers, entreprises afin qu'ils prennent leur part dans la réduction de la production et dans le traitement des déchets
- Parvenir à une modernisation et une amélioration de l'offre de services sur le territoire de Grand Poitiers
- Renforcer l'exemplarité de la Communauté urbaine en matière de production et de traitement des déchets
- Développer et donner de la visibilité à l'économie circulaire pour en faire un levier en matière de développement économique du territoire et de lien social, au même titre que l'économie sociale et solidaire

### **Orientation stratégique 4 - Feuille de route Voirie**

Compétence communautaire nouvelle, pour laquelle les maires gardent une grande part de décision, la voirie doit être à la fois un levier de transition écologique et d'expérimentation en termes de gouvernance, fortement appuyée sur les centres de ressource.

- Engager la délégation voirie dans la transition écologique du territoire de Grand Poitiers, faire que la voirie ne soit plus uniquement centrée autour de la voiture et organiser le partage de la voie et ses nouveaux usages
- Mettre en place une organisation de service qui favorise la polyvalence et l'innovation, appuyée sur les centres de ressources

- Faire de la politique voirie un outil articulant à la fois intérêt communautaire et écoute des besoins des communes
- Améliorer le partage des rôles avec les autres délégations pour pouvoir articuler, harmoniser et anticiper les besoins, continuer à mettre la voirie au service des autres politiques publiques

### **Orientation stratégique 5 - Feuille de route Agriculture et Alimentation**

L'ambition portée par Grand Poitiers est d'être un acteur « facilitateur » de la transition agro-écologique au service d'une agriculture durable et solidaire, garante d'une meilleure qualité de vie sur le territoire.

- Fédérer les énergies pour faire territoire autour d'un projet agroalimentaire partagé par l'ensemble des acteurs et des habitants
- Inscrire le Projet Alimentaire Territorial (PAT) dans une dynamique de transversalité au sein de la collectivité, en lien notamment avec les enjeux liés à l'eau, la biodiversité, l'énergie et le développement économique
- Engager le territoire dans la transition agri-écologique et la recherche d'autonomie alimentaire en s'appuyant sur l'expérimentation et l'accompagnement des agriculteurs
- Relocaliser des filières stratégiques agro-alimentaires équitables et durables, dans un objectif de relocalisation de l'emploi agricole et de transmission des exploitations

### **Orientation stratégique 6 - Feuille de route Biodiversité**

L'enjeu de cette politique est la préservation des cœurs de biodiversité en ciblant les continuités écologiques et les zones les plus fragiles, et sa prise en compte par l'ensemble des autres politiques, notamment l'urbanisme et le foncier, pour aller vers un changement du mode de gestion de l'environnement.

- Garantir la prise en compte des enjeux « biodiversité » dans l'ensemble des projets conduits par Grand Poitiers et les 40 communes, en ciblant trois domaines : la réhabilitation du bâti, les accotements de voirie et l'éclairage public
- Elaborer un atlas de la biodiversité pour partager et construire une vision objective de la situation du territoire et cibler les sites/sujets les plus à risque
- Préserver les cœurs de biodiversité en ciblant les continuités écologiques et les zones les plus fragiles, en lien avec l'élaboration du PLUI (et sa mise en œuvre !) et la stratégie foncière de la collectivité
- Amplifier et coordonner l'effort de revégétalisation à l'échelle de Grand Poitiers, en prenant appui sur les actions conduites par les communes
- Préserver et régénérer les infrastructures agroenvironnementales (haies, zones humides, etc.) en lien avec les acteurs du territoire

### **Orientation stratégique 7 - Feuille de route Sports**

- Garantir l'accès de toutes et tous à une diversité des pratiques sportives
- Co-construire les politiques sportives avec les acteurs du territoire pour améliorer l'adéquation avec l'évolution des pratiques et sortir de l'image de gestionnaire d'équipements
- Inscrire le sport, notamment à travers les équipements et les manifestations, comme un levier de développement des politiques publiques de la collectivité
- Porter une dynamique sportive de territoire via la valorisation des activités pour créer une véritable identité de Grand Poitiers

### **Orientation stratégique 8 - Feuille de route Culture et Patrimoine**

L'ambition portée par Grand Poitiers est la médiation culturelle au service du territoire. Tout comme dans le domaine du sport, l'enjeu est d'affirmer une politique culturelle volontariste, en ouvrant la réflexion aux usagers des équipements culturels et à l'ensemble des citoyens avec un objectif de démocratisation des pratiques.

- Garantir la qualité du service public artistique et culturel sur le territoire pour favoriser l'épanouissement des habitants
- Faire de Grand Poitiers un « centre de ressources » pour faciliter l'émergence de projets artistiques et culturels sur le territoire et renforcer le rôle structurant des équipements culturels communautaires sur le territoire

- Renouveler le dialogue avec les habitants, communes et associations, dans le respect de la diversité du territoire pour renforcer le sentiment d'appartenance à Grand Poitiers
- Révéler les richesses du territoire dans une logique d'accueil et de convivialité pour renforcer le lien social et contribuer au rayonnement de Grand Poitiers

### **Orientation stratégique 9 - Feuille de route Tourisme**

L'enjeu de cette feuille de route est la valorisation de la diversité du patrimoine remarquable de l'ensemble des 40 communes. Grand Poitiers doit se positionner comme centre de ressources pour accompagner chaque commune dans la valorisation de ses atouts et son inscription dans une stratégie d'ensemble. Enfin, Grand Poitiers doit être coordinateur d'une offre touristique responsable et durable au service de la qualité d'accueil sur le territoire, en lien notamment avec les délégations culture et sports.

- Révéler les pépites à travers des parcours « clé en main » de qualité pour développer une offre touristique basée sur la qualité de l'accueil à l'échelle du territoire
- Renouveler le dialogue avec l'ensemble des acteurs et des partenaires pour faire émerger des projets structurants sur le territoire
- Inscrire l'écologie au coeur des actions touristiques pour développer un tourisme responsable et durable
- Accompagner les filières pour créer de nouveaux emplois non délocalisables et développer les métiers de demain

### **Orientation stratégique 10 - Feuille de route Vers un logement pour tous**

La délégation doit être un acteur « central » et référent pour la construction et la gestion du parc de logement social sur Grand Poitiers auprès des particuliers, des maires, des opérateurs privés et OPH, gage d'une politique cohérente. La stratégie définie dans le Plan Local pour l'Habitat doit être prolongée en partant du point de vue de « la vie de l'habitant » et en renforçant les actions liées à la solidarité et la gestion urbaine de proximité. D'autre part, la politique de logement social doit prendre en compte les politiques de mobilité et d'équipements collectifs afin de permettre un égal accès sur tout le territoire.

- Renforcer le partenariat avec les bailleurs pour accélérer la transition énergétique du parc social et améliorer son attractivité
- Favoriser l'accès au logement pour tous à travers notamment la mise en œuvre et la pérennisation du programme « Logement d'abord »
- Garantir la mixité sociale, intergénérationnelle et la diversité culturelle dans la durée, au service du parcours résidentiel de l'habitant
- Mobiliser le logement social comme levier pour l'activité économique et l'insertion

### **Orientation stratégique 11 - Feuille de route Mobilités**

La politique de mobilité doit être ambitieuse et au premier rang des politiques de transition énergétique menées par la collectivité.

Elle se retrouve face à un défi d'envergure : permettre à tous de pouvoir se déplacer tout en réduisant les émissions de gaz à effets de serre dans un objectif de neutralité carbone. Grand Poitiers a un rôle déterminant pour accompagner l'évolution des pratiques. Il doit aussi veiller à la justice sociale et à l'équité territoriale.

- Garantir l'équité territoriale dans l'offre de services proposée aux usagers tout en étant conscient des limites du bus pour les zones à plus faible densité
- Travailler la cohérence de l'infrastructure cyclable à l'échelle de la Communauté urbaine et du bassin de vie élargi pour favoriser les flux de moyenne distance et réduire les discontinuités
- Renforcer l'articulation entre mobilité et urbanisme pour réduire les flux et favoriser le report vers les mobilités collectives
- Négocier avec les gestionnaires d'infrastructures routières et ferroviaires pour garantir leur bon fonctionnement pour les usagers et réduire leurs nuisances sur les territoires qu'elles traversent

### **Orientation stratégique 12 - Feuille de route Urbanisme et Foncier**

Conciliation entre sobriété foncière et aménagement du territoire en réponse à ses besoins, l'urbanisme est une politique

au croisement de nombreuses thématiques : les mobilités, la biodiversité, le développement économique ou encore la transition énergétique. La feuille de route « urbanisme » est donc alimentée par les autres feuilles de route dont elle doit contribuer à la mise en œuvre. Elle contribue également de façon importante à la territorialisation des autres politiques : dans un cadre de changement climatique qui s'accélère et de transition écologique à conduire, il s'agit d'inventer un cadre de vie qui s'adapte, permet le développement et l'harmonie dans un territoire équilibré.

- Mettre en œuvre une politique d'urbanisme permettant d'atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette sur Grand Poitiers qui tienne compte des inégalités et spécificités territoriales
- Développer une politique communautaire des centralités pour combiner sobriété foncière et rééquilibrage du territoire, protection de la biodiversité et revitalisation commerciale
- Orienter la stratégie d'intervention foncière en faveur de la préservation de la biodiversité, du maintien et de la reconstitution des continuités écologiques
- Animer le territoire et accompagner le secteur de la construction et de l'aménagement pour s'adapter aux changements climatiques

### **Orientation stratégique 13 - Feuille de route Solidarités et politique de la ville**

La feuille de route Solidarités doit avoir un rôle de « vigie », être « au carrefour » de l'ensemble des politiques et venir en appui des autres délégations afin de valoriser le monde associatif, le prendre en compte et organiser le passage à l'échelle des initiatives solidaires issues du terrain.

- Faire de Grand Poitiers, un acteur pilier du lieu, de l'animation et de la médiation sociale
- Garantir l'accès aux droits de chacune et chacun, partout sur le territoire
- Faciliter l'émergence de projets et initiatives du territoire porteuses d'inclusion et de solidarités
- Construire le maillage du territoire pour construire l'appartenance à un territoire commun

### **Orientation stratégique 14 - Feuille de route Développement économique**

Accompagnateur du développement économique du territoire, Grand Poitiers se veut être garant de l'adaptabilité du territoire au service d'une économie à même de relever le défi de l'emploi et des transitions.

- Réinventer les espaces et usages pour impulser une nouvelle dynamique d'accueil des entreprises sur tout le territoire
- Renforcer la démarche partenariale et le dialogue avec les acteurs économiques, notamment via la mise en réseau et l'élaboration concertée de dispositifs de soutien à l'économie locale
- Garantir les conditions d'accès à la formation, l'emploi et l'entrepreneuriat par la mise en place d'une politique globale de l'emploi reposant sur l'intelligence collective
- Anticiper les transitions par un accompagnement sur-mesure des entreprises et des salariés adapté aux enjeux de demain

### **Orientation stratégique 15 - Feuille de route Ressources Humaines**

Notre défi est de garantir un environnement managérial qui place les agents en capacité d'expérimenter.

- Se donner les moyens de mettre en œuvre la stratégie de mandat 2021-2026 : développer un environnement managérial propice à l'expérimentation et élaborer une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) durable
- Conforter le dialogue social, assurer la sécurité des agents, améliorer les conditions et l'environnement de travail

### **Orientation stratégique 16 - Feuille de route Finances et Commande publique**

Les finances sont la clé de voute des politiques développées par Grand Poitiers. Notre défi est de garantir les moyens nécessaires, issus d'un budget maîtrisé, pour conjuguer la stratégie du mandat 2021-2026 « la solidarité et la transition écologique au pluriel », faire en sorte que ces moyens soient connus et partagés par l'ensemble des acteurs et stabilisés pour l'avenir.

- Consolider l'appropriation des enjeux budgétaires et fiscaux de Grand Poitiers par les communes et par les contribuables (habitants et entreprises) qui contribuent à son financement et bénéficient de ses politiques publiques

- Prioriser et mettre en débat au sein du bureau communautaire les politiques publiques mises en oeuvre par Grand Poitiers : maîtriser les dépenses de fonctionnement, réinterroger les politiques tarifaires, et créer des indicateurs pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la PPI et d'une PPF
- Intégrer l'impératif de transition écologique dans le budget d'investissement via la construction d'un Budget Transition Ecologique
- Garantir une commande publique responsable comme levier de développement économique (retombées locales), de transition écologique (éco-conditionnalités) et de solidarités (clauses sociales et marchés d'insertion)

### **Orientation stratégique 17 - Feuille de route Contractualisation, Relations partenariales et Participation citoyenne**

Cette délégation est étroitement liée et corrélée à la délégation Centres de ressources et politique de déconcentration.

- Assurer l'interface avec les citoyens et l'appui aux démarches participatives
- Mobiliser les stratégies de contractualisation et de partenariats au service de Grand Poitiers, de ses communes et ses partenaires, et renforcer le soutien aux projets de toutes les communes du territoire
- Innover dans les formes de partenariat permettant aux acteurs du territoire d'être parties prenantes de son développement
- Développer et accompagner les actions de coopération internationale, en cohérence avec les enjeux du projet de territoire : articuler les projets et les besoins de nos partenaires internationaux et locaux, avec les priorités du projet de territoire

### **Orientation stratégique 18 - Feuille de route Centres de ressources et politique de déconcentration**

La feuille de route « Centres de ressources et politique de déconcentration », alimentée notamment par le groupe de travail Déconcentration et Proximité, se traduit fortement dans le Pacte de Gouvernance. Le groupe de travail sur la proximité et la déconcentration a permis d'identifier les leviers permettant de concilier à la fois politique communautaire partagée, mobilisation des communes membres et complémentarité rural/urbain.

- Améliorer l'information et la communication envers les communes membres, les élus et les habitants
- Penser une organisation au service de la proximité, ancrée dans la réalité locale
- Assurer la mise en place de comités locaux de territoire

### **Orientation stratégique 19 - Feuille de route Stratégie de la donnée et numérique**

Grand Poitiers a engagé depuis 2015 une politique d'ouverture des données co-construite avec les services, les communes, l'écosystème et les citoyens dans un souci de partage, de transparence, d'acculturation à la donnée et d'accompagnement au développement des usages. Grand Poitiers souhaite poursuivre cette politique en structurant une véritable stratégie de la donnée, tout en engageant et poursuivant les réflexions sur la transformation numérique, sobre et responsable.

#### **STRATÉGIE DE LA DONNÉE**

- Structurer la mise en oeuvre d'une stratégie de la donnée, comme un outil de gouvernance, de valorisation et d'évaluation des projets.
- Renforcer l'acculturation et l'utilisation de la donnée au profit du territoire de Grand Poitiers, pour les projets portés par l'EPCI et les communes membres.
- Mettre en place un catalogue des données pour faciliter la connaissance du patrimoine immatériel, son partage et son ouverture

#### **NUMÉRIQUE**

- Engager la transformation numérique de l'administration au service du territoire
- Engager une transformation numérique sobre et responsable pour permettre à chacun une réelle inclusion et faciliter l'accès aux droits
- Continuer le déploiement de la fibre sur Grand Poitiers

- Renforcer la sécurité de nos systèmes d'informations et nos données afin de garantir l'intégrité et le respect des données publiques et personnelles

### **Orientation stratégique 20 - Feuille de route Patrimoine Communautaire**

La délégation est au service des autres politiques publiques, dans un objectif de garantir le rayonnement intercommunal des équipements d'intérêt communautaire. Commençant par un schéma directeur immobilier pour recenser le patrimoine, en évaluer les usages, le potentiel et les coûts, cette délégation est un outil au service des ambitions politiques pour le territoire.

- Donner une définition de l'intérêt communautaire qui orientera les modes de gestion du patrimoine communautaire vers la sobriété
- Définir les critères et conditions d'accueil des usagers du patrimoine communautaire
- Améliorer la connaissance collective du patrimoine communautaire pour en assurer une utilisation plus sobre et partager les conditions d'entretien de celui-ci avec les utilisateurs qu'il s'agisse des autres délégations, des communes ou du grand public
- Mettre la gestion du patrimoine communautaire au service de la transition écologique du territoire en lien avec les autres délégations
- Poser la question de l'autonomie technique de la collectivité en matière d'intervention sur le patrimoine communautaire

### **Six chantiers au croisement de plusieurs feuilles de route**

6 chantiers transversaux, à la croisée de plusieurs feuilles de route, ont été identifiés par le bureau communautaire :

- Renforcer l'accessibilité des équipements sur l'ensemble du territoire pour combiner maillage de proximité et rayonnement intercommunal (mobilité, voirie, sport, culture, tourisme, logement et patrimoine communautaire). Chaque habitant.e doit pouvoir accéder à des équipements collectifs de qualité, quel que soit son lieu d'habitation. Les mobilités de moyenne distance ont donc un rôle central pour favoriser les connexions entre les équipements et valoriser les ressources présentes sur chaque commune.
- Organiser la convergence entre développement économique et transition écologique, dans le prolongement du PCAET (développement économique, déchets, transition énergétique, urbanisme et agriculture). Les entreprises ont un rôle déterminant pour réduire l'empreinte carbone du territoire, développer l'économie circulaire, concilier sobriété foncière et rééquilibrage économique du territoire... Mais pour être à la hauteur des enjeux et trouver les réponses adaptées à leurs besoins, elles ont besoin d'être accompagnées ! Dans un contexte de relance post-Covid, la transition écologique est aussi une question de développement économique et d'emploi.
- Elaborer et mettre en œuvre une planification bioclimatique face au défi écologique et à ses conséquences (urbanisme, biodiversité, eau, agriculture...). Longtemps centrée sur les espaces à urbaniser, la planification doit aujourd'hui mettre les questions environnementales au cœur de ses préoccupations. Ce qui suppose de renforcer les liens entre l'urbanisme, la biodiversité, l'eau et l'agriculture pour souligner l'importance des espaces non-bâti et intégrer les enjeux d'adaptation aux changements climatiques.
- S'appuyer sur le tissu associatif présent sur le territoire pour affirmer la dimension sociale de la transition écologique. Mobilité inclusive, lutte contre la précarité énergétique, démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, développement du réemploi... De nombreuses initiatives solidaires émergent sur le terrain. Elles ont besoin de l'appui de Grand Poitiers pour changer d'échelle et être intégrées dans les politiques sectorielles de la communauté urbaine.
- Favoriser l'émergence d'une prospective autour des enjeux de santé publique et environnementale au cœur de la transition écologique, de la préservation de la biodiversité, de la santé publique et de l'alimentation. Il s'agit notamment de travailler à la gestion et la prévention des risques liés au changement climatique, et aux impacts de l'activité humaine dans le but de préserver la santé des habitantes et des habitants de Grand Poitiers.
- Favoriser le développement d'une culture de l'expérimentation, identifiée comme l'un des moyens pour faire de Grand Poitiers un territoire de solutions. Amplifier les solidarités et la transition écologique nécessite souvent de sortir des sentiers battus pour imaginer une action publique plus efficace et plus agile. Il s'agit

pour cela de mettre les fonctions ressources de Grand Poitiers au service de la capacité d'innovation de ses agents, de ses élus locaux et de ses habitants, et travailler en transversalité.

L'ensemble des communes membres de Grand Poitiers ont participé à la définition de ces orientations stratégiques et concourent à la mise en œuvre de ce projet de territoire. Elles participent donc à ce contrat de relance et de transition écologique. Leur participation se décline au travers des fiches-actions jointes en annexe 2 de ce document.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

#### Contrat de plan Etat-Région 2021-2027

La Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat ont signé le 22 avril 2021 l'accord cadre du CPER. Il se structure autour de 4 thématiques prioritaires. Des domaines d'intervention précisent le contour de chacun de ces axes.

##### Enseignement supérieur, recherche et innovation

###### 8 domaines d'intervention du futur CPER :

- Améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants ;
- Moderniser les espaces d'enseignement ;
- Moderniser les espaces de recherche ;
- Acquérir des équipements scientifiques ;
- Bâtir une infrastructure numérique mutualisée à l'échelle néo-aquitaine ;
- Renforcer les écosystèmes de l'innovation ;
- Renforcer les liens entre science et société ;
- Développer les projets pluridisciplinaires et les sciences humaines et sociales.

##### Transition écologique et énergétique

###### 2 domaines d'intervention du futur CPER :

- Un axe transition écologique et énergétique : énergie, économie circulaire, aménagement durable des territoires, biodiversité, ressource en eau et prévention des risques naturels.
- Un axe littoral : soutien à l'acquisition des connaissances, adaptation des territoires littoraux (préservation, aménagement...), préservation des écosystèmes marins, accompagnement à la constitution d'espaces d'échanges (mesure transversale).

##### Appareil productif et filières

###### 6 domaines d'intervention du futur CPER :

- La mobilisation du PIA 4 en appui du plan de relance national ;
- La politique des filières de la Région Nouvelle-Aquitaine au cœur des actions de relance ;
- Un effort conjoint en matière d'intelligence économique ;
- Un appui régional massif et coordonné pour accélérer l'innovation des entreprises grâce à l'investissement dans les démonstrateurs ;
- Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Le soutien à l'économie touristique.

##### Cohésion sociale et territoriale

###### 9 domaines d'intervention du futur CPER :

- Accompagner l'emploi et la formation professionnelle ;
- Accompagner les territoires dans leur diversité ;
- Le numérique ;

- La santé ;
- Renforcer la politique de la jeunesse et du sport ;
- Soutenir la culture et le patrimoine ;
- Les approches territoriales (Bordeaux, Pays basque, Pays de Béarn, Centre atlantique) ;
- L'itinérance et la voie fluviale
- Egalité hommes – femmes.

### **Accord régional de relance (2021-2022)**

L'Accord Régional de Relance a comme objectif de répondre aux conséquences de la crise sanitaire et accompagner, sur la période 2021-2022, le changement de notre modèle de développement par un effet levier optimal sur l'investissement local.

Il est doté de 2 804,446 M€ sur 5 engagements thématiques ayant pour ambition de :

1. pérenniser et moderniser les infrastructures de transport et de mobilité (incluant l'avenant n°8 CPER Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes 2015-2020) ;
2. accroître les moyens de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation ;
3. accompagner la transition écologique et énergétique ;
4. soutenir l'appareil productif et les filières ;
5. conforter la cohésion sociale et territoriale.

Ces objectifs de l'accord régional de relance entrent en résonance avec les axes stratégiques du contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER).

### **Contrat unique de transition (2021-2024) avec l'ADEME**

Avec le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), Grand Poitiers s'est engagée pour la transition énergétique du territoire. Cette dynamique repose sur :

- une stratégie co-construite dans le cadre du Schéma Directeur des Énergies,
- un programme d'actions consolidé par les contributions citoyennes,
- un dispositif d'amélioration continue basé sur le référentiel européen Cit'ergie.

Grand Poitiers s'engage sur les objectifs suivants :

- une progression du score relatif au référentiel Cit'ergie (par rapport à l'audit récemment réalisé), représentative du progrès de la collectivité en matière de transition énergétique
- une progression du score relatif au référentiel du nouveau label Économie circulaire, représentative du progrès de la collectivité en matière de prévention et de valorisation des déchets et d'économie circulaire qui augmente l'efficacité de l'utilisation des ressources et diminue l'impact sur l'environnement

L'Ademe accorde à Grand Poitiers une enveloppe de 350 000 euros sur 4 ans, qui permet principalement de financer des moyens humains pour coordonner l'action sur ces thématiques (4 postes financés à 50 % environ).

Grand Poitiers va :

- réaliser un audit selon le label Économie circulaire,
- définir le programme d'actions en fonction des deux référentiels visés,
- recruter les effectifs nécessaires à sa mise en œuvre.

### **Contrat de ville (2015-2022)**

Il formalise l'intervention des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Il existe 4 quartiers prioritaires sur le territoire, tous situés sur la commune de Poitiers : Les Trois-Cités, Bel-Air, Les Couronneries – Saint-Eloi, Beaulieu.

Le contrat de ville 2015-2020 de Grand Poitiers repose sur 3 domaines d'intervention : la cohésion sociale (éducation, prévention, santé, culture, gestion urbaine de proximité dans le parc social), le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'accès à l'emploi.

Il propose également des actions sur 4 axes transversaux : la citoyenneté, la jeunesse, l'égalité femme-homme, la lutte

contre les discriminations.

**Les objectifs du contrat :**

- Réduire le taux de chômage dans les quartiers prioritaires et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme,
- Favoriser l'accès aux soins et apporter une réponse dans la prise en charge de certaines pathologies,
- Améliorer la mixité sociale dans la cité,
- Lutter contre les radicalités, favoriser l'engagement et la participation des publics les plus démunis,
- Développer une réponse de médiation afin d'améliorer le climat social et de coordonner les différentes interventions selon les champs thématiques diversifiés de la médiation.

**Convention NPNRU du quartier des Couronneries (2017-2025)**

Au début des années 2010, le quartier des Couronneries présente des dysfonctionnements importants :

- une mixité du peuplement qui se dégrade rapidement en raison de l'obsolescence du parc de logement et de la dégradation de l'image du quartier,
- une structure urbaine vieillissante et marquée par le « tout voiture »,
- un centre commercial qui souffre malgré la présence d'un grand marché,
- des équipements vieillissants et inadaptés,
- un quartier coupé du centre-ville depuis sa création.

Ce constat lui vaut d'être identifié en 2015 comme un quartier d'intérêt national visé en priorité par le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU). Le 10 novembre 2017 l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU), l'Etat et Grand Poitiers ont signé une convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Couronneries.

Elle définit les conditions de mise en œuvre d'un projet urbain global décliné en un programme d'opérations en lien avec les politiques stratégiques (PLH, Contrat ville, Plan Climat Air Energie Territorial, CIA...). La ville de Poitiers, les bailleurs sociaux (EKIDOM, Habitat de la Vienne, 3F résidences, Immobilière Atlantic Aménagement), Action Logement Services, l'Agence Nationale de l'Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations sont également signataires de cette convention en tant que maîtres d'ouvrages ou financeurs d'opération.

La convention avec l'ANRU vise à « relier le quartier au centre-ville », « créer une réelle centralité fédératrice », rénover « en profondeur » les groupes scolaires et l'habitat (logements sociaux et copropriétés), adapter les espaces publics « aux usages de la vie moderne ».

Le projet urbain s'appuie sur six axes stratégiques partagés entre les partenaires pour transformer le quartier et son peuplement :

- faire des Couronneries une extension moderne du centre-ville par des actions ambitieuses et symboliques capable de changer son image et d'y attirer une population plus diversifiée (implantation de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image au sein d'un pôle Créatif et Culturel à rayonnement national, création d'un lien fixe avec le centre-ville (avec plusieurs options dont téléphérique, aménagement de la pénétrante avec création d'une passerelle...),
- porter une ambition socioculturelle et éducative forte à travers des équipements adaptés : création d'un pôle culture animation en cœur de quartier comprenant le Centre d'animation des Couronneries (CAC), le Carré Bleu modernisé et une antenne du Conservatoire à Rayonnement Régional (actuellement à Bellejouanne); réhabilitation des écoles mieux accrochées à leur environnement et dotées d'un projet éducatif ambitieux et spécifique,
- favoriser le dynamisme économique et commercial (reconfiguration du centre commercial et développement d'une maison de santé afin de maintenir sur le quartier une offre de services de qualité participant au bien-être de ses habitants et à son attractivité),
- recréer une véritable centralité au cœur du quartier articulée avec son environnement par la création de trois grands axes de vie locale structurants, reliant les grands équipements du quartier (lycée Aliénor d'Aquitaine, écoles, maison de santé...), favorisant les déplacements en mode doux (piétons, vélo...) et la mise en valeur de ses grands parcs urbains,

- rénover l'ensemble des logements, tant publics que privés et diversifier l'offre de logement afin de leur redonner une attractivité garante d'une mixité sociale : requalification de 1800 logements sociaux, démolition partielle de 4 immeubles sociaux, restitution partielle des logements sur des communes en déficit au regard des objectifs de la loi SRU, démolition-reconstruction de la Résidence Habitat Jeunes Kennedy, cession de contreparties foncières à Action logement pour la construction de logements privés,
- réaliser une transition écologique du quartier en privilégiant la sobriété énergétique, la lutte contre les îlots de chaleur urbains, les déplacements alternatifs à la voiture et la biodiversité au cœur de la réflexion.

Total	Ville de Poitiers	Grand Poitiers	Bailleurs sociaux	Divers	Agence Nationale de l'habitat	Caisse des Dépôts et Consignations	ANRU/ Action logement
151,5 M€ HT	37 M€	28,8 M€	67,6 M€	4,5 M€	0,3 M€	0,07 M€ Prêts 44 M€	Subvention 12,9 M€ prêt bonifié 5,1 M€

### Convention territoriale globale (2021-2025) avec la CAF

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une nouvelle forme de contractualisation, expérimentée depuis 2014, entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités. Actuellement en cours de rédaction à l'échelle du territoire de Grand Poitiers, elle doit être signée avant le 31 décembre 2021. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle remplacera l'ensemble des contrats enfance jeunesse (CEJ) communaux et communautaires qui lui préexistaient.

La Convention Territoriale Globale s'inscrit dans une logique de territoire et de services rendus aux familles au sein de leur bassin de vie. Elle veut constituer un nouveau cadre de référence pour l'intervention des différents acteurs sociaux et englobe l'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités territoriales sur tous les champs de compétence de la branche famille (Petite enfance, Enfance et Jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, gens du voyage, logement, mobilité, accès aux droits, handicap, inclusion numérique, aide alimentaire etc.).

Les orientations doivent être établies à partir d'un diagnostic initial partagé. Via la Convention Territoriale Globale, la CAF entend développer une approche transversale du territoire, articulée avec les autres outils stratégiques existants (Projet de territoire, Contrat de Ville, Contrat de Ruralité, Programme Local d'Habitat, Projet Educatif de Territoire...).

Le passage du CEJ à la CTG constitue un levier pour définir un cadre politique partagé dans le respect des compétences de chaque collectivité pour travailler ensemble, définir le rôle de chacun, pour développer une culture commune du territoire, et pour offrir un meilleur service aux habitants du territoire.

Les « ambitions » de la CTG entre Grand Poitiers et la CAF sont de :

- Consolider et coordonner l'existant
- Développer une culture commune
- Développer les complémentarités en fonction des besoins de la population
- Expérimenter de nouvelles façons de travailler ensemble / de nouveaux projets

### Convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville (2018-2025)

Le programme Action Cœur de Ville, lancé en décembre 2017 par l'Etat concerne 222 territoires de villes moyennes dont pour Grand Poitiers, Poitiers et Buxerolles. Ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Élaboré en concertation avec les élus et les acteurs économiques des territoires, le plan Action Cœur de Ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

La convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville – Opération de revitalisation du territoire de Poitiers et de Buxerolles a été signée le 9 septembre 2019.

### Stratégie pour le Cœur de Ville de Poitiers

La stratégie de dynamisation du Cœur de Ville de Poitiers s'articule autour de 5 axes ou objectifs stratégiques, qui sont

les suivants :

**Développer l'attractivité du territoire, pour attirer de nouveaux investisseurs et de nouveaux visiteurs**

Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Renouveler le Quartier de la gare, porte d'entrée au territoire</p> <p>Mettre en valeur le très riche patrimoine bâti en le mettant en résonance avec l'art, la ville et les usages contemporains</p> <p>Développer du foncier tertiaire de bureau adapté aux usages contemporains, aux moyens des entreprises, durable et mutable</p>	<p>Projet du Quartier du Palais des ducs d'Aquitaine</p> <p><b>Renouvellement du Quartier de la gare</b></p> <p>Poursuite de l'OPAHRU* et étude préopérationnelle sur l'habitat privé</p> <p>Embellissement des façades</p>

(\* L'OPAHRU est mentionnée ici par soucis de cohérence, mais elle ne fait pas partie de la convention d'ORT

**Améliorer les liens à la fois à l'intérieur du Cœur de Ville et avec les quartiers périphériques**

Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Améliorer les liaisons sur l'axe Quartier de la gare – Palais des ducs d'Aquitaine – Quartier Cathédral - Clain</p> <p>Améliorer le lien Centre-ville - Couronneries</p> <p>Recoudre Rivaud avec son contexte urbain</p> <p>Développer la multimodalité pour favoriser les accès au centre-ville</p>	<p>Projet du Quartier du Palais des ducs d'Aquitaine</p> <p><b>Renouvellement du Quartier de la gare</b></p> <p>Amélioration du lien Couronneries – centre-ville</p> <p>Travailler sur les liaisons Rivaud – Thau – Broussac – Hôtel de Ville</p>

**Diversifier le peuplement du centre-ville et attirer de nouveaux habitants**

Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Améliorer l'habitat en centre-ville. Lui donner de nouvelles qualités d'usage, de lumière, etc.</p> <p>Réaliser des logements en accession sociale ou abordable, par exemple en saisissant l'opportunité du renouvellement de grandes emprises foncières.</p> <p>Compléter l'offre de service, notamment en centre de loisirs</p> <p>Améliorer les qualités d'usage de l'espace public, en particulier sur sa valorisation pour les sports et loisirs.</p>	<p>Poursuite de l'OPAHRU* et étude préopérationnelle sur l'habitat privé</p> <p>Compléter l'offre de services sur Rivaud</p> <p>Projet du Quartier du Palais des ducs d'Aquitaine</p> <p><b>Renouvellement du Quartier de la gare</b></p>

(\* L'OPAHRU est mentionnée ici par soucis de cohérence, mais elle ne fait pas partie de la convention d'ORT

**Anticiper les mutations du commerce**

Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Appliquer le schéma commercial d'agglomération limitant les développements périphériques de façon stricte et permettant un</p>	<p>Monter un observatoire du commerce</p>

<p>développement mesuré de l'offre du Cœur d'Agglomération</p> <p>Observer les évolutions du commerce et la mise en œuvre du schéma commercial d'Agglomération</p> <p>Privilégier toutes les formes de commerces innovantes, à fort contenu expérientiel, notamment les pépinières de rue.</p> <p>Promouvoir le commerce digital innovant et accompagner les commerçants dans les mutations</p> <p>Favoriser l'adaptation des cellules quand c'est nécessaire.</p>	<p>Projet du Quartier du Palais des ducs d'Aquitaine</p> <p>Accompagner les commerçants vers le numérique et les nouvelles pratiques</p>
--	--

<b>Construire la ville connectée, durable et à énergie positive</b>	
Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Améliorer l'efficacité énergétique de l'habitat.</p> <p>Favoriser l'usage des modes de déplacement actifs et des TC.</p> <p>Développer la production d'énergie renouvelable et de réseaux de chaleur.</p> <p>Faciliter l'usage des technologies numériques sur l'espace public et pour les fonctions de mobilité, de loisir, de sport, etc.</p> <p>Favoriser le développement de la biodiversité sur tous les projets.</p>	<p>Poursuite de l'OPAHRU* et étude préopérationnelle sur l'habitat privé</p> <p>Compléter l'offre de services sur Rivaud</p> <p>Projet du Quartier du Palais des ducs d'Aquitaine</p> <p>Renouvellement du Quartier de la gare</p>

(\* ) L'OPAHRU est mentionnée ici par soucis de cohérence, mais elle ne fait pas partie de la convention d'ORT

### Sur le Cœur de Ville de Buxerolles

La stratégie de dynamisation du Cœur de Ville de Buxerolles s'articule autour de 3 axes ou objectifs stratégiques, qui sont les suivants :

#### Mieux connecter le Cœur de Ville de Buxerolles à celui de Poitiers

Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Améliorer le lien Centre-ville – Couronneries et son prolongement à Buxerolles. Le potentiel de chalandise du centre-ville de Poitiers que constituent les habitants de Buxerolles peut être mieux valorisé en complémentarité de l'offre commerciale et de service à développer en centre-ville de Buxerolles.</p>	<p>Amélioration du lien Couronneries – centre-ville</p>

#### Améliorer l'habitat sur le Cœur de Ville pour prévenir le développement de la vacance et accroître la mixité sociale

Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Rénover le parc d'Habitat de la Vienne</p> <p>Accompagner les grandes copropriétés vers des rénovations ambitieuses</p> <p>Il ne s'agit pas seulement de lutter contre la vacance, mais aussi de prévenir son apparition et par ailleurs d'améliorer la mixité sociale .</p>	<p>Rénovation du parc social d'Habitat de la Vienne</p> <p>Etude préopérationnelle sur l'habitat privé</p>

#### Redonner une cohérence urbaine au Cœur de Ville

Les déclinaisons de l'objectif stratégique	Les actions associées
<p>Réaliser des opérations de renouvellement urbain des flots concernés par la constitution d'un front bâti autour du centre commercial.</p> <p>Privilégier l'occupation des rez-de-chaussée par des commerces et services de proximité.</p>	<p><b>Renouvellement des flots concernés autour du centre commercial</b></p>

## Petites Villes de Demain (2021-2026)

Les villes de Chauvigny et de Lusignan sont lauréates du programme de l'Etat « Petites villes de demain », qui vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), le CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

La convention d'adhésion Petites Villes de demain a été adoptée au conseil communautaire du 25 juin 2021. Elle a pour objet d'acter l'engagement de Grand Poitiers, des communes de Chauvigny et de Lusignan et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

Elle engage les collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de cette convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

Cette convention a vocation à s'articuler avec le Contrat de relance et de transition écologique de Grand Poitiers.

### Objectifs :

- Concourir à la revitalisation globale des pôles urbains d'équilibre que sont Chauvigny et Lusignan ;
- Affirmer des fonctions de centralité essentielles pour les habitants et la population environnante ;
- Permettre de mettre en œuvre un projet d'ensemble dans les domaines urbain, économique et social ;
- Lutter contre la dévitalisation du centre-bourg avec une requalification d'ensemble ;
- Permettre une rénovation du parc de logements, des locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain ;
- Créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire.

### Projets des communes

#### CHAUVIGNY

Pour dynamiser les trois centralités reconnues par le SCOT : le centre-ville, la cité médiévale et le quartier de la gare, la

commune de Chauvigny a défini une stratégie de revitalisation et d'attractivité en vue d'attirer de nouvelles populations et développer des activités sur son territoire.

Cette stratégie a pour objectif essentiel de dynamiser les trois centralités en mettant en œuvre des actions transversales qui concernent :

- Le développement économique et touristique
- L'habitat
- Les mobilités
- La valorisation du cadre de vie
- Le maintien et la modernisation des équipements et services publics
- La cohésion sociale et la santé

Les projets de la commune :

- La reconquête de la friche industrielle de la Gare, en centralité : l'objectif est d'améliorer l'environnement existant et renforcer la place centrale du silo au sein du quartier par la construction des réserves muséales, la requalification du silo pour créer un pôle socio-culturel et la réhabilitation du quartier par de l'habitat.
- La Maison de la Petite Enfance : cette structure comprendra un multi-accueil, une crèche, une halte-garderie et un relais des assistantes maternelles. La livraison est projetée pour le premier trimestre 2022.
- ZAC de La Noraie : la commune a aménagé, en régie municipale, le secteur nord comprenant 30 lots libres de constructeurs et 6 lots locatifs sociaux (construits en VEFA pour Habitat de la Vienne, livraison prévue en juin 2021). Le secteur sud de la ZAC également à vocation d'habitat (entre 15 et 20 lots) reste à aménager.
- Lotissement communal de Gâte Râpe : la commune a aménagé le secteur 3 de la zone à urbaniser de Gâte Râpe en créant notamment un rond-point sur la route de la Puyé, une voie structurante de desserte et un lotissement de 31 lots à vocation d'habitation.

## **LUSIGNAN**

La commune a identifié quatre objectifs autour de l'ambition de « faire de Lusignan une ville dynamique, accueillante où il fait bon vivre » :

- L'attractivité et l'activité économique
- La mobilité
- Le cadre de vie et l'habitat
- Les solidarités et les services

Les projets de la commune :

- Conforter la zone commerciale et de services qui se développe autour du rond-point des routes de Saintes/Niort/Poitiers,
- Revitaliser le centre-bourg par l'accueil de commerces permanents et de boutiques éphémères,
- Requalifier des friches industrielles (centre-ville, route de saint-Germier, rue des chateliers, entrée de ville nord) en se rapprochant de l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine,
- Accroître la fréquentation touristique de Lusignan par la mise en œuvre d'un projet autour du site de Vauchiron/Le Grand Parc et du centre historique,

### **4.2. Validation des actions**

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches action et les fiches projet en annexe 2.

### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature,

**en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.**

**Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.**

#### 4.4. Les actions de coopération interterritoriale

##### ⇒ le Service Unifié

Le service unifié a été créé par convention entre les Communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées du Clain et Grand Poitiers Communauté Urbaine à compter du 1er janvier 2019 suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays des 6 Vallées afin d'assurer la continuité des contrats/conventions qu'il portait : programme Leader Prox6Vallées et contractualisation territoriale avec la Région Nouvelle-Aquitaine.



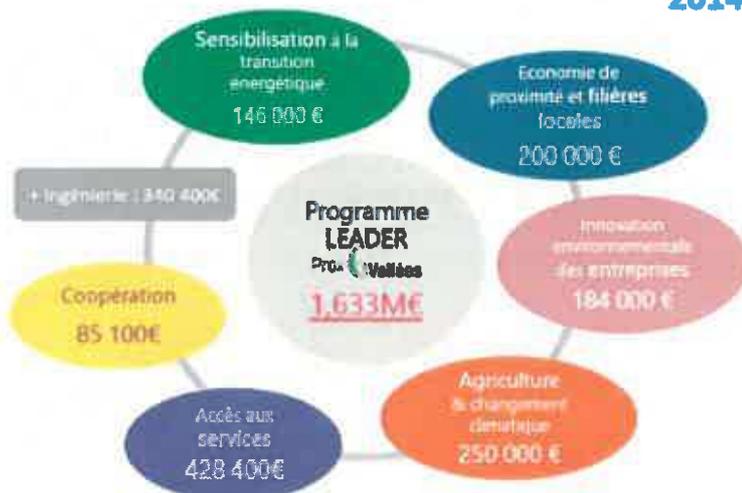
**Périmètre SU =**  
 . Contrat d'attractivité  
 signé avec la Région  
 . Projet Alimentaire  
 Territorial (PAT)

**Fonctionnement =**  
 Comité de suivi (3 EPCI)  
 Convention  
 Règlement intérieur  
 Budget annexe

Il a pour missions : l'animation et la gestion du programme Leader, la veille, l'ingénierie de projet et la recherche de financement, et le Programme Alimentaire Territorial.

#### 4. Focus sur le programme Leader « Prox6Vallées »

2014/2020-23



**Calendrier :**  
 ⇒ Jusqu'à mi-2022  
 pour déposer un dossier  
 ⇒ Jusqu'à fin 2023  
 pour qu'il soit  
 réalisé et payé

##### ⇒ la feuille de route Néo Terra

Néo Terra est la feuille de route votée le 9 Juillet 2019 par le conseil régional. Elle encadre l'ensemble de la politique régionale et structurera la politique contractuelle de la Région. Elle est dédiée aux transitions énergétiques, environnementales et écologiques de la Nouvelle Aquitaine à horizon 2030.

La feuille de route, composée de 11 ambitions pour accélérer le changement et accompagner les mutations, est basée sur deux rapports réunissant des experts et scientifiques : Acclimaterra (questions climatiques) et Ecobiose (questions de biodiversité) :

- **Ambition 1 : l'engagement citoyen ;**
- **Ambition 2 : Accélérer et accompagner la transition agro écologique (lien avec le PAT) ;**
- **Ambition 3 : la transition des entreprises ;**
- **Ambition 4 : Développer les mobilités « propres » pour tous ;**
- **Ambition 5 : Développer et systématiser un urbanisme durable, résilient, économe en ressources et qui s'adapte aux risques naturels et aux changements climatiques ;**
- **Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique ;**
- **Ambition 7 : Faire de la Nouvelle-Aquitaine un territoire tendant vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030 ;**
- **Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité ;**
- **Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau ;**
- **Ambition 10 : Préserver les terres agricoles, forestières et naturelles ;**
- **Ambition 11 : La Région, une administration exemplaire.**

Dans le but de favoriser l'appropriation de la feuille de route Néo Terra par les territoires, d'accélérer les transitions et d'amorcer la prochaine contractualisation territoriale, l'expérimentation « Territoires et Néo Terra », votée par le conseil régional le 5 octobre 2020, comprend un panel diversifié de cinq territoires tests, dont Grand Poitiers – Haut-Poitou – Vallées du Clain.

L'expérimentation se veut une démarche transversale, intégrée et partenariale, où le territoire et la Région co-construisent ensemble.

Cette expérimentation prend la forme d'une convention signée entre le territoire et la Région indiquant les orientations et les chantiers prioritaires au sein de Néo Terra, auxquels les parties s'engagent. 5 enjeux sont identifiés pour Grand Poitiers – Haut-Poitou – Vallées du Clain :

- **Enjeu 1 – développement des circuits alimentaires locaux et durables**
- **Enjeu 2 – renforcement des mobilités durables et des continuités cyclables**
- **Enjeu 3 - reconversion des friches et économie circulaire**
- **Enjeu 4 - Rénovation énergétique et thermique des bâtiments publics et privés**
- **Enjeu 5 – développement des Tiers-lieux**

## **Article 5 - Modalités d'accompagnement en ingénierie**

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;

- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

### 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, Grand Poitiers assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e responsable du pilotage du CRTE, de son élaboration et sa mise en œuvre, ainsi que son évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

### 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation

de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### 6.4. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### 6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;

- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

### 7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par la Présidente de Grand Poitiers ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Grand Poitiers, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera en tant que de besoin pour :

- Valider l'évaluation du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

### 7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et de Grand Poitiers. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- le directeur général des services de Grand Poitiers
- le.la directeur.ice général.e adjoint en charge des contractualisations
- le.la directeur.ice en charge des contractualisations
- le secrétaire général de la préfecture de la Vienne
- le directeur de la direction départementale des territoires de la Vienne
- autres services de l'Etat (à voir avec la DDT et la préfecture)
- le.la chargé.e de mission en charge l'animation du CRTE
- le.la chef.fe de projet Petites Villes de Demain
- le.la chef.fe de projet Action Cœur de Ville

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Poitiers.

Signé à Poitiers le 14 décembre 2021

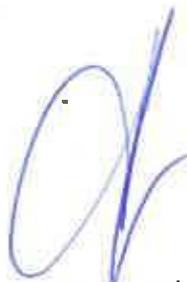
La Préfète de la Vienne,

La Préfète et par délégation,  
La Secrétaire Générale,

Pascale PIN

Chantal CASTELNOT

La Présidente de Grand Poitiers  
Communauté urbaine,



Florence JARDIN



## Annexes

**Annexe 1 – Tableau de synthèse des orientations stratégiques de Grand Poitiers**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Indicateurs de suivi du CRTE**



# **Annexe 1 – Tableau de synthèse des orientations stratégiques de Grand Poitiers**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Feuilles de route</b>
1	Transition Energétique
2	Eau et Assainissement
3	Déchets et Economie Circulaire
4	Voirie
5	Agriculture et Alimentation
6	Biodiversité
7	Sports
8	Culture et Patrimoine
9	Tourisme
10	Vers un logement pour tous
11	Mobilités
12	Urbanisme et Foncier
13	Solidarités et politique de la ville
14	Développement économique
15	Ressources Humaines
16	Finances et Commande publique
17	Contractualisation, Relations partenariales et Participation citoyenne
18	Centres de ressources et politique de déconcentration
19	Stratégie de la donnée et numérique
20	Patrimoine Communautaire

<b>Six chantiers au croisement des feuilles de route</b>	
1	Renforcer l'accessibilité des équipements sur l'ensemble du territoire pour combiner maillage de proximité et rayonnement intercommunal
2	Organiser la convergence entre développement économique et transition écologique, dans le prolongement du PCAET
3	Elaborer et mettre en œuvre une planification bioclimatique face au défi écologique et à ses conséquences
4	S'appuyer sur le tissu associatif présent sur le territoire pour affirmer la dimension sociale de la transition écologique
5	Favoriser l'émergence d'une prospective autour des enjeux de santé publique et environnementale au cœur de la transition écologique, de la préservation de la biodiversité, de la santé publique et de l'alimentation
6	Favoriser le développement d'une culture de l'expérimentation, identifiée comme l'un des moyens pour faire de Grand Poitiers un territoire de solutions

## **Annexe 2 – Fiches actions**

## Grand Poitiers

- Grand Poitiers – Construction de l'Ecole européenne supérieure de l'image
- Grand Poitiers – Projet de renouvellement du quartier de la Gare
- Grand Poitiers – Aménagement du quartier du Palais
- Grand Poitiers – Etude mobilité réseau métropolitain
- Grand Poitiers - Expérimentation d'un « train léger »
- Grand Poitiers - Requalification du site ex-Fédéral Mogul à Chasseneuil du Poitou
- Grand Poitiers - Plan de développement des déchetteries
- Grand Poitiers – Etude pour le développement des réseaux de chaleur
- Grand Poitiers – Plan Vélo
- Grand Poitiers - Remise à niveau station d'épuration de la Folie et dispositif de méthanisation
- Grand Poitiers - Étude de faisabilité-conception d'une légumerie-conserverie (avec atelier de surgélation) mutualisée pour la restauration collective de la Ville de Poitiers, de l'Université de Poitiers (CROUS), du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers et d'autres communes de Grand Poitiers
- Grand Poitiers - Étude pour le montage partenarial, juridique, technique et financier d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ayant pour objet la création d'une ceinture maraîchère autour de Poitiers et Grand Poitiers
- Grand Poitiers - Construction et mise en place d'un atelier de transformation collectif en partenariat avec le lycée agricole de Venours
- Grand Poitiers - transformation numérique et éco-responsabilité de l'administration : Déploiement d'un réseau des Fibres Optiques pour les services aux usagers et l'éducation
- Grand Poitiers - Gymnase Ecluzelles à Chasseneuil (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Piscine Bellejouanne à Poitiers (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Piscine à Bonnes (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Réfection des terrains de grands jeux (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Projet Clain Nature (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Fonds incitatif (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Fonds intracting (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Fonds investissements(fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Conservatoire à rayonnement régional (projet inclus dans le NPNRU) (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Transformation de l'aire des gens du voyage de Domptigarde en terrains familiaux (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Création d'un terrain familial de 12 places (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Participation à la ZAC République IV (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Requalification des friches de la zone de la Porte du Futur (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Maison du jeu, de l'e-sport et du numérique (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Réfection des ouvrages d'art (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Protection du captage de la Varenne (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Réhabilitation des ouvrages et du réservoir des Montgorges (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Moulin apparent : reconstruction du pont et déconstruction et aménagement de la rive droite (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Restructuration de la déchèterie à Saint Julien l'Ars (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Gymnase/Dojo Bois d'Amour à Saint Benoît (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Salle Lawson Body à Poitiers (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Musée des Beaux-Arts (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Base canoë à Chasseneuil (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Centre équestre à Mignaloux-Beauvoir (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Gymnase Besson à Vouneuil (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Gymnase Dolmen à Poitiers (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Piscine Bel-Air-Blaiserie à Poitiers (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Nouveaux cimetières (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Etude des chemins de randonnée (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Installation de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques (fiche-action à ajouter)

- Grand Poitiers - Médiathèque et TAP : travaux de transition énergétique (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Agrandissement/reconstruction ludothèque La Fontaine à Poitiers (fiche-action à ajouter)
- Grand Poitiers - Travaux de toitures, d'isolation et installation photovoltaïque au CTC (fiche-action à ajouter)

### Communes

- Beaumont-Saint-Cyr – maison de santé pluridisciplinaire
- Beaumont-Saint-Cyr – aménagement sportif
- Beaumont-Saint-Cyr – aménagement de voies partagées le long de la RD 910 et des abords de la gare
- Béruges - projet de relocalisation d'un commerce multi-services en centre-bourg
- Biard – restructuration, extension et rénovation énergétique des espaces périscolaires
- Biard – aménagement végétalisé de la cour de l'école élémentaire
- Bignoux – création d'une chaufferie bois sur le site du groupe scolaire
- Bignoux - construction d'un boulodrome couvert
- Bignoux - extension de la garderie et construction d'un préau en panneaux photovoltaïques
- Bignoux - installation d'un poêle à granules bois – salle Roland Copin
- Bonnes - extension du bâtiment commercial - construction d'un pôle santé
- Bonnes – travaux de rénovation énergétique de l'atelier municipal
- Bonnes – économie d'énergie et accessibilité à la maison pour tous
- Bonnes – accessibilité des sanitaires de la salle des fêtes
- Buxerolles – création d'un potager municipal à destination de la restauration scolaire
- Buxerolles – végétalisation des cours d'écoles et d'espaces publics
- Buxerolles – aménagement du centre technique municipal
- Buxerolles – réfection du multi-accueil Les p'tits loups
- Buxerolles – restructuration et réhabilitation de la maison du Valvert
- Buxerolles – rénovation énergétique du bâtiment A de l'école élémentaire Jean-Marie Paratte
- Buxerolles – rénovation et agrandissement de l'école élémentaire Simone Veil
- Buxerolles – projet de développement des mobilités douces
- Buxerolles - déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale
- Celle-L'Evescault – création de logements pour personnes en situation de handicap
- Celle-L'Evescault – développement de l'aire de loisirs
- Celle-L'Evescault – développement des chemins de randonnée et des itinéraires vélo
- Celle-L'Evescault – extension de la chaufferie bois de la salle des fêtes pour le bar restaurant et création d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire et la mairie.
- Celle-L'Evescault – réouverture du bar restaurant
- Celle-L'Evescault – restauration de l'église Saint-Etienne (classée MH)
- Chasseneuil du Poitou - travaux d'amélioration thermique de la mairie principale
- Chasseneuil du Poitou - travaux d'amélioration thermique de la structure multi-accueil petite enfance
- Chauvigny – création d'un théâtre de verdure
- Chauvigny – création d'un stade d'athlétisme
- Chauvigny – construction de réserves muséales
- Chauvigny – construction d'une résidence seniors
- Chauvigny – groupe scolaire des Guiraudières : réunification des cuisines et réhabilitation de la maternelle
- Chauvigny – aménagement du quartier de la Gare
- Cloué – mise en valeur site de Malvaux
- Coulombiers – Implantation d'une chaudière automatique à granulés de bois
- Coulombiers – Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle socioculturelle
- Curzay – changement du système de chauffage des bâtiments communaux
- Dissay – changement des huisseries, stores et volets du CLSH et réfection des couvertures et velux de l'accueil d'urgence
- Dissay – réaménagement et construction d'un pôle associatif et culturel
- Dissay – rénovation et extension des vestiaires du complexe sportif
- Fontaine le Comte – réhabilitation de l'ancienne infirmerie du site abbatial
- Fontaine le Comte – réhabilitation de la salle de la Feuillante

- Fontaine le Comte – restructuration de la place de Gaulle et de la rue du stade
- Fontaine le Comte – restructuration de la route de Poitiers
- Fontaine le Comte – restructuration et réhabilitation du complexe des Châtaigniers
- Jazeneuil – aménagement du cimetière communal
- Jazeneuil - rénovation revêtements espace multisports
- La Chapelle Moulière – réhabilitation/réaménagement de la mairie
- La Puye - rénovation énergétique de l'école
- Lusignan - rénovation et restructuration des ateliers municipaux
- Lusignan - Travaux de rénovation énergétique - Maison des associations
- Lusignan - Médiathèque et ludothèque
- Lusignan - Plan de circulation et de mobilité
- Lusignan - Travaux de gros entretien et de rénovation énergétique sur les logements de la résidence autonomie
- Lusignan - Travaux de gros entretien et de rénovation énergétique sur les bâtiments de la résidence autonomie (parties communes)
- Lusignan - Travaux de gros entretiens et de rénovation énergétique - Salle Mélusine
- Lusignan - Etude générale de valorisation du site touristique et naturel de Vauchiron
- Mignaloux-Beauvoir – construction d'un nouveau groupe scolaire maternel
- Mignaloux-Beauvoir – nouvelle centralité (zone d'aménagement concerté)
- Mignaloux-Beauvoir – maillage des chemins ruraux
- Mignaloux-Beauvoir – réhabilitation des ateliers municipaux
- Migné-Auxance – réhabilitation d'une friche sportive
- Montamisé – réhabilitation des chemins de randonnée
- Montamisé - installation photovoltaïques (halle des sports, cour de l'école élémentaire et terrains de pétanque)
- Montamisé – création d'une piste cyclable
- Montamisé – création d'un skateparc
- Poitiers – projet de renouvellement du quartier de la Gare : caserne du Pont-Achard
- Poitiers – Plan « Nature pour tous, nature par tous » de la ville de Poitiers
- Poitiers - Aménagement d'un centre d'éducation à la nature immersif au Bois de Saint Pierre (sur la commune de Smarves)
- Poitiers – Rénovation totale de l'éclairage public
- Poitiers - Quartier des Couronneries : renouvellement / rénovation des espaces publics
- Poitiers - Groupe scolaire Andersen : réhabilitation et extension
- Poitiers - Centre d'Animation Couronneries : construction dont restaurant Eveil
- Poitiers - Centre d'Animation Trois Cités Clos Gauthier : réhabilitation dont crèche Frimousse
- Poitiers - Centre d'animation Cap Sud : rénovation
- Poitiers - Crèche Tintam'art et CLSH La Fontaine
- Poitiers - Centre de vacances : création
- Poitiers – Centre communal d'actions sociales : regroupement des services
- Rouillé – Agrandissement de la Rose d'Or
- Saint Benoit - Réaménagement du restaurant et de la garderie scolaires de l'école de l'Ermitage
- Saint Benoit – Aménagement du Bâtiment sud de l'abbaye
- Saint Benoit – Aménagement de l'îlot MARCHETTO : création de commerces et logements
- Saint Benoit – Rénovation thermique de l'école du Bois d'Amour - Ermitage
- Saint Benoit – Rénovation thermique de l'école maternelle Irma-Jouenne
- Saint Benoit – Restauration de l'église : Tranches 2 et 3
- Saint Benoit – Salle de Spectacles : rénovation du parquet et des éclairages de la Hune
- Saint Benoit – Construction d'une salle de quartier
- Saint Georges lès Baillargeaux - Travaux d'isolation du gymnase/dojo
- Saint Georges lès Baillargeaux - Création d'une liaison douce entre le village du Peu et le centre-bourg
- Saint Georges lès Baillargeaux - Réhabilitation d'une ancienne école en « maison des villages »
- Sanxay – réhabilitation de l'école Saint Gabriel
- Sanxay – rénovation énergétique du bâtiment de la cantine
- Sanxay – travaux d'isolation du « presbytère »

- Sanxay – création d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques
- Savigny l'Evescault – construction de bâtiments commerciaux et de service
- Savigny l'Evescault – réhabilitation de l'étang
- Savigny l'Evescault – rénovation de la couverture de l'hôtel-restaurant
- Savigny l'Evescault – mise en place d'une VMC à l'école
- Sèvres-Anxaumont - renaissance de la Place Sadébria
- Sèvres-Auxaumont - travaux de rénovation énergétique du complexe sportif
- Sèvres-Anxaumont – travaux de rénovation énergétique de l'école élémentaire et de la cantine
- Sèvres-Anxaumont - travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle
- Sèvres-Anxaumont - aménagement d'une piste cyclable reliant la commune de Sèvres-Anxaumont et la ville de Poitiers
- Sèvres-Anxaumont - aménagement d'une piste cyclable reliant les centre bourg de Sèvres-Anxaumont et de Saint-Julien l'Ars
- Sèvres-Anxaumont - travaux de rénovation énergétique de la médiathèque et son annexe
- Sèvres-Anxaumont - travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente

## Fiches-actions des projets de Grand-Poitiers

<b>Construction de l'EESI</b> <b>Grand Poitiers</b> <b>CRTE de GRAND POITIERS</b>	
Orientation stratégique n°8/13	Culture et patrimoine/solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>L'EESI souffre depuis plusieurs années sur ses deux sites, Poitiers et Angoulême, de locaux inadaptés à ses besoins et trop exigus pour pouvoir développer son activité. Ainsi les problèmes d'infrastructures limitent la perspective de développement de nouvelles offres pédagogiques qui pourraient renforcer le positionnement de l'EESI sur la scène nationale et internationale tout en générant de nouvelles économies.</p> <p>Dans le cadre du NPNRU des Couronneries, Grand Poitiers a souhaité proposer la construction d'un bâtiment neuf pouvant répondre aux besoins fonctionnels de l'EESI. Grand Poitiers a fait l'acquisition en mars 2020 du site rue Marcel Paul pour l'implantation du projet. Il s'agit d'une friche que l'implantation de cette école permettra de requalifier.</p> <p>L'EESI sera ainsi dotée d'un équipement dont les fonctionnalités correspondront mieux aux besoins d'une école supérieure d'art et à l'ambition nouvelle qui l'anime : les locaux seront capables d'accueillir 170 étudiants, une vingtaine de membres de l'équipe pédagogique, technique et administrative et de nombreux intervenants.</p> <p>Par ailleurs, l'installation de l'école dans un quartier classé prioritaire, en proximité de l'université, serait hautement symbolique à plus d'un titre. La présence de l'EESI aux Couronneries permettra de développer la venue d'étudiants dans le quartier, qui pourraient, pour certains, y résider, contribuant à l'objectif de mixité sociale.</p> <p>L'EESI sera la première entité d'un Pôle Créatif et Culturel qui pourra accueillir à terme d'autres structures pouvant œuvrer dans les domaines de la création et de la recherche artistiques et/ou culturels, dans une logique d'écosystème créatif. Le Pôle Culturel deviendrait ainsi l'un des équipements publics majeurs des Couronneries de demain, s'adressant à tous les publics et participant de la volonté de donner au quartier une véritable fonction de centralité.</p> <p>La construction de l'EESI s'inscrit dans la démarche environnementale élaborée et mise en œuvre par la collectivité pour l'ensemble de ses constructions. A ce titre, l'opération permettra de requalifier des friches et devra tendre vers un objectif de performance E3C2 de la</p>

	future réglementation 2020 Énergie positive et réduction carbone et prendre en compte l'ensemble des impacts sur l'environnement durant le cycle de vie du projet et favorisant la production locale d'énergie.
Partenaires	Ville de Poitiers EESI Ministère de la Culture Région Nouvelle-Aquitaine
Coût prévisionnel	Investissements 2022 : 4 000 000 € Investissements 2023 : 4 000 000 € Investissements 2024-2025 : 3 750 000 € Coût Total : 11 750 000 € HT
Plan de financement	CPER 14-20 Ministère Culture 900 K€ (2021) CPER 21-27 Ministère Culture 1 M€ (2022) CPER 14-20 Région : 900 K€ (2021) ARR : 1,6 M€ (2022) FEDER : selon dépenses éligibles Fonds propres : 7 350 000 €
Calendrier	Etudes préalables : 2018-2020 Début travaux : Mars 2022 Achèvement : Juin 2024
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

## Projet de renouvellement du quartier de la Gare

### Grand Poitiers

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°8/12/13/14	Culture et patrimoine/urbanisme et foncier/solidarités et politique de la ville/développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine
Description de l'action	<p>Ce que l'on appelle aujourd'hui le « quartier de la gare de Poitiers » est un secteur stratégique pour l'ensemble du territoire poitevin avec sa gare LGV, un des moteurs de l'attractivité du territoire. Il est un lieu de convergence des mobilités, une porte d'entrée et de sortie du territoire, qui rayonne bien au-delà des frontières administratives de la ville. Historiquement actif et habité, le « quartier de la gare » est au cœur des déplacements de Grand Poitiers.</p> <p>La gare ne doit pas être perçue seulement comme un espace de transit, vecteur de flux, mais aussi comme un puissant levier d'attractivité dont il faut tirer parti. Pour se démarquer des quartiers de gare/d'affaires génériques, qui fonctionnent essentiellement sur des ressources extérieures à la ville hôte, Grand Poitiers doit tirer profit de ses nombreux atouts : la proximité du site de la gare avec les services, les commerces, les hôtels, les équipements publics et les lieux de culture, de patrimoine et d'enseignement du centre-ville de Poitiers. Le site n'est pas seulement un « quartier de gare », il est aussi un lieu de connexion avec le territoire environnant, la Région dont il fait partie et les autres régions qui l'entourent.</p> <p>L'enjeu essentiel du projet de renouvellement repose sur cette richesse et sur la complexité du site et de l'histoire de ce morceau de Ville. Il y est question, certes d'attractivité, mais aussi d'identité, de centralité, de mixité, de quartier de vie.</p> <p>L'ambition de cette opération de renouvellement du quartier de la gare s'inscrit dans une logique de transformation et de revitalisation visant à « faire quartier », en évitant l'écueil de la gentrification, et se fera en lien avec les habitants et les usagers. Moins que d'en faire un quartier d'affaire spécifique, il s'agit d'en faire un lieu de vie et de mixité avant tout, totalement intégré au centre-ville, avec une haute exigence environnementale et de nouvelles solutions de mobilités. Cet espace de création, d'accueil, d'hébergement et d'animation, apportera davantage de confort de vie et garantira les conditions d'une économie productive visant le développement d'emplois, notamment chez les jeunes. Dès aujourd'hui, le quartier connaît une évolution prometteuse, avec par exemple l'installation de la nouvelle école de Design et celle du nouveau site de la Technopole.</p> <p>Les orientations se déploient autour de plusieurs axes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des mobilités améliorées : le secteur de la gare de Poitiers est un lieu</li></ul>

	<p>de convergence de toutes les formes de mobilités qui doivent chacune trouver leur place au sein d'un espace public repensé et apaisé, notamment le boulevard</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la renaturation de la Boivre et la place du paysage dans le projet pour révéler la Boivre et offrir une ouverture vers la nature en réalisant des lieux appropriables, propices à la biodiversité au cœur de la cité.</li> <li>- un quartier hybride œuvrant pour une cohabitation des usages avec de l'habitat (en accompagnant la résorption des précarités énergétiques, économiques, sociales et sociétales, tout en évitant la gentrification ou la disparition d'activités utiles au quartier) et des commerces, services, activités économiques (en affirmant cette dimension, en la renouvelant, en garantissant des activités qui répondent aux nouveaux modes de vie et de travail).</li> <li>- l'ambition environnementale comme fil rouge du projet qui engage l'ensemble des transitions déjà évoquées et la transition énergétique. Il s'agit à la fois de concevoir un quartier sobre mais aussi producteur d'énergie renouvelable.</li> <li>- la démarche participative et habitante en s'appuyant sur les habitants et acteurs de terrain.</li> </ul>
Partenaires	Ville de Poitiers
Coût prévisionnel	<p>Etudes</p> <p>Equipements d'infrastructure et de superstructure : boulevard gare, Maillochon, pk et passerelle gare</p> <p>Investissements 2022 : 300 K€</p> <p>Investissements 2023 : 1,02 M€</p> <p>Investissements 2024 : 11,02 M€</p> <p>Investissements 2025 : 12 M€</p> <p>Investissements 2026 : 10 M€</p> <p>Coût total 2022-2026 : 34,34 M€</p>
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Aménagement du quartier du Palais Grand Poitiers CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°8/9/12	Culture et patrimoine/tourisme/urbanisme et foncier
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>Grand Poitiers et la ville de Poitiers dessinent aujourd'hui un nouveau projet pour le Palais des ducs d'Aquitaine et son quartier. A l'issue d'une réflexion entamée depuis 2016, la Ville est propriétaire du monument depuis le 1er janvier 2020, et commence à y tester certains usages en direction des publics, tout en développant les différents aspects du projet du Palais et de son quartier.</p> <p>L'ancien Palais des ducs d'Aquitaine est un édifice exceptionnel, classé au titre des Monuments Historiques depuis 1862. L'histoire et l'architecture de cet édifice emblématique restent néanmoins méconnues. A côté de la grande salle d'apparat et de la tour Maubergeon, qui constituent les deux éléments patrimoniaux les plus remarquables du monument, le Palais forme un ensemble patrimonial complexe de près de 6 000 m<sup>2</sup>, qui garde encore aujourd'hui en partie ses mystères. La révélation patrimoniale et architecturale du Palais, mais aussi sa réinvention avec des usages pluriels contemporains, visent à en faire la porte d'entrée symbolique du territoire et un lieu hybride de partage et de rencontres des acteurs notamment de l'innovation, de la recherche, de la pensée, de l'art et de la culture, avec les habitants et les publics les plus larges. Au-delà du Palais lui-même, c'est un nouveau projet urbain qui s'imagine, pour créer des parcours dans la ville permettant la (re)découverte de ses édifices emblématiques, et facilitant les usages pour tous les publics.</p> <p>A l'été 2021, des préfigurations urbaines permettront d'imaginer, en concertation avec les habitants, les usages de ce quartier, avant de reprendre le projet à l'automne.</p> <p>Les premiers travaux auront lieu en 2021. Ce seront des travaux d'embellissement des rues du quartier du Palais qui seront réalisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Grand'Rue</li> <li>-rue de la cathédrale</li> <li>-rue Arsène Orillard</li> </ul>
Partenaires	Ville de Poitiers
Coût prévisionnel	Travaux 2022 : 1 M€ Investissements 2023 : 2 M€ Investissements 2024-2026 : 6 M€ Coût total : 9 M€ HT
Plan de financement	ARR Etat : 1 400 K€ (2022) ARR Région : 100 K€ (2021) REACT UE ou FEDER : selon dépenses éligibles Fonds propres : 7 500 K€
Calendrier	Début travaux : 2022 Livraison : 2026

<p><b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i></p>	
--	--

## Etude mobilité réseau métropolitain Grand Poitiers CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°11	Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité EPCI
Description de l'action	<p>Le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité a comme volonté de mener une étude globale –Plan de transport- sur l'ensemble de son périmètre pour mieux articuler l'ensemble des offres mobilités présentes sur l'espace régional et identifier les points d'amélioration de l'offre nécessaire au développement de ce plan. Cette étude est estimée à 500 000 €. L'objectif est de la lancer en 2021.</p> <p>Le secteur de Grand Poitiers est prioritaire dans ce plan car à la croisée de nombreux flux et d'un nombre conséquent d'offre de mobilité (LGV/TGV/TER/autocar interurbain, transport urbain) qu'il convient d'organiser et d'améliorer.</p> <p>Grand Poitiers a la chance de bénéficier d'une gare située en centre-ville de la ville centre (Poitiers) équipée d'un pôle d'échanges multimodal. Cela fait du train un moyen rapide et économique pour accéder au principal pôle d'emplois de l'aire urbaine.</p> <p>Cette gare est au centre d'une étoile ferroviaire puisque desservies par des lignes à destination de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tours (grande vitesse et TER)</li> <li>- Paris (grande vitesse)</li> <li>- Bordeaux (grande vitesse)</li> <li>- Angoulême (grande vitesse et TER)</li> <li>- Niort La Rochelle (grande vitesse et TER)</li> <li>- Limoges (TER)</li> </ul> <p>Lorsqu'elles existent, les lignes TER sont utilisées par les habitants comme des mobilités quotidiennes de proximité. C'est notamment le cas pour la ligne Lusignan-Poitiers.</p> <p>Toutefois des possibilités de renforcement de l'offre ferroviaire sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part par l'amélioration de l'offre TER sur les lignes existantes (augmentation du nombre de haltes ; augmentation du nombre d'allers retours)</li> <li>- d'autre part par l'ouverture au trafic de voyageurs de lignes existantes (Poitiers- Jardres ; Poitiers-Neuville-du-Poitou) ou de lignes à recréer (Jardres – Chauvigny).</li> </ul> <p>Le projet consiste à engager les études pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- évaluer le potentiel de clientèle captable pour l'amélioration de l'offre ou l'ouverture de nouvelles lignes,</li> <li>- réaliser un diagnostic technique des infrastructures existantes et des besoins d'aménagement et d'équipement pour les ou-</li> </ul>

	<p>vrir pour du service de voyageurs,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier les contraintes en matière d'exploitation (lignes à voie unique, capacité de la gare de Poitiers etc.)</li> <li>- Etudier techniquement et chiffrer les investissements à réaliser en matière d'infrastructure et d'équipement territoires périphériques à la Ville de Poitiers. Cela permet d'offrir une alternative crédible à toutes celle et ceux qui sont aujourd'hui dépendant de la voiture individuelle pour leurs déplacements quotidiens.</li> </ul> <p>En cela, l'impact est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- économique et social en baissant le poids du coût des transports dans le budget des ménages</li> <li>- Environnemental en limitant les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphérique</li> </ul>
Partenaires	Grand Poitiers Communauté urbaine
Coût prévisionnel	Coût Total : 500 K€ HT
Plan de financement	
Calendrier	Début étude : Novembre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Expérimentation d'un « train léger »

### Grand Poitiers

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°11	Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>Suite à l'étude globale-Plan de transport mené par le syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité à l'échelle de la Région et de secteurs identifiés comme prioritaires, dont Grand Poitiers. Le secteur de Grand Poitiers est considéré prioritaire car à la croisée de nombreux flux et d'un nombre conséquent d'offre de mobilité (LGV/TGV/TER/autocar interurbain, transport urbain) qu'il convient d'organiser et d'améliorer.</p> <p>Grand Poitiers a fait du développement de l'usage du train pour les déplacements du quotidien une de ses grandes priorités.</p> <p>Au-delà du renforcement des infrastructures et du niveau de services sur les lignes TER existantes qui font l'objet d'échanges avec la Région et la SNCF, l'étoile ferroviaire de Poitiers comprend également deux lignes actuellement dédiées au transport de marchandises : Poitiers-Jardres et Poitiers-Migné-Auxances- Neuville-de-Poitou-Chalandray. La transformation de ces infrastructures pour le transport de voyageurs est un véritable enjeu pour les déplacements périurbains.</p> <p>L'étude conduite pour le quadrant sud-est de l'agglomération (étude dite de déviation de Mignaloux-Beauvoir) a d'ailleurs mis en avant cette nécessité.</p> <p>Mais, plus que le TER, ces lignes d'intérêt local s'inscrivent assez parfaitement dans une logique de train léger, dont le Gouvernement a également fait l'une de ses priorités. Train léger dont la motorisation devra être envisagée avec une énergie non fossile, renouvelable voire produite localement. A ce titre, l'hydrogène semble parfaitement adapté et l'idée d'un partenariat avec le Syndicat Energie Vienne qui en produira prochainement grâce à son champ éolien du Rochereau.</p>
Partenaires	Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilité ; Syndicat Energie Vienne
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Requalification du site ex-Federal Mogul  
à Chasseneuil du Poitou  
Grand Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°12	Urbanisme et foncier
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>Développée à la fin des années 1960 à Chasseneuil-du-Poitou, la ZAE des Temps Modernes a accueilli en 1972 le site de production de pièces automobiles objet du présent dossier. Racheté en 1998 par Federal Mogul Corporation, le site a fermé ses portes en 2015. A partir de cette date, le Groupe n'a plus entrepris d'action spécifique pour développer l'activité productive.</p> <p>L'ensemble immobilier construit sur une emprise foncière de 7ha est composé de sept bâtiments pour un total d'environ 20 000 m<sup>2</sup> bâtis. Situé avantageusement le long de la D910 en face du Futuroscope, Grand Poitiers Communauté urbaine a souhaité contribuer à remettre sur le marché cet ancien site industriel. C'est dans ce cadre que Grand Poitiers a confié une étude de faisabilité à La Sep en 2018 en vue de la reconversion de l'ensemble. Cette étude a défini les principales orientations et conditions possibles pour la reconversion du site Federal Mogul et a convaincu Grand Poitiers dans le cadre de sa compétence "Développement Economique" de se porter acquéreur en Mars 2018 du tènement foncier afin de répondre favorablement aux enjeux de développement sur le territoire de la Collectivité de la société industrielle Forsee Power, fabricant français de systèmes intelligents de batteries électriques, en forte croissance dans les transports (routier, maritime et ferroviaire) avec à la clé la création à terme de 300 emplois dont 200 dès 2020.</p> <p>Cette première installation sur l'Ex site Federal Mogul mobilise une emprise foncière de 4.4 ha occupée par 13 500 m<sup>2</sup> de bâtiments intégralement réutilisés pour accueillir Forsee Power. Elle a été accompagnée par les services de l'Etat aussi bien sur le plan de la revitalisation économique que sur les aspects environnementaux.</p> <p>Deux mandats publics de maîtrise d'ouvrage confiés à La Sep en 2018 ont d'ores et déjà permis la requalification de plus de 15 500 m<sup>2</sup> existants (travaux en cours) et la construction de 2 000 m<sup>2</sup> de bâtiment de stockage.</p> <p>Une mise à jour de l'étude initiale a été lancée en janvier 2021 pour l'aménagement de la seconde unité du site, polluée, (site 2) non requalifiée et nécessitant un schéma de reconversion.</p> <p>A l'instar de la réqualification de la première partie du site et dans</p>

	<p>l'idée également de préserver la mémoire de l'ancienne occupation, la démarche vise à s'appuyer autant que faire se peut sur la réutilisation des bâtiments présentant un potentiel valorisable.</p> <p>Ainsi, le projet consiste en la création de cellules d'activités liées à des espaces tertiaires, la requalification d'une ancienne fonderie, la création de surfaces tertiaires dédiées et une réorganisation complète de la parcelle une fois dépolluées (sols et bâtis). La conception des différents ensembles immobiliers vise à offrir une flexibilité optimale afin de pouvoir répondre à l'éventail le plus large possible des demandes d'implantations futures et ainsi favoriser la rapidité de réappropriation du site.</p> <p>Au-delà de l'approche cherchant à réutiliser un maximum d'installations existantes, la démarche de conception de cette deuxième partie du site projette de travailler la qualité environnementale des nouveaux bâtiments (orientation, systèmes constructifs, matériaux employés) et de l'aménagement des espaces non bâtis (ilots de fraîcheur, biodiversité, gestion de l'eau, ...). Elle s'inscrit aussi dans une logique d'intensification de l'utilisation du foncier existant afin d'optimiser le modèle économique de redynamisation du site. L'opération de requalification de la friche industrielle FEDERAL MOGUL s'inscrit dans un contexte où la pollution des sols et des bâtiments est répartie sur l'ensemble du site inégalement.</p> <p>Le site 1 englobant 13 500 m<sup>2</sup> bâti reconfigurés est intégralement pollué par l'amiante et le plomb sur le bâti ou sur les réseaux enterrés alourdissant de fait le coût de requalification.</p> <p>Le site 2 est lui doublement pénalisé par la pollution des bâtiments (l'amiante, le plomb) et par la pollution des sols (benzène, aluminium entre autres).</p> <p>Il faut également ajouter à toutes ces contraintes la mise aux normes de structures datant des années 70 (charpente à renforcer, fondations à reprendre) et la prise en compte de l'évolution des réglementation en termes de gestion de l'eau, sans oublier la part importante des mesures liées à l'ICPE inhérentes aux types d'activités envisagées ou implantées sur site (Forsee Power : activité industrielle de pointe de production de batteries intelligentes lauréat au titre du Plan de Relance, activités industrielles type "Laboratoire", relocalisation d'activités industrielles en France)..</p> <p>Enfin sur le site 2, les recettes attendues ne peuvent équilibrer les dépenses notamment liées à la pollution des sols estimées à ce jour à 800 K€ HT dans l'attente de données du Plan de Gestion de la Pollution plus précises.</p>
Partenaires	SEP (maitrise d'œuvre)
Coût prévisionnel	2022 : 2 500 000 € 2023 : 4 900 000 € 2024 : 4 100 000 € Coût total : 11 500 000 € HT
Plan de financement	Fonds Friches – recyclage et dépollution : 4 451 309 € ARR Région : 1 680 000 € (2022) REACT UE ou FEDER : selon dépenses éligibles Fonds propres : 5 368 691 €

Calendrier	Début phase travaux : Avril 2022 Fin de travaux : 2024
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

# Plan de développement des déchetteries

## Grand Poitiers

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°3	Déchets et économie circulaire
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>Afin de sécuriser, moderniser et harmoniser le service sur le nouveau territoire, Grand Poitiers a lancé en 2017 un schéma directeur des déchetteries de l'ensemble de la Communauté urbaine.</p> <p>Quatre niveaux de priorités de travaux ont été déterminés pour aboutir à l'optimisation du réseau dont la fermeture d'un site et la création d'un nouveau, des travaux de sécurisation, d'extension. Cinq sites sont identifiés en priorité pour une action en 2021 et les 6 autres sites moins prioritaires verront leur optimisation se réaliser entre 2022 et 2024.</p> <p>Les objectifs de ce plan de développement des déchetteries sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conformité des sites aux exigences règlementaires (sécurité et environnement)</li> <li>• Accueil des professionnels : maillage, configuration adaptée aux camions bennes et horaires « dédiés » (y compris pour les professionnels « hors GPCu »).</li> <li>• Dans cette optique, les déchets issus du BTP pourront être accueillis et traités de meilleure manière avec une séparation accrue et une optimisation des filières.</li> <li>• Augmentation du taux de 2<sup>de</sup> vie des déchets (loi de transition écologique et maîtrise budgétaire) qui sera particulièrement efficace pour les différents types de plastiques, avec comme pour les déchets du BTP, une séparation accrue et une optimisation des filières.</li> <li>• Rapidité d'accès, surtout pour les produits les plus fréquemment apportés (végétaux et gravats) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La proximité géographique</li> <li>• La fluidité et la facilité d'accès (limiter le temps d'attente)</li> <li>• La massification des traitements est recherchée, ce qui permettra, en particulier pour les déchets verts, un traitement encore plus abouti dans les deux orientations compostage et broyage</li> </ul> </li> <li>• Calendrier d'ouverture adapté</li> <li>• Présence de déchetteries acceptant les déchets spécifiques dans chaque partie du territoire (Sud, Nord, Est, Ouest, Centre)</li> <li>• Desserte des zones d'habitat dense ou à l'inverse très rurales par des déchetteries mobiles</li> </ul>
Partenaires	ADEME
Coût prévisionnel	2022 : 1 448 000 2023 : 2 000 000 2024 : 2 150 000

	2025 150 000 2026 : 150 000 Coût total : 5 898 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	ARR Région : 200 K€ (2022) Fonds propres : 5,698 M€
<b>Calendrier</b>	Etude de faisabilité : 2017-2020 Travaux site prioritaires puis autres sites : Novembre 2021 Fin travaux sites prioritaires : Décembre 2022 Fin travaux totalité du plan : Novembre 2026
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

# Développement des réseaux de chaleur

## Grand Poitiers

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/3	Transition énergétique/déchets et économie circulaire
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p><b>Extension phase 3 du réseau de chaleur des Couronneries</b> Le réseau de chaleur des Couronneries, alimenté à 70% par des énergies renouvelables, est en phase 2 d'extension. Elle devrait être terminée à l'été 2021. D'ores et déjà des potentiels complémentaires ont été détectés qui permettraient de connecter de nouveaux bâtiments sur les quartiers du Grand Large, des Dunes voir de l'Université. Le potentiel complémentaire est estimé à ce jour à 15 Gwh par an. Une première approche de coût situerait l'opération à 3,5 M€ HT. La réalisation pourrait être envisagée dans le cadre de la DSP existante.</p> <p><b>Etude Réseau de chaleur Gare-Centre-ville Nord</b> Un recensement des potentiels a été effectué (autour de 13 Gwh), le dimensionnement du réseau, des outils de production (une option d'alimentation depuis les réseaux de chaleur des Couronneries est à l'étude également) et le chiffrage est en cours (autour de 6,4 M€ HT). La restitution est prévue au 15/11. Le marché comprend une phase assistance à réalisation en option à lever.</p> <p><b>Etude Réseau de chaleur quartier Bel Air</b> Un réseau existant EKIDOM à BEL AIR sert de base à ce projet. Une étude est en cours pour affiner les potentiels (autour de 22 Gwh), le dimensionnement du réseau, des outils de production et le chiffrage est en cours (autour de 8,7 M€ HT). La restitution est prévue fin octobre. Le marché comprend une phase assistance à réalisation en option à lever.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Investissements 2023 : 3 599 240 Investissements 2024 : 1 000 000 Investissements 2025 : 703 760 Coût total HT : 5 303 000 €
Plan de financement	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 70% Montant de la subvention plan de relance demandée : 3 712 100 €
Calendrier	Début travaux : Deuxième semestre 2022 (dépend du mode de passation) Fin de travaux : Deuxième semestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Plan vélo Grand Poitiers CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°11	Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>Pour répondre à une forte demande qui s'est exprimée en 2020, suite à la crise sanitaire, Grand Poitiers souhaite mettre place un « plan vélo » ambitieux, qui comprend des travaux d'aménagement de réseaux cyclables, sécurisés et efficaces, et aussi des opérations qui facilitent la pratique du vélo, comme l'installation de points de stationnement sécurisés, la mise à disposition de vélos électriques auprès des habitants.</p> <p>Plus précisément, le projet consiste :</p> <p><u>en matière d'aménagement des itinéraires cyclables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la reprise, remise en état des itinéraires déjà aménagés pour partie, soit pour leur restauration soit pour leur amélioration notamment en termes de continuité cyclable afin d'obtenir des itinéraires aménagés de « bout en bout ».</li> <li>• Dans le développement d'une signalétique directionnelle dédiée aux cyclistes</li> <li>• Dans l'aménagement de 75 km d' « Autoroutes à vélos », itinéraires en site propre intégral sur les grands itinéraires structurants</li> <li>• En particulier, le conseil communautaire du 4 décembre 2020 a adopté le projet de liaison vélo entre Poitiers et le Futuroscope, afin de relier ces deux grands centres d'activités.</li> </ul> <p><u>en matière d'installation de point de stationnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'installation de 500 places de stationnement sécurisées</li> </ul> <p><u>En matière de mise à disposition de vélos et vélos à assistance électriques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans l'acquisition de 1000 VAE supplémentaires pour le service de location Cap sur le Vélo</li> <li>• Création d'une nouvelle offre « entreprise, administration » et création d'une offre « vélo cargo »</li> <li>• Acquisition d'un atelier mobile pour la centrale de location de vélos,</li> <li>• Acquisition de matériel d'expérimentation et d'outils d'évaluation</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Création réseau de pistes cyclables : 2 500 000</p> <p>Aménagements de voirie et équipements cyclables : 10 780 000</p> <p>Développement du parc de vélo et VAE : 2 250 000</p> <p>Soutien à l'investissement des acteurs locaux et initiatives locales : 300</p>

	000 Coût total HT : 15 830 000 €
Plan de financement	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 40 % Montant de la subvention plan de relance demandée : 6,332 M€
Calendrier	Début travaux : juin 2021 Fin de travaux : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

# Remise à niveau station d'épuration de la Folie et dispositif de méthanisation

## Grand Poitiers

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°2/3	Eau et assainissement/déchets et économie circulaire
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>Une étude d'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration de la Folie a été conduite en 2019 et 2020 afin d'évaluer les travaux de remise à niveau ainsi que l'évolution nécessaire permettant de prendre en compte une échéance 2050.</p> <p>Pour rappel, les communes collectées sont les suivantes : Biard, Buxerolles, Croutelle, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Fontaine le Comte et Vouneuil-sous-Biard.</p> <p>La station d'épuration actuelle est dimensionnée pour 152 500 EH (Equivalents Habitants).</p> <p>L'étude fait ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une charge actuelle à 134 000 EH mais une insuffisance de la filière boues, liée à des problèmes de conception à l'origine</li> <li>• des problèmes de sécurité à prendre en compte</li> <li>• une évolution à envisager avec les critères à prendre en compte : évolution de la population, type de boues produites et leur filière de traitement, évolution du process et production d'énergie renouvelable.</li> </ul> <p>Afin de répondre aux problèmes de dimensionnement de la station d'épuration actuelle, le bureau d'études en charge de l'audit propose plusieurs solutions donc celle d'installer une décantation primaire en entrée de traitement.</p> <p>Cette décantation permettra d'augmenter la capacité de la station sans revoir l'ensemble des bassins.</p> <p><b>En parallèle les boues produites par ce traitement pourraient être envoyées sur un digesteur avec les boues issues de la biologie pour méthanisation, avec l'intérêt suivant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution de la quantité de boues biologiques produites donc amélioration des conditions de fonctionnement de la flottation</li> <li>• Réduction des consommations énergétiques sur la biologie</li> <li>• Réduction de la quantité de boues à traiter en déshydratation et en séchage (puis à évacuer)</li> <li>• Rentabilisation des surinvestissements grâce à la revente de biométhane et la réduction des quantités de boues à évacuer</li> </ul> <p>Cette réflexion doit être poursuivie afin qu'une solution optimum soit validée par les élus de Grand Poitiers pour la station d'épuration, ainsi que le devenir des boues en parallèle de la réflexion sur le devenir de</p>

	<p><b>l'incinérateur. En effet plusieurs possibilités de future gestion des boues doivent être examinées : maintien du compostage, chaulage, incinération.</b></p> <p><b>En parallèle, il est prévu de mettre à niveau la station de pompage et le bassin d'orage de Moulin Apparent (ancienne station) par laquelle transitent l'ensemble des eaux usées. Pour ceci le pont doit être repris afin de faire passer des camions, un bassin tampon supplémentaire crée ainsi qu'un by-pass de la station de pompage.</b></p>																									
<b>Partenaires</b>																										
<b>Coût prévisionnel</b>	<p><b>Réfection du pont d'accès aux ouvrages du Moulin Apparent à Poitiers : 1 M€ HT</b></p> <p><b>Création d'un bassin tampon supplémentaire : 4 M€ HT</b></p> <p><b>Création d'un by-pass Moulin Apparent : 0,1 M€</b></p> <p><b>Mise en sécurité de la station : 0,2M€</b></p> <p><b>Mise à niveau de la station d'épuration et construction d'un méthaniseur : 14,9 M€ HT</b></p> <p><b>Coût total HT : 20 200 000 € HT</b></p>																									
<b>Plan de financement</b>	<b>Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 50%</b>																									
<b>Calendrier</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Etude</th> <th>Dossier administratif</th> <th>Début Travaux</th> <th>Fin Travaux</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pont</td> <td>2020</td> <td></td> <td>Mars 2021</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Mise en sécurité station</td> <td>2020</td> <td></td> <td>2021</td> <td>2022</td> </tr> <tr> <td>Bassin Tampon et by pass</td> <td>2021</td> <td>2021</td> <td>2022</td> <td>2023</td> </tr> <tr> <td>Mise à niveau de la station</td> <td>2021</td> <td>2022-2023</td> <td>2024</td> <td>2026</td> </tr> </tbody> </table>		Etude	Dossier administratif	Début Travaux	Fin Travaux	Pont	2020		Mars 2021		Mise en sécurité station	2020		2021	2022	Bassin Tampon et by pass	2021	2021	2022	2023	Mise à niveau de la station	2021	2022-2023	2024	2026
	Etude	Dossier administratif	Début Travaux	Fin Travaux																						
Pont	2020		Mars 2021																							
Mise en sécurité station	2020		2021	2022																						
Bassin Tampon et by pass	2021	2021	2022	2023																						
Mise à niveau de la station	2021	2022-2023	2024	2026																						
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>																										

**Étude de faisabilité-conception d'une légumerie-conserverie  
(avec atelier de surgélation) mutualisée pour la restauration  
collective de la Ville de Poitiers, de l'Université de Poitiers  
(CROUS), du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers  
et d'autres communes de Grand Poitiers**

**Grand Poitiers**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°5/14	Agriculture et alimentation/développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers EPCI
Description de l'action	<p>Les services de restauration de la Ville de Poitiers, du Comité des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de l'Université de Poitiers et du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers sont parties prenantes de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) initié et coordonné par Grand Poitiers Communauté urbaine, au sens des articles L.1-III et L.111-2-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). Ce projet de territoire dédié à l'alimentation, coordonné dans le cadre d'une stratégie globale et transversale (il constituera, à terme, le volet « agriculture et alimentation » du Plan Climat-Air-Énergie Territorial – PCAET – de Grand Poitiers Communauté urbaine), est lauréat de l'appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) : il reçoit, à ce titre, le soutien financier de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine, de l'ADEME (Agence de la transition énergétique) et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche alimentaire territoriale entend mettre en réseau les acteurs du territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, consommateurs...) pour favoriser la co-construction, puis la mise en œuvre partagée, d'un programme d'actions pluriannuel en faveur du développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation. À terme (courant 2021), le programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) englobera différents types d'actions et de porteurs de projets publics et privés mobilisant des formes de financements diverses (investissements structurels, investissements immatériels, création d'activités, etc.</p> <p>Conforter une filière alimentaire de proximité nécessite des outils de transformation pour proposer des produits prêts à l'emploi. Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), il est rapidement apparu que les trois restaurations collectives de la Ville de Poitiers, de l'Université de Poitiers et du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Poitiers exprimaient le besoin de nouvelles légumeries-conserveries pour accroître la part de produits de qualité issus de filières de proximité dans leurs repas, dont les produits issus de l'agriculture biologique. Des échanges avec le Conseil Départemental de la Vienne</p>

	<p>(pour la restauration des collèges), le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine (pour la restauration des lycées), ainsi que d'autres communes du territoire (Buxerolles notamment), ont également permis de constater une convergence des besoins d'autres restaurations collectives, tant au niveau de la localisation des approvisionnements que de produits spécifiques aux légumeries. Le projet de création d'une légumerie-conserverie (avec atelier de surgélation) mutualisée (Ville de Poitiers + CROUS + CHU), avec un atelier de surgélation (les légumes seraient préparés, mis en sachets et surgelés pour être prêts à l'emploi) a été évoqué dans ce cadre. Le groupe de travail a déjà évalué les tonnages de denrées alimentaires cuisinés par ces trois restaurations collectives, afin d'apprécier le marché potentiel pour des producteurs de proximité (Cf. Annexe) : la Chambre d'Agriculture de la Vienne en a été informée. Compte-tenu des besoins exprimés par d'autres communes, une telle légumerie-conserverie (avec atelier de surgélation) pourrait fournir un certain nombre de cuisines sur le territoire (équipées de chambres froides plutôt que de légumeries). Ce projet pourrait intégrer des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).</p> <p>Un tel projet nécessite l'implication de tous les partenaires dans la durée. Pour la viabilité économique et sociale d'un tel équipement, il est essentiel de construire un partenariat avec une multitude d'acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire : Chambre d'agriculture de la Vienne, Bio Nouvelle-Aquitaine, groupements de producteurs, élus et agents des collectivités territoriales gestionnaires de la restauration collective, financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Vienne, État, Europe...), etc. Une étude de faisabilité-conception (partenariale, technique, juridique et financière) paraît indispensable pour identifier l'ensemble des parties prenantes et les mobiliser dans la co-construction de ce projet de légumerie-conserverie mutualisée.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total HT : 100 000€
<b>Plan de financement</b>	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 80% Montant de la subvention plan de relance demandée : 80 000€
<b>Calendrier</b>	Étude : 2022 Début travaux : 2023 Fin de travaux : 2024
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

# Étude pour le montage partenarial, juridique, technique et financier d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) ayant pour objet la création d'une ceinture maraîchère autour de Poitiers et Grand Poitiers.

## Grand Poitiers CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°2/5/6	Eau et assainissement/agriculture et alimentation/biodiversité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>La Ville de Poitiers et Grand Poitiers Communauté urbaine sont pleinement engagées dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), au sens des articles L.1-III et L.111-2-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). Ce projet de territoire dédié à l'alimentation, coordonné dans le cadre d'une stratégie globale et transversale (il constituera, à terme, le volet « <i>agriculture et alimentation</i> » du Plan Climat-Air-Énergie Territorial – PCAET – de Grand Poitiers Communauté urbaine), est lauréat de l'appel à projets 2018-2019 du Programme National pour l'Alimentation (PNA) : il reçoit, à ce titre, le soutien financier de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine, de l'ADEME (Agence de la transition énergétique) et du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche alimentaire territoriale entend mettre en réseau les acteurs du territoire (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités, consommateurs...) pour favoriser la co-construction, puis la mise en œuvre partagée, d'un programme d'actions pluriannuel en faveur du développement local et durable de l'agriculture et de l'alimentation. À terme (courant 2021), le programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) englobera différents types d'actions et de porteurs de projets publics et privés mobilisant des formes de financements diverses (investissements structurels, investissements immatériels, création d'activités, etc.</p> <p>Cette démarche alimentaire territoriale a permis de constater que le degré d'autonomie alimentaire de l'aire urbaine de Poitiers (au sens de l'INSEE) n'est que de 1,51% (contre une moyenne nationale de 2,1%, tandis que les aires urbaines les plus autonomes sont autour de 8%). En d'autres termes, 98,49% des produits agricoles qui sont incorporés dans les différents produits alimentaires consommés sur l'aire urbaine de Poitiers (brut, élaborés, transformés ou cuisinés) sont importés d'autres territoires. Les cultures légumières n'y représentent actuellement que 0,57% de la Surface Agricole Utile (SAU). Les vergers y sont également très peu présents, avec seulement 0,05% de la Surface Agricole Utile (SAU).</p> <p>Face à ces différents constats, la création d'une ceinture maraîchère</p>

	<p>autour de Grand Poitiers apparaît comme un enjeu de souveraineté alimentaire, visant à accroître la résilience alimentaire du territoire. Cette ceinture maraîchère serait constituée de maraîchers, de vergers et d'élevages permettant d'assurer l'accès aux habitants du territoire de denrées périssables indispensables à leur alimentation. Un tel projet nécessite d'accompagner des porteurs de projets pour l'accès au foncier en milieu rural et périurbain, d'encourager l'installation de maraîchers en faisant le lien entre l'offre de production et la demande des consommateurs, et d'accompagner le développement de modes de production agroécologiques à bas niveau d'impacts environnementaux (agriculture biologique, agriculture de conservation des sols...), particulièrement sur les Aires d'Alimentation de Captage (AAC). À cette fin, il est envisagé la création (courant 2022), d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) dédiée à la relocalisation alimentaire sur le territoire Elle pourrait avoir pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de procéder à des acquisitions foncières en milieu rural et périurbain pour la création d'un espace-test agricole, d'une ferme pilote ;</li> <li>- de fédérer les acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire pour créer une ceinture maraîchère par l'essaimage d'autres fermes (éventuellement en lien avec la Trame Verte et Bleue), notamment par le biais de mise à disposition de systèmes de production complets offrant des conditions idéales pour l'installation de maraîchers (terrains équipés, réseau d'irrigation, bâtiments d'exploitation...) ;</li> <li>- la promotion des méthodes de production agroécologiques (agriculture biologique, agriculture de conservation des sols...) ;</li> <li>- la création d'espaces nourriciers en milieu urbain.</li> </ul> <p>Pour la viabilité économique et sociale d'une telle structure, il est essentiel de construire un partenariat avec une multitude d'acteurs de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire : Chambre d'agriculture de la Vienne, Bio Nouvelle-Aquitaine, Terres de Liens, SAFER, groupements de producteurs, collectivités territoriales, financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, Conseil Départemental de la Vienne, État, Europe...), etc. Une étude pour le montage partenarial, juridique, technique et financier de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) paraît indispensable pour identifier l'ensemble des parties prenantes et les mobiliser dans la co-construction de ce projet.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût total HT : 100 000€
Plan de financement	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 80% Montant de la subvention plan de relance demandée : 80 000€
Calendrier	Étude : 2022 Création de la SCIC : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Construction et mise en place d'un atelier de transformation collectif en partenariat avec le lycée agricole de Venours**  
**Grand Poitiers**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°5/14	Agriculture et alimentation/développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Portage : Collectif de producteurs Associés SCIC : Grand Poitiers Communauté urbaine, Ville de Poitiers
Description de l'action	<p><b><u>Un projet à l'échelle du service unifié</u></b>  Grand Poitiers Communauté urbaine, la Communauté de communes du Haut-Poitou et la Communauté de communes des Vallées du Clain se sont engagées dans la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, d'un <b>service unifié</b>, dont Grand Poitiers Communauté urbaine est la structure juridique porteuse. Il a pour missions principales la gestion du programme LEADER du Pays des 6 Vallées et le <b>Projet Alimentaire Territorial</b>. Dans ce cadre, le service unifié accompagne les producteurs locaux dans la <b>structuration d'une filière locale</b> qui contribue à l'attractivité du territoire en proposant des produits de qualité, issus d'une agriculture durable et transformés à proximité des exploitations. Il souhaite ainsi répondre à la demande croissante des consommateurs de <b>plus de lien avec les producteurs</b> et permettre à ces derniers <b>d'améliorer leur revenu</b> en limitant les charges intermédiaires. Il a par ailleurs la volonté d'accompagner les collectivités territoriales gestionnaires de la <b>restauration collective</b> dans l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la loi EGALIM.</p> <p>De son côté, l'<b>Agri-campus Poitiers-Venours</b> réfléchissait depuis quelques années à la création d'un atelier de transformation collectif (ATC), à mutualiser avec les agriculteurs du territoire.</p> <p><b><u>Un atelier de transformation collectif : du besoin au projet</u></b>  Le programme Leader des 6 Vallées, tourné vers le développement d'une économie de proximité par la création de filières locales et le développement de l'approvisionnement local, a financé un premier diagnostic en 2018 sur potentiel de développement d'une filière locale sur le territoire, dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour du lycée agricole de Venours.</p> <p>Au vu de la mobilisation d'une vingtaine de producteurs, le service unifié a lancé une étude de faisabilité en 2020, portée par l'AFIPAR et subventionnée par le programme LEADER. Cette mission a consisté à engager avec les producteurs intéressés une réflexion sur le portage et la faisabilité d'un atelier de transformation collectif.</p> <p>Un noyau solide de 13 producteurs a ensuite travaillé pendant 1 an à la construction du projet, entouré d'un solide partenariat (Grand Poitiers, communautés de communes du Haut-Poitou et des Vallées</p>

	<p>du Clain, Eaux de Vienne, Chambre d'agriculture, Région, Département, Agrobio....).</p> <p>Fort de la richesse de ce partenariat, et souhaitant voir ce projet passer d'un outil de production à un réel projet de territoire, le collectif a décidé de se constituer sous statut SCIC.</p> <p>A ce jour, la Communauté urbaine de Grand Poitiers (lien avec le PAT) et la Ville de Poitiers (approvisionnement local pour la restauration collective) affirment leur souhait de s'associer à la SCIC (en attente de retour des communautés de communes et syndicat d'eaux).</p> <p>Les volumes entrants ont été estimés, ainsi que les recettes de l'atelier. Ils sont cependant en cours de mises à jour, afin de prendre en compte les besoins en termes de restauration collective. Par ailleurs, l'étude de l'occupation de l'atelier et du besoin en main d'œuvre a fait ressortir le besoin indispensable d'embaucher un boucher.</p> <p>Le montant des investissements est aujourd'hui estimé à 1,7 millions d'euros (travaux, achat matériel, achat terrain...).</p>
Partenaires	Grand Poitiers communauté urbaine, communautés de communes du Haut-Poitou, des Vallées du Clain et du Civraisien, Ville de Poitiers, Eaux de Vienne, Chambre d'agriculture, Région, Département, Agrobio
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Investissement/locaux/matériel : 1 740 000€</b> (découpe et surgélation / transformation, conserverie, séchage, préparation de légumes / abattage de volailles / petit matériel commun découpe et transformation / informatique et gestion)</li> <li>- <b>Achat terrain : 24 000€</b></li> <li>- <b>Frais de création : 16 000€</b></li> </ul> <p>Coût total HT : 1 740 000€</p>
Plan de financement	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 40% Montant de la subvention plan de relance demandée : 696 000€
Calendrier	Étude : 2021/2022 Début travaux : 2022 Fin de travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

## Déploiement d'un réseau des Fibres Optiques pour les services aux usagers et l'éducation Grand Poitiers CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°19	Stratégie de la donnée et numérique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Grand Poitiers Communauté urbaine EPCI
Description de l'action	<p>Grand Poitiers Communauté urbaine a engagé la numérisation de son territoire au travers de plusieurs projets, comme le déploiement des environnements numériques de travail dans les établissements scolaires. Dans le cadre de la numérisation de l'administration, la collectivité déploie des services en ligne pour les usagers et les agents. Les lieux qui accueillent du public doivent être équipés en wifi afin de répondre aux demandes des visiteurs.</p> <p>Afin de répondre aux besoins actuels en télécommunication ainsi qu'à leurs constantes augmentations, la collectivité déploie un réseau de fibres optiques en propre. Le projet a pour but de relier l'ensemble des bâtiments administratifs (mairie, mairies de quartier, groupes scolaires, complexes sportifs, lieux culturels ... ). L'objectif est de fournir un service très haut débit et à moindres coûts.</p> <p><b>D'après les données de l'ARCEP (autorité de régulation des télécoms), la technologie fibre est celle qui a la meilleure empreinte environnementale :</b></p> <p>« En moyenne sur une année, en se fondant sur ces estimations et des hypothèses de consommation de données mobiles (moyenne mensuelle de 6,7 Go), un utilisateur de réseau 4G consommerait de l'ordre de 50kWh d'électricité, contre 19kWh pour une ligne RTC, 16kWh pour de l'ADSL et 5kWh pour une ligne fibre optique »</p> <p>Pour la réalisation des travaux, la collectivité mutualise les tranchées avec d'autres structures publiques afin de réduire l'impact sur les usagers, réduire l'impact environnemental et enfin réduire les coûts. Par exemple en profitant de l'extension d'un réseau de chaleur.</p> <p>À fin de l'année 2020, environ 10 km de réseau ont été construits. 6 groupes scolaires, 8 caméras de vidéo protection, 1 médiathèque, 1 parc des expositions ont été raccordés ainsi que 2 secteurs isolés qui contiennent chacun des écoles maternelles, écoles élémentaires, gymnases, mairies annexes, conservatoire, médiathèques. Le montant pour l'ensemble de ce déploiement est de 1 millions d'euros. Le projet s'est déroulé jusqu'ici avec la réalisation d'un axe principal pour pouvoir raccorder ensuite les différents sites autour de celui-ci. Les prochaines étapes de ce projet seront la finalisation de l'axe principale ainsi que le raccordement de tous les sites administratifs possibles. Au total 22 écoles, ainsi que 4 mairies annexes, 10</p>

	gymnases, le Centre Technique Communautaire ainsi que plusieurs sites culturels seront raccordés au réseau de fibres optiques administratives. A long terme, il est projeté de relier les mairies des communes aux alentours ainsi que leur site administratif.
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total HT : 1 M€
<b>Plan de financement</b>	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 50% Montant de la subvention plan de relance demandée : 500 000 €
<b>Calendrier</b>	Etude : réalisées en 2018 Début travaux : début 2019 Fin de travaux : 2022 fin de la phase 1
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	

## Fiches-actions des projets des communes

<p style="text-align: center;"><b>Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire</b>  <b>Beaumont Saint-Cyr</b>  <b>CRTE de GRAND POITIERS</b></p>	
Orientation stratégique n°13	Solidarité et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Beaumont Saint-Cyr Commune
Description de l'action	<p>Suite à la création de la commune nouvelle en 2017, il a été identifié le besoin de créer à La Tricherie (RD910) un ensemble d'aménagements et d'équipements qui servent aux deux centralités que sont le bourg de Beaumont et le bourg de Saint-Cyr. De par sa localisation le long de la RD910, de la proximité immédiate de la voie ferrée et de la confluence des pistes cyclables, ce quartier de la commune est idéalement situé au centre même de la commune. Disposant déjà de commerces, le projet municipal s'articule autour de plusieurs opérations. La première consiste à construire une maison de santé pluridisciplinaire et de nouveaux commerces de proximité en plein centre du quartier. La commune répondra ainsi à des besoins quasi inexistants ou en déclin dans les alentours. Elle redynamisera le cœur de village dans une perspective environnementale et novatrice par l'utilisation de matériaux écologiques.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Les chiffrages ne sont pas encore tous réalisés. On peut raisonnablement compter sur environ 400 000€ d'investissements pour la maison pluridisciplinaire.
Plan de financement	Le plan de financement n'est à ce stade composé que des fonds municipaux et des éventuelles subventions DETR et ACTIV.
Calendrier	Les premières étapes de travaux se feront en 2021 avec la maison pluridisciplinaire, puis à partir de 2022 en fonction des possibilités techniques.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Création d'un aménagement sportif  
Beaumont Saint-Cyr  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°12	Urbanisme et foncier
Action n°	
Maître d'ouvrage	Beaumont Saint-Cyr Commune
Description de l'action	<p>Suite à la création de la commune nouvelle en 2017, il a été identifié le besoin de créer à La Tricherie (RD910) un ensemble d'aménagements et d'équipements qui servent aux deux centralités que sont le bourg de Beaumont et le bourg de Saint-Cyr. De par sa localisation le long de la RD910, de la proximité immédiate de la voie ferrée et de la confluence des pistes cyclables, ce quartier de la commune est idéalement situé au centre même de la commune. L'aménagement de voies partagées du nord au sud, le long de la RD910 permettra de favoriser le déplacement des habitants. L'accès à la gare et ses abords sera également traité afin d'encourager l'utilisation du transport ferroviaire. Il complètera un aménagement de 2017 qui consistait à relier la RD 910 au stade municipal en interconnexion avec la piste cyclable Dissay/Beaumont/Saint-Cyr. L'aménagement de la gare contribuera à l'attractivité touristique du Lac de Saint-Cyr qui est accessible depuis la gare de Poitiers à un mixte train-vélo à mettre en place. Pour compléter, un aménagement sportif, à la place d'un terrain de tennis en friche est également projeté du fait de son positionnement proche de tous les axes de déplacements.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	250 000 € HT
Plan de financement	Le plan de financement n'est à ce stade composé que des fonds municipaux et des éventuelles subventions DETR et ACTIV.
Calendrier	Les premières étapes de travaux se feront en 2021 avec la maison pluridisciplinaire, puis à partir de 2022 en fonction des possibilités techniques.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Aménagement de voies partagées le long de la RD 910 et des abords de la gare Beaumont Saint-Cyr CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°4/11	Voirie/Mobilité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Beaumont Saint-Cyr Commune
Description de l'action	<p>Suite à la création de la commune nouvelle en 2017, il a été identifié le besoin de créer à La Tricherie (RD910) un ensemble d'aménagements et d'équipements qui servent aux deux centralités que sont le bourg de Beaumont et le bourg de Saint-Cyr. De par sa localisation le long de la RD910, de la proximité immédiate de la voie ferrée et de la confluence des pistes cyclables, ce quartier de la commune est idéalement situé au centre même de la commune.</p> <p>L'aménagement de voies partagées du nord au sud, le long de la RD910 permettra de favoriser le déplacement des habitants. L'accès à la gare et ses abords sera également traité afin d'encourager l'utilisation du transport ferroviaire. Il complètera un aménagement de 2017 qui consistait à relier la RD 910 au stade municipal en interconnexion avec la piste cyclable Dissay/Beaumont/Saint-Cyr.</p> <p>L'aménagement de la gare contribuera à l'attractivité touristique du Lac de Saint-Cyr qui est accessible depuis la gare de Poitiers à un mixte train-vélo à mettre en place.</p>
Partenaires	A l'état d'avancement du projet, nous n'avons que l'engagement du Département pour la partie enrobée de la RD910. Les dossiers sont en cours de préparation.
Coût prévisionnel	Les chiffrages ne sont pas encore tous réalisés. On peut raisonnablement compter sur environ 3 000 000 € pour l'aménagement de la RD910.
Plan de financement	Le plan de financement n'est à ce stade composé que des fonds municipaux et des éventuelles subventions DETR et ACTIV.
Calendrier	Les premières étapes de travaux se feront en 2021 avec la maison pluridisciplinaire, puis à partir de 2022 en fonction des possibilités techniques.
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

# Projet de Relocalisation d'un Commerce multi-services en Centre-Bourg Béruges CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°14	Développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Béruges Commune
Description de l'action	<p><b>1. Un centre-bourg en déclin</b></p> <p>La commune de Béruges possédait il y a encore une dizaine d'années cinq commerces ou services de proximité dans son centre-bourg : 1 bureau de poste, 1 boulanger, 2 bars dont 1 multi-services et 1 coiffeur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le premier bar a fermé ses portes en 2014 (laissant une meilleure chance de survie au deuxième).</li> <li>• Le bureau de poste a fermé en 2016. Le service postal a été transformé en Relais Poste Commerçant au sein du deuxième bar multi-services.</li> <li>• Le salon de coiffure a fermé ses portes en 2017.</li> <li>• Et enfin le dernier bar multi-services a fermé ses portes en juillet 2020, faute de repreneurs. Le service postal disparaît avec lui.</li> </ul> <p>Il ne reste donc plus que la boulangerie qui fonctionne bien malgré des problèmes de locaux devenus exigus et inadaptés aux contraintes réglementaires en vigueur ; ce qui pourrait à terme remettre en question sa pérennité.</p> <p>Face à ce déclin, la commune n'a eu que peu de leviers pour soutenir ses commerces du fait que ceux-ci étaient hébergés dans des locaux privés (à l'exception de la boulangerie) : pas de possibilité de jouer sur les loyers, ni sur les investissements pour en soutenir l'évolution. Faisant le constat de ce déclin, la municipalité forme le projet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relocaliser un commerce multi-services en propre.</li> <li>• Réaliser des travaux d'extension de la boulangerie pour en garantir sa pérennité.</li> </ul> <p><b>2. Travaux d'extension de la boulangerie</b></p> <p>La boulangerie / pâtisserie a été installée dans des locaux de la commune sur la place du village il y a une vingtaine d'années. Elle est gérée par un couple de boulangers via un bail commercial.</p> <p>Les gérants sollicitent depuis plusieurs années des travaux d'extension pour accompagner l'accroissement de l'activité et la mise aux normes de certains espaces. Ainsi le laboratoire et les espaces techniques sont-ils devenus trop petits. L'absence de vestiaires contredit la réglementation pour pouvoir accueillir salariés et apprentis.</p> <p>Afin de conserver la confiance et l'engagement de nos boulangers, et ainsi garantir la pérennité du commerce, il est indispensable de procéder aux travaux d'agrandissement attendus.</p>

### **3. Relocaliser un commerce de proximité multi-services**

Le bar multi-services qui a fermé ses portes en juillet dernier était un lieu de vie et de rencontre multi générationnel. Il proposait également des services de proximité sur des plages horaires d'ouverture très étendues. Il accueillait enfin plusieurs évènements festifs et culturels. Sa fermeture et la perte de tous ces avantages laissent un grand vide sur l'activité du centre-bourg. C'est pourquoi le conseil municipal souhaite porter en propre le projet de réouverture d'un commerce multi-services avec des conditions plus favorables à sa pérennité.

### **4. Dans des locaux appartenant à la commune**

L'une des raisons qui explique qu'aucun repreneur n'ait pu être convaincu est que le commerce était hébergé dans des locaux privés, mal agencés, plus aux normes, et sans perspective d'évolution consentie par le propriétaire des murs.

Il est donc essentiel que ce futur commerce multi-services soit installé dans des locaux appartenant à la commune. Celle-ci pourra accompagner la montée en puissance de l'activité et assumer les investissements nécessaires à sa pérennité.

### **5. Un positionnement au cœur du centre-bourg**

Avec l'objectif de soutenir la vitalité du centre-bourg de la commune, ce commerce doit nécessairement être positionné sur la place principale du village ; à la confluence des autres flux d'activité de la zone : mairie, école, église, salle des fêtes, locaux associatifs parking et autres commerces (boulangerie).

Plusieurs scénarii ont été étudiés et confrontés aux contraintes des services attendus par les Bérugeois, mais aussi aux conditions nécessaires à la viabilité financière de l'exploitation du commerce.

L'emplacement qui avait initialement été retenu se situait sur le site de l'ancien presbytère qui appartient à la commune et en accès direct sur la place du village. Toutefois, la récente mise en vente d'un immeuble encore plus central et encore plus adapté nous invite à repenser la localisation du projet.

De plus, le lieu est chargé d'histoire pour avoir toujours hébergé un bar commerce depuis le début du 20ème siècle et jusqu'à sa fermeture en 2014. Depuis, le propriétaire y a aménagé des appartements. C'est pourquoi la municipalité a décidé de saisir cette opportunité et d'acquérir cet immeuble pour y repositionner son projet de bar commerce multi-services.

### **6. Une offre de services étendue**

L'opportunité de créer un nouveau commerce permet d'envisager une palette de services à la population étendue et des plages d'ouverture larges :

- Débit de boisson (la commune a racheté la Licence IV du dernier bar).
- Débit de tabac (la commune a préservé l'autorisation de vente du tabac, en accord avec les services des Douanes).
- Restauration le midi et sur évènements occasionnels en soirée.
- Vente de la Presse Quotidienne Régionale.
- Service postal (Relais Poste Commerçant).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Point relais pour le retrait de colis.</li> <li>• Point d'accès numérique.</li> <li>• Accueil d'événements associatifs, festifs et culturels.</li> </ul> <p>Cette liste de services attendus est la synthèse de deux études réalisées fin 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une enquête réalisée auprès de la population de Béruges pour identifier ses attentes par rapport à ce projet.</li> <li>• Une étude de marché réalisée par la Chambre de Commerce qui a identifié le cadre et les contraintes d'exploitation pérennes.</li> </ul> <p>Cette liste pourra être complétée en fonction des aspirations et des appétences du futur gérant.</p> <p><b>7. Gestion du commerce confiée à un gérant (ou couple de gérants)</b>  La gestion d'un commerce de proximité avec restauration représente des aptitudes, des compétences et un investissement en temps que la commune ne saurait assumer. La municipalité fait donc le choix de confier la gestion de ce commerce à un gérant porteur de projet. La commune fait son affaire de l'aménagement du site qui accueillera le commerce. Elle remet en état le bâtiment support, en construit une extension et aménage les abords. Ces espaces seront loués au gérant vides ou presque, via un bail commercial. Le gérant créera et développera son fonds de commerce. Il l'enrichira des équipements et mobiliers dont il financera l'acquisition (cadre d'accueil, meubles, équipements de cuisine et frigorifiques).</p> <p><b>8. Mise à disposition du logement pour le/les gérant(s)</b>  Tenir un commerce de proximité implique pour le/les gérant(s) de travailler sur des plages horaires très étendues, tôt le matin et jusqu'en soirée, week-end compris. La possibilité d'habiter sur place est un atout déterminant pour faciliter l'exploitation. C'est pourquoi le projet intègre la mise à disposition d'un appartement à l'étage du bâtiment support au commerce.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Aménagement du commerce multiservices : 300 000 € HT Agrandissement/réaménagement de la boulangerie : 180 000 € HT Coût total : 480 000 € HT
Plan de financement	DETR : 96 000 € HT (20%) DSIL : 96 000 € HT (20%) Département de la Vienne : 72 000 € HT (15%) Autofinancement : 216 000 € HT (55%)
Calendrier	Janvier 2022 : dépôt dossiers de demande de subvention et APD Mars 2022 : dépôt des permis de construire Septembre 2022 : début des travaux Printemps 2023 : ouverture du commerce multiservices
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Restructuration, extension et rénovation énergétique des  
espaces périscolaires  
Biard  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Biard Commune
Description de l'action	Les locaux d'accueils périscolaires sont anciens et ne bénéficient pas d'une isolation adaptée au contexte climatique. Leur configuration et leurs conditions de confort et d'utilisation ne correspondent plus aux besoins des utilisateurs. Dans le cadre de la politique communale de lutte en faveur de la transition énergétique et dans un souci d'optimiser l'efficacité énergétique du bâtiment, de rationaliser les espaces et d'améliorer le confort des utilisateurs, des travaux de réaménagement, d'extension et d'isolation doivent être envisagés. (En attente rapport audit énergétique)
Partenaires	Syndicat Energies-Vienne Grand Poitiers Communauté Urbaine Le personnel du service périscolaire Les intervenants de l'ALSH extrascolaire Les parents d'élèves Les conseillers pédagogiques DDCCS
Coût prévisionnel	350 000 € hors taxe
Plan de financement	DETR DSIL Autofinancement
Calendrier	Été 2021 : remise rapport audit énergétique Fin 2021 : recours à un expert AMO Courant 2022 : étude de faisabilité /consultation maîtrise d'œuvre / consultation travaux Été 2023 : travaux
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	Retour des utilisateurs après enquête de satisfaction Suivi des consommations énergétiques

# Aménagement végétalisé de la cour de l'école élémentaire Biard

## CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/6	Transition énergétique/biodiversité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Biard Commune
Description de l'action	<p>La cour de l'école élémentaire d'environ 1 000 m<sup>2</sup> est constituée d'un sol minéral avec peu d'espaces ombragés et identifiés pour la pratique d'activités diverses adaptées aux besoins des enfants.</p> <p>Elle est utilisée 176 jours pendant le temps scolaire et périscolaire et 98 jours (vacances et mercredis après-midi) pendant le temps extrascolaire par l'accueil de loisirs sans hébergement de la Blaiserie.</p> <p>Pour répondre à des enjeux climatiques et environnementaux (réchauffement climatique, artificialisation des sols générant une mauvaise infiltration des eaux) et à des enjeux éducatifs et sociaux (mixité des espaces et des genres), il est envisagé un projet d'aménagement végétalisé de la cour d'école élémentaire avec la création d'îlots de fraîcheur, de zones de calme, d'espaces dédiés aux jeux, aux activités sportives, aux échanges et à la convivialité.</p> <p>Lès objectifs poursuivis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'adapter au changement climatique</li> <li>- Améliorer la gestion des eaux pluviales</li> <li>- Sensibiliser les enfants à l'environnement</li> <li>- Favoriser la mixité filles/garçons</li> <li>- Renforcer le lien social et de proximité entre les enfants et entre tous les utilisateurs</li> <li>- Faire évoluer les pratiques en stimulant l'imaginaire des enfants</li> <li>- Favoriser le bien-être des utilisateurs</li> </ul>
Partenaires	<p>Grand Poitiers Communauté Urbaine</p> <p>Les enseignants</p> <p>Le personnel du service périscolaire</p> <p>Les intervenants de l'ALSH extrascolaire</p> <p>Les parents d'élèves</p> <p>Les conseillers pédagogiques DDCS</p>
Coût prévisionnel	200 000 € hors taxe
Plan de financement	<p>DETR (30 %) : 60 000 €</p> <p>DSIL (35 %) : 70 000 €</p> <p>Autofinancement (35 %) : 70 000 €</p>
Calendrier	<p>Mai-juin 2021 : phase évaluation des besoins / consultation des utilisateurs (enseignants, parents d'élèves, élèves, agents service périscolaire, représentants ALSH extrascolaire, représentants du Conseil Municipal des Jeunes)</p> <p>Septembre 2021 : consultation maître d'œuvre – Etude de sol</p> <p>Octobre-novembre 2021 : Etudes de maîtrise d'œuvre</p> <p>Juillet 2022 : début des travaux</p> <p>Fin août 2022 : Achèvement des travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par</i>	<p>Retour des utilisateurs après enquête de satisfaction</p> <p>Constataion du niveau de ruissellement de surface</p> <p>Suivi de l'utilisation des différents espaces</p>

*l'Etat sont dans le tableur en  
annexe)*

Evolution du taux de mixité filles/garçons

**Installation d'une chaufferie bois au groupe scolaire  
Bignoux  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Bignoux Commune
Description de l'action	Mise en place d'une chaufferie bois en lieu et place de 3 chaudières gaz sur le site du groupe scolaire
Partenaires	Non déterminé
Coût prévisionnel	En cours de chiffrage
Plan de financement	(crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).
Calendrier	2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

# Construction d'un boulodrome couvert (panneaux photovoltaïques)

Bignoux

CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Bignoux Commune
Description de l'action	Construction d'un boulodrome couvert (toiture panneaux photovoltaïques)
Partenaires	Non déterminé
Coût prévisionnel	En cours de chiffrage
Plan de financement	(crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...)
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Extension de la garderie et construction d'un préau en  
panneaux photovoltaïques (Ombrières)**

**Bignoux**

**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Bignoux Commune
Description de l'action	Extension de la garderie et construction d'un préau en panneaux photovoltaïques (Ombrières)
Partenaires	Non déterminé
Coût prévisionnel	En cours de chiffrage
Plan de financement	(crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Installation d'un poêle à granules bois – salle Roland Copin  
Bignoux  
CRTE de GRAND POITIERS**

<b>Orientation stratégique n°1</b>	Transition énergétique
<b>Action n°</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Bignoux Commune
<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un nouveau mode de chauffage (poêle à granules bois)
<b>Partenaires</b>	Non déterminé
<b>Coût prévisionnel</b>	En cours de chiffrage
<b>Plan de financement</b>	(crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...).
<b>Calendrier</b>	2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Extension du bâtiment commercial : construction d'un pôle santé**  
**Bonnes**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Bonnes Commune
Description de l'action	Extension de notre bâtiment commercial : construction d'un pôle santé pour accueillir 2 kinésithérapeutes aux alentours du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022. Il sera également prévu deux box pour accueillir des professionnels de santé.
Partenaires	
Coût prévisionnel	342 763 € HT
Plan de financement	DETR (30%) : 102 829 € DSIL (25%) : 85 690 € Département (Activ 4 : restructuration des bourgs) (25%) : 85 690 € Autofinancement (20%) : 68 552 €
Calendrier	Signature VEFA : 7 juin 2021 Début travaux : 2021 Fin des travaux : juin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Travaux de rénovation énergétique  
de l'atelier municipal  
Bonnes  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Bonnes Commune
Description de l'action	La collectivité souhaite réhabiliter l'atelier municipal. Actuellement, il est chauffé avec un vieux poêle à fuel et pas isolé (fenêtres, plafond et murs)
Partenaires	
Coût prévisionnel	Travaux en régie pour l'isolation des murs, du plafond et peintures. Changement des huisseries : 2 800 € TTC Poêle à granulés 6 300 € TTC Tous les devis ne sont pas encore demandés.
Plan de financement	La commune demandera des subventions auprès du DSIL, la DETR et la Sorégies (prime d'économie d'énergies).
Calendrier	Après le vote du budget et les dossiers de demande de subventions déposés : pendant le 2 <sup>ème</sup> trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Économie d'énergie et accessibilité à la Maison Pour Tous**  
**Bonnes**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Bonnes Commune
Description de l'action	Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite la Maison pour Tous et réaliser des travaux d'économies d'énergies
Partenaires	
Coût prévisionnel	Investissement : 44 080 € TTC
Plan de financement	Programmation budgétisée en 2021. Subventions accordées au titre de la DETR 2021, DSIL dossier déposé
Calendrier	4ème trimestre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Accessibilité Handicapé sanitaires salle des Fêtes**  
**Bonnes**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Bonnes Commune
Description de l'action	Rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les sanitaires de salle des fêtes
Partenaires	
Coût prévisionnel	Investissement : 14 862 € HT
Plan de financement	Programmation budgétisée en 2021. Subventions accordées au titre de la DETR 2021, DSIL dossier déposé
Calendrier	2021
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Création d'un potager municipal à destination de la restauration  
scolaire  
Buxerolles  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°5	Agriculture et alimentation
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Buxerolles
Description de l'action	<p>La Commune de Buxerolles dispose d'un multi-accueil, de 2 écoles maternelles et de 2 écoles élémentaires pour lesquels les repas sont fabriqués en régie au sein de cuisines municipales.</p> <p>L'objectif du projet est la production de légumes sur le territoire de la commune afin d'alimenter les restaurants scolaires.</p> <p>En parallèle, le projet vise à promouvoir l'insertion par l'activité et dispose d'un volet pédagogique à destination tant des enfants des écoles que des citoyens de la commune.</p>
Partenaires	Grand Poitiers, la chambre d'agriculture, l'association l'Eveil, l'éducation nationale, les conseils de quartier et les habitants de la commune...
Coût prévisionnel	<p>Le coût du projet est estimé en investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à 40 000 euros pour l'acquisition du foncier nécessaire, 100 000 euros pour l'acquisition des matériels nécessaires à la culture et l'autonomie en eau,</li> <li>- en fonctionnement à 35 000 euros par an pour l'ingénierie du projet et à 25 000 euros par an pour les frais de personnels liés à la culture maraîchère.</li> </ul>
Plan de financement	Le plan de financement doit permettre de solliciter l'ensemble des partenaires pouvant intervenir sur le projet.
Calendrier	<p>Dès 2021, une parcelle mise à disposition pour un agriculteur a été mise en culture (pommes de terre) en partenariat avec l'association l'Eveil.</p> <p>Le projet pour fin 2021 est l'acquisition de foncier (1 ha) puis un hectare supplémentaire en 2022. La réalisation d'un forage sur les parcelles à acquérir est en cours d'étude.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	<p>Labellisation AB ;</p> <p>Pourcentage de produits locaux produits par le potager fournis à la restauration scolaire ;</p> <p>Impact sur le gaspillage alimentaire.</p>

**Projets de végétalisation de cours d'écoles et d'espaces publics**  
**Buxerolles**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1/6	Transition énergétique/Biodiversité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Buxerolles Collectivité territoriale
Description de l'action	Dans le cadre de son engagement à Citergie, la ville de Buxerolles souhaite s'engager sur la création d'ilots de fraîcheur en particulier dans les écoles (Groupe scolaire du Planty et Simone Veil) et sur certains espaces publics (mail, et parking des Vignes.
Partenaires	CAUE Communauté éducative pour les écoles
Coût prévisionnel	Premières estimations : -Cours d'école Jean-Marie Paratte : 10 000€ - Aménagement d'un parking végétalisé dans le cadre de l'installation d'ombrières photovoltaïques sur parking des vignes : 200 000 €
Plan de financement	A définir
Calendrier	Etude préalable dernière trimestre 2021 Cours d'école JM Paratte : 2022 Parking des vignes 2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	Nombre surface m2 végétalisée.

# Projet d'aménagement du centre technique municipal dans le cadre de la mise en place d'ombrières photovoltaïques

## Buxerolles

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Buxerolles Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Afin de favoriser le développement d'énergies renouvelables en particulier du photovoltaïque, la commune de Buxerolles s'est engagée, dans le cadre d'un appel d'intérêt à manifestation spontanée, dans la pose d'ombrières photovoltaïques sur ses bâtiments communaux.</p> <p>Le projet consiste à installer une structure hangar photovoltaïque sur le terrain du centre technique municipal. Ce dernier aura une surface d'environ 500 m<sup>2</sup> permettant le stockage du matériel municipal.</p> <p>Coût de l'opération à la charge de la collectivité : 75 000 € TTC.</p> <p>La société devrait être retenue officiellement courant du mois de septembre 2021. Les autorisations de travaux seront déposées avant la fin de l'année 2021.</p> <p>Début des travaux estimé pour le premier trimestre 2022.</p>
Partenaires	Grand Poitiers Communauté urbaine
Coût prévisionnel	<p>Coût d'investissement à la charge de la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 700 € HT de dalle béton</li> <li>• 46 000 € HT de bardage métallique</li> </ul>
Plan de financement	<p>Commune : 75 000 €</p> <p>Le projet photovoltaïque est porté quant à lui par une structure privée.</p>
Calendrier	<p><u>Prochaines étapes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Septembre 2021 : sélectionner la société qui réalisera et financera ce projet</li> <li>• Fin d'année 2021 : dépôt des autorisations de travaux</li> <li>• Premier trimestre 2022 : conception de la structure hangar photovoltaïque</li> <li>• Premier trimestre 2022 : choix des entreprises qui vont réaliser les travaux restant à charge pour la commune</li> <li>• Juin 2022 : livraison finale du projet</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	<p>Indicateur indirect sur la consommation finale.</p> <p>Indicateur puissance installée 100kWc</p>

**Projet de réfection du Multi-Accueil Les P'tits loups  
Buxerolles  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Buxerolles
Description de l'action	La Commune de Buxerolles dispose d'un multi-accueil permettant l'accueil régulier ou occasionnel des 0-3 ans. Le projet vise à réaliser des travaux d'amélioration énergétique et acoustique ayant pour objet l'amélioration du confort des usagers, la réfection de la cour et un travail sur la fraîcheur extérieure en été.
Partenaires	Le projet a été présenté à la CAF et acté en Conseil municipal.
Coût prévisionnel	Le coût du projet est estimé à 485 971 euros (études, maîtrise d'œuvre, travaux).
Plan de financement	Le plan de financement prévoit : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 111 763 € d'autofinancement ;</li> <li>- 145 791 € DETR</li> <li>- 53 417 € DSIL</li> <li>- 75 000 € CAF</li> </ul>
Calendrier	Le recrutement du maître d'œuvre est réalisé. Le début des travaux est envisagé en fin d'année 2021 pour une fin des travaux en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	Amélioration énergétique (mesurée grâce à un outil de suivi spécifique Delta Conseils) ; Amélioration du confort des usagers en intérieur comme en extérieur.

**Projet de restructuration et de réhabilitation de la Maison de  
Valvert  
Buxerolles  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de Buxerolles Collectivité territoriale
Description de l'action	La maison de Valvert, située au sein d'un parc communal boisé, est une ancienne bâtisse bourgeoise qui accueille à ce jour des associations et qui peut être louée à des particuliers. Elle n'a jamais connu de travaux de rénovation et de nombreux problèmes sont aujourd'hui présents : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité</li> <li>• Energétique</li> <li>• Acoustique</li> <li>• Conformité des cuisines</li> <li>• Infiltration</li> </ul> Coût estimatif des travaux : 600 000 € HT.
Partenaires	Associations locales
Coût prévisionnel	Coût des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 000 € HT de mise en accessibilité</li> <li>• 320 000 € HT de travaux énergétiques</li> <li>• 30 000 € HT de mise en conformité de la cuisine</li> <li>• 50 000 € de travaux acoustiques</li> <li>• 50 000 € de travaux d'embellissement</li> </ul>
Plan de financement	Subvention « Fond chaleur » pour la mise en place d'une chaudière biomasse en remplacement de la chaudière fioul
Calendrier	<u>Prochaines étapes</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Validation politique du projet et de son calendrier.</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	Indicateur de suivi de consommation à travers un outil spécifique (Delta conseils).

# Rénovation énergétique de l'école élémentaire Jean-Marie Paratte – Bâtiment A Buxerolles CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Buxerolles
Description de l'action	L'école élémentaire Jean-Marie Paratte comprend 3 bâtiments pour accueillir 10 classes d'élémentaire. Le bâtiment dit « A » a été construit en 1967 et nécessite des travaux de rénovation énergétique.
Partenaires	- Education nationale (enseignants, IEN), - Association des parents d'élève, - Caisse des écoles.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 550 000 euros HT pour la rénovation et auxquels il convient d'ajouter les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre à hauteur de 100 000 euros HT.
Plan de financement	Le plan de financement n'est pas définitivement adopté mais sollicitera les différents partenaires de la Commune (Etat, fonds européens et régionaux si possible).
Calendrier	L'étude préalable à la réalisation du projet a été réalisée par les services de la collectivité. Le recrutement du maître d'œuvre est prévu fin 2023. Les travaux débuteraient fin 2024 pour une durée prévisionnelle de 09 mois.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	Amélioration énergétique chiffrée grâce à un outil spécifique dont dispose la collectivité (Delta conseils). Amélioration du confort des usagers.

# Rénovation et agrandissement de l'école élémentaire Simone Veil

## Buxerolles

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Buxerolles
Description de l'action	L'école élémentaire Simone Veil, construite en 1965, nécessite des travaux de réfection (isolation des murs extérieurs, de la toiture, mise en place d'une chaudière à condensation, d'une CTA, remplacement des luminaires par des LED ...) et d'extension (création d'une nouvelle salle de classe, d'une bibliothèque, d'un îlot de fraîcheur extérieur etc.).
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Education nationale (enseignants, IEN),</li> <li>- Association des parents d'élève,</li> <li>- Caisse des écoles.</li> </ul>
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 550 000 euros HT pour la rénovation et 1 400 000 € HT pour l'extension, auxquels il convient d'ajouter les frais d'étude et de maîtrise d'œuvre à hauteur de 400 000 euros HT.
Plan de financement	Le plan de financement n'est pas définitivement adopté mais sollicitera les différents partenaires de la Commune (Etat, fonds européens et régionaux si possible).
Calendrier	<p>L'étude préalable à la réalisation du projet a été réalisée par les services de la collectivité.</p> <p>Le recrutement du maître d'œuvre est prévu d'ici à mars 2022. Les travaux débuteraient fin 2022 pour une durée prévisionnelle de 24 mois.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	<p>Amélioration énergétique chiffrée grâce à un outil spécifique dont dispose la collectivité (Delta conseils).</p> <p>Amélioration du confort des usagers et des équipements visant à optimiser les conditions d'apprentissage.</p>

**Projet de développement des mobilités douces**  
**Buxerolles**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°11/13	Mobilités/Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCAS de Buxerolles Établissement public
Maître d'ouvrage	Service d'aide et d'accompagnement à domicile Service médico-social
Description de l'action	<p>Achat de deux vélos électriques pour les agents du Service d'aide à domicile et d'un triporteur électrique professionnel équipé d'un coffre réfrigéré pour la livraison de repas à domicile. Poursuivant nos objectifs de transition écologique, nous souhaitons favoriser au maximum l'usage de moyens de transport non polluants pour réaliser nos prestations d'aide à domicile et de portage de repas. Notre projet est d'acquérir prochainement deux vélos électriques équipés de sacoches que nous mettrons à disposition des agents qui interviennent chez nos usagers, dans le cadre notamment de la livraison de courses à domicile.</p> <p>Nous envisageons également d'acquérir un triporteur électrique professionnel équipé d'un coffre réfrigéré afin de réaliser les tournées de portage de repas à domicile que nous effectuons actuellement avec un utilitaire</p>
Coût prévisionnel	<p><b>Investissement vélo électrique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 vélos Utiléo (oklo bike) : 2212,56 euros HTx2</li> <li>- 2 chaînes antivol : 32,16 euros HTx2</li> <li>- 2 sacoches porte-bagages : 72,36 euros HTx2</li> <li>- 2 casques vélo : 56,28 euros HTx2</li> </ul> <p><b>Fonctionnement vélo électrique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurance annuelle : 241,20 euros HTx2</li> <li>- maintenance technique annuelle : 870 euros HTx2</li> <li>- consommation électrique annuelle : 100 euros HTx2</li> <li>- usure batterie annuelle : 160 euros HTx2</li> </ul> <p><b>Investissement triporteur électrique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 triporteur électrique Ketch Pro 130 : 5949 euros HT</li> <li>- 1 casque vélo : 56,28 euros HT</li> <li>- 1 chaîne antivol : 32,16 euros HT</li> </ul> <p><b>Fonctionnement triporteur électrique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurance annuelle : 241,20 euros HT</li> <li>- consommation électrique annuelle : 100 euros HT</li> <li>- maintenance technique annuelle : 979 euros HT</li> <li>- usure batterie annuelle : 160 euros HT</li> </ul> <p><b>Coût total investissement : 10784,16 euros HT</b>  <b>Coût total fonctionnement annuel : 4222,26 euros HT</b></p>
Plan de financement	<p>Le CA du CCAS a inscrit au budget 2021 une enveloppe de 4000 euros pour l'achat des vélos électriques</p> <p>Une action visant à solliciter d'autres sources de financement (subvention Tremplin de l'Ademe, Fondation Norauto,...) est actuellement menée par la directrice du CCAS</p>

Calendrier	Achat des vélos électriques dernier trimestre 2021 et triporteur courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	Consommation carburant Saad Consommation carburant portage Bilan carbone annuel du service

## Déploiement d'une démarche de responsabilité sociétale Buxerolles CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/13	Transition énergétique/Solidarités et politique de la ville.
Action n°	
Maître d'ouvrage	CCAS de Buxerolles Établissement public
Maître d'ouvrage	CCAS et service d'aide et d'accompagnement à domicile Établissement public/service médico-social
Description de l'action	Déployer un parcours de progrès RSO conforme à la norme ISO 26000 en vue d'une labellisation Lucie 26000  Conscients des enjeux sociétaux actuels, nous souhaitons engager notre CCAS ainsi que son service d'aide et d'accompagnement à domicile dans une démarche RSO qui, de par sa pluridimensionnalité, permettrait à notre établissement d'améliorer son organisation et ses modes de fonctionnement afin de devenir un acteur économique exemplaire en termes de responsabilité écologique et humaine.
Partenaires	- Afnor - Lucie 26000
Coût prévisionnel	<b>Investissement :</b> - Score RSO Afnor : 1000 euros HT - Prestation d'autoévaluation et de plan d'action supervisé Lucie 2600 : 1990 euros HT - Ingénierie du projet : 8000 euros HT - Déploiement opérationnel auprès des professionnels : 9000 euros HT - Formation Lucie 26000 : 19800 euros HT <b>Coût total investissement : 39790 euros HT</b> <b>Fonctionnement annuel :</b> - Amélioration continue de la démarche RSE : 1680 euros HT - Formation continue RSO : 3960 euros HT - Renouvellement Score Afnor : 1000 euros HT - Renouvellement certificat Lucie 26000 : 995 euros HT <b>Coût annuel de fonctionnement : 7635 euros HT</b>
Plan de financement	En cours d'étude
Calendrier	- Sept 2021 – mars 2022 : inscription de l'objectif de labellisation au plan d'action du nouveau projet de service - mars-déc 2022 : Score RSO Afnor et préparation de la candidature au Label Lucie 26000 - 2023 : parcours de labellisation
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	- Bilan papier - Bilan énergétique - Investissement responsable - Taux d'égalité hommes/femmes - Montants alloués au titre du mécénat

	<ul style="list-style-type: none"><li>- Formation</li><li>- Salariés en situation de handicap</li><li>- Nombre de journées de prévention</li></ul>
--	--

**Création de logements pour personnes handicapées  
Celle-L'Evescault  
CRTE de GRAND POITIERS**

<b>Orientation stratégique n°10</b>	Vers un logement pour tous
<b>Action n°</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Celle-L'Evescault Commune
<b>Maître d'ouvrage</b>	Nom de l'organisation Type
<b>Description de l'action</b>	<p>Lotissement « Les Grands Champs »</p> <p>Un lotissement comprenant 18 lots, dont une maison de santé pluri-professionnelle et 4 logements sociaux.</p> <p>Réflexion en cours pour éventuellement construire deux ou quatre logements pour personnes handicapées.</p>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Développement de l'aire de loisirs  
Celle-L'Evescault  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°6/7/9	Biodiversité/Sports/Tourisme
Action n°	
Maître d'ouvrage	Celle-L'Evescault Commune.
Description de l'action	<p>L'aire de loisir (anciennement la baignade et le camping) a un intérêt communautaire car très fréquentée aussi bien par les célestins que par les habitants des communes environnantes.</p> <p>Elle accueille de nombreuses activités : jeux pour enfants, city-stade, basket, pique-nique, pêche, découverte de la nature, parcours d'orientation.</p> <p>Par ailleurs, elle constitue un refuge de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO).</p> <p>Des activités « nature » sont envisagées avec l'association ABELocales à laquelle la commune vient d'adhérer.</p> <p>Nous négocions actuellement une mise à disposition du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de certaines parcelles communales utilisées en pâture par un agriculteur.</p> <p>Plusieurs autres idées émergent comme la création d'un sentier d'interprétation, un parcours de santé, un poste de pêche pour personne à mobilité réduite...</p> <p>Pour nous aider à mettre au point ce programme, nous allons bénéficier de l'appui du CAUE de la Vienne avec lequel un projet de convention est en cours.</p>
Partenaires	CAUE de la Vienne
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Développement des chemins de randonnée et des itinéraires  
vélo  
Celle-L'Evescault  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°8/11	Culture et patrimoine/Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Celle-L'Evescault Commune
Description de l'action	<p>L'ex-pays mélusin avait réalisé un excellent travail de création de circuits de chemins de randonnée, parsemés de nombreux panneaux explicatifs sur les éléments patrimoniaux. Nous souhaitons réhabiliter ce travail et le développer.</p> <p>Parallèlement avec le service mobilité de Grand Poitiers et le service route du département nous étudions la mise en place d'un parcours vélo reliant le laboratoire CEREP Eurofins, le centre Bourg et la ville de Lusignan.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Extension de la chaufferie bois de la salle des fêtes pour le bar  
restaurant et création d'une chaufferie bois pour le groupe  
scolaire et la mairie  
Celle-L'Evescault  
CRTE de GRAND POITIERS**

<b>Orientation stratégique n°1</b>	<b>Transition énergétique</b>
<b>Action n°</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Celle-L'Evescault Commune
<b>Description de l'action</b>	<p>Une pré-étude réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) montre l'intérêt économique et environnemental de réaliser ces deux projets. Nous espérons que ces projets s'inscriront dans le Contrat de territoire « Chaleur renouvelable » de Grand Poitiers.</p> <p>Parallèlement une étude diagnostique énergétique concernant les logements communaux est envisagée.</p>
<b>Partenaires</b>	Centre Régional des Energies Renouvelables
<b>Coût prévisionnel</b>	
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

## Réouverture du bar restaurant Celle-L'Evescault CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°14	Développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Celle-L'Evescault Commune
Description de l'action	<p>Un groupe de travail planche actuellement sur l'avenir du bar restaurant.</p> <p>Un questionnaire a été distribué à la population afin de recueillir leurs souhaits. Le résultat de cette enquête montre que la réouverture est souhaitée mais avec des services en plus et des animations.</p> <p>Une réunion est prévue le 16 juin avec l'objectif de réunir les personnes, les associations et les professionnels intéressés par ce projet.</p> <p>Nous n'excluons aucune possibilité, y compris la création de Société Coopérative d'Intérêt collectif (SCIC).</p> <p>Nous espérons que cette réunion aboutira à la création d'une équipe motivée par le projet.</p> <p>Ce lieu nous semble un élément essentiel à la vie du centre bourg.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Poursuite de la restauration de l'Eglise Saint-Étienne  
Celle-L'Evescault  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°8	Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Celle-L'Evescault Type
Description de l'action	<p>Poursuite de la restauration de l'Eglise Saint Etienne (classée monument historique).</p> <p>2019 : consolidation et stabilisation du monument. Restauration des voutes et la couverture de la nef. Coût : 580 000 € TTC (part communale : 11%).</p> <p>2020 : restauration des murs extérieurs et du clocher. Coût : 690 000 € TTC (part communale : 23%).</p> <p>2021 : mise en valeur intérieure</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 890 000 € TTC
Plan de financement	Part communale : 20%.
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Travaux d'amélioration thermique de la mairie principale  
Chasseneuil du Poitou  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chasseneuil du Poitou Collectivité territoriale
Description de l'action	Suite à la réalisation d'un audit énergétique des locaux administratifs de la mairie principale, il est apparu opportun de remplacer les menuiseries extérieures simple vitrage, de changer la chaudière et d'isoler le plafond du sous-sol.
Partenaires	Le service « Conseiller en énergie partagé » de Grand Poitiers
Coût prévisionnel	Remplacement menuiseries extérieures : 7 000€ HT Isolation du plafond : 2 000€ HT Remplacement de la chaudière : 11 000€ HT
Plan de financement	Montant DSIL Plan de relance : 4 000€ Autofinancement : 16 000€
Calendrier	Travaux réalisés sur production de devis Travaux prévus second semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	Réduction de la consommation énergétique (18 998 kWhEF/an soit 26%) Réduction des gaz à effet de serre (4,98 TéquCO <sup>2</sup> /an) Amélioration de l'étanchéité à l'air Amélioration du confort des usagers Préservation du bâti

**Travaux d'amélioration thermique de la structure multi-accueil  
petite enfance  
Chasseneuil du Poitou  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chasseneuil du Poitou Collectivité territoriale.
Description de l'action	Suite à la réalisation d'un audit énergétique de la structure multi-accueil « Les petits câlins », il est apparu opportun de mettre en place des radiateurs basse température à eau
Partenaires	Le service « Conseiller en énergie partagé » de Grand Poitiers
Coût prévisionnel	Mise en place des radiateurs basse température à eau : 6 000€ HT
Plan de financement	Montant DSIL Plan de relance : 1 200€ Autofinancement : 4 800€
Calendrier	Travaux réalisés sur production de devis. Travaux prévus second semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	Réduction de la consommation énergétique Réduction des gaz à effet de serre Chauffage plus efficace

## Création d'un théâtre de verdure Chauvigny CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°8	Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chauvigny
Description de l'action	Le théâtre de verdure serait implanté dans le jardin public au pied de la cité médiévale. C'est un site naturel en co-visibilité avec le château. La faisabilité du projet est assez sensible en termes de contraintes d'urbanisme, d'environnement et d'accessibilité. La jauge est envisagée à environ 500 places en vue d'accueillir des spectacles, musique, chant, danse. La scène serait prévue pour environ 100 personnes +loges.. Le jardin public en termes d'attractivité a été testé avec succès cet été avec l'organisation de la 1 <sup>ère</sup> édition du festival « les temps d'art ». L'intérêt de ce projet est de favoriser le développement du spectacle vivant en optimisant le site et ainsi permettre l'organisation pérenne de rendez-vous culturels incontournables. Ce projet profitera aux touristes qui fréquentent Chauvigny l'été, les habitants qui s'identifient à leur ville et son passé historique, le tissu culturel en général.
Partenaires	A définir Lettre de mission confiée avant l'été au CAUE qui doit remettre prochainement des 1ères esquisses
Coût prévisionnel	Sur la base de ratios et de références d'équipements similaires, le coût prévisionnel du projet est évalué à 650 000 € HT.
Plan de financement	A bâtir Financements pressentis : Etat (PVD), Région, Département, GPCU
Calendrier	Investissement pressenti dans le mandat mais non prioritaire en fonction de la PPI en cours de réalisation. Toutes les études préalables nécessaires à la définition du projet restent à réaliser. Compte-tenu du coût prévisionnel, des appels d'offres seront nécessaires.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Création d'un stade d'athlétisme Chauvigny CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°7	Sports
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chauvigny
Description de l'action	<p>Le complexe sportif Jean LATHUS, est situé au cœur de la cité chauvinoise, en bordure de la Vienne, à proximité immédiate du collège Gérard Philipe.</p> <p>Il se compose principalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'un gymnase, réhabilité en 2015 ; cet équipement accueille une dizaine d'associations sportives réparties dans 3 salles distinctes</li> <li>• D'un espace extérieur en enrobé sur lequel est matérialisé un terrain de handball,</li> <li>• D'un vaste espace aménagé destiné à l'apprentissage et la pratique des différentes disciplines de l'athlétisme, particulièrement vétuste et non conforme aux normes liées à la pratique de ces dernières. La piste est proposée en stabilisé calcaire avec une courbe de rayon non normée et un dévers de l'ordre de 50 cm. Quant aux couloirs de vitesse, tracés sur l'emplacement d'anciens courts de tennis, leur surface se dégrade au fil du temps.</li> </ul> <p>Le projet proposé consiste à réhabiliter cet « espace athlétisme » pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'impossibilité de créer les infrastructures sur un autre site sportif : bien que la collectivité dispose de deux autres stades en zone urbaine, aucun d'eux ne dispose d'une configuration permettant d'accueillir les aménagements requis pour la pratique de l'athlétisme (piste, sautoirs),</li> <li>• La proximité du collège Gérard Philipe, un des plus importants établissements d'enseignement secondaire du département en nombre d'élèves (780 enfants à la dernière rentrée), situé à 200 mètres de ce complexe. Les enseignants nous font part, depuis de nombreuses années, des difficultés à assurer leurs cours sur ce site, notamment pendant la période hivernale. Leurs besoins pour l'apprentissage scolaire ne nécessitent pas d'équipements aux normes « olympiques » mais permettant la pratique sportive dans de bonnes conditions techniques et en toute sécurité.</li> <li>• La création d'une section athlétisme en 2018, sous l'égide du Comité Départemental, à l'initiative de l'association des « Amis d'André VOUHE » ; section qui se développe depuis</li> <li>• La possibilité pour les nombreuses associations sportives de Chauvigny de pouvoir bénéficier de cet équipement pour de la préparation physique</li> </ul> <p>Tous ces éléments, ont conduit la collectivité, avec le Comité Départemental d'Athlétisme et les membres de la section sportive locale, à réfléchir à la réhabilitation du site existant.</p>
Partenaires	Comité départemental d'athlétisme Association locale d'athlétisme

	CNDS
Coût prévisionnel	Travaux : 461 000 € Autres prestations : 31 000 € Coût total : 492 000 € HT
Plan de financement	Conseil départemental : 123 000 € (25%) Conseil régional : 73 800 € (15%) CNDS : 49 200 (10%) Autofinancement : 246 000 € (50%)
Calendrier	Projet qui devrait être réalisé en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

## Construction de réserves muséales Chauvigny CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°8	Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chauvigny
Description de l'action	<p>Les Musées de Chauvigny sont labellisés Musées de France. Le projet consiste dans la réalisation d'un bâtiment neuf sur le site du quartier de la gare destiné à rassembler en un lieu unique et plus en adéquation avec les normes actuelles de conservation préventive les collections des musées de Chauvigny disséminées dans six lieux différents. Les collections comprennent environ 13 800 objets dans les domaines de l'archéologie, l'histoire des techniques, industries et artisanats, les arts céramiques et plastiques. Certaines collections sont lourdes. Le volume recensé est d'environ 1 300 m3. Le bâtiment projeté devra inclure des espaces pour la conservation, des espaces pour l'entretien et la gestion des collections et des espaces d'extériorisation en direction de différents publics.</p>
Partenaires	Partenaire privilégié : l'Etat (service des musées) qui est d'ores et déjà associé aux études préalables.
Coût prévisionnel	Sur la base de ratios et de références de bâtiments similaires, le coût prévisionnel est estimé à 2 000 000 € HT.
Plan de financement	<p>A bâtir.</p> <p>Compte-tenu de l'objet de l'opération, un soutien important de l'Etat est attendu notamment dans le cadre du plan de relance et du dispositif PVD + Région, département</p>
Calendrier	<p>La commune vient de passer un marché avec un BET spécialisé incluant deux tranches : une tranche ferme dédiée à une mission de programmation du projet (5 mois à compter de début de septembre) et une tranche conditionnelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les années 2021/2022 et début 2023 seraient dédiées à la réalisation de l'ensemble des études techniques incluant entre autres maîtrise d'œuvre, permis de construire..</p> <p>Début chantier pressenti : printemps 2023</p> <p>Durée : 12 à 15 mois.</p> <p>Des renseignements plus précis ou modificatifs pourront être fournis dans les 1ers mois puisque l'étude de programmation évoquée ci-dessus démarre maintenant.</p> <p>(en PJ, le cahier des charges qui a été rédigé pour choisir le BET).</p> <p>Appel d'offres bien entendu nécessaire compte-tenu du coût des travaux.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Construction d'une résidence séniors Chauvigny CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°10	Vers un logement pour tous
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chauvigny
Description de l'action	<p>La ville souhaite reconquérir une mini friche ne centre-ville constituée par l'ancienne maison des associations sise rue de la paix et a initié un partenariat avec EKIDOM en vue de la construction d'une résidence séniors qui correspond à un véritable besoin territorial au regard des retours de la population et de l'emplacement privilégié du projet. Il s'agit de la construction de 20 logements collectifs (T2/T3 de 55 à 67m<sup>2</sup>) qui serait assurée par le bailleur social et la gestion serait ensuite confiée à la Mutualité Française. Il serait intégré des surfaces communes servant à créer des lieux d'ateliers et d'activités qui pourront être portés par le futur gestionnaire ou le tissu associatif local. L'âge plancher pour accéder sera d'environ 60 ans mais certainement avec une moyenne d'âge générale plus élevée. Il pourrait être envisagé en outre de concevoir une proportion de logements dédiés à des personnes handicapés. EKIDOM envisage de solliciter une programmation de financement pour l'année 2023, répondant ainsi aux obligations du PLH. Le point de déséquilibre financier de ce projet porte principalement sur le coût et le portage de la déconstruction du bâti existant. La commune s'est engagée moralement à soutenir ce projet apportant une réelle plus-value en termes de politique du logement et de solidarité, en prenant en charge le programme de déconstruction.</p>
Partenaires	EKIDOM/ MUTUALITE FRANCAISE GPCU (PLH communautaire)
Coût prévisionnel	100 à 150 000 € HT
Plan de financement	Etat : ce projet semble répondre au dispositif de l'Appel à Projet (AAP) « recyclage foncier » au titre du plan de relance + autres financeurs si possibilités
Calendrier	Le programme précis de déconstruction et ses contraintes sera vu en collaboration entre la commune, actuel propriétaire des lieux et EKIDOM. Une consultation d'entreprises sera nécessaires. Travaux à escompter réaliser en 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Groupe scolaire des Guiraudières : réunification des cuisines et réhabilitation de la maternelle

**Chauvigny**

**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chauvigny
Description de l'action	<p>La commune a réhabilité et regroupé ses écoles élémentaires et maternelles. A ce jour, il existe une élémentaire (Jean Arnault en CV), une maternelle (Varenne au CV) et deux groupes scolaires : Villeneuve et Guiraudières. Le dossier concerne ce dernier établissement car c'est le dernier qui mérite des opérations de réhabilitation. Dans ce cadre, la question de la restauration scolaire a également été réenvisagée. Historiquement, la collectivité dispose de deux cuisines centrales (Jean Arnault et Guiraudières) pour préparer environ 500 repas journaliers livrés ensuite sur les offices satellites. Le projet consisterait dans la réunification de ces deux cuisines en une seule sur le site des Guiraudières identifié comme celui le plus adapté des deux. L'objectif de cette restructuration est pluriel : réaliser une optimisation organisationnelle et financière des coûts de structure, bénéficier d'un espace restauration rénové dont la capacité serait augmentée à cette occasion etc...Des premières études de faisabilité ont été réalisées mais celles-ci sont actuellement en cours de complément et une erreur d'appréciation initiale fait que le coût esquissé primitivement va être beaucoup plus élevé en réalité. Trois pistes alternatives sont actuellement explorées : restructuration dans l'enveloppe bâtie actuelle, restauration+extension, construction neuve sur le même site. Le scénario retenu devrait être acté d'ici la fin d'année.</p>
Partenaires	<p>Ce programme, quant à sa définition, ne suppose pas de partenaires particuliers. La collectivité a la pleine compétence scolaire. Une fois le scénario retenu, une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre sera lancée.</p>
Coût prévisionnel	<p>A ce stade, le projet est pressenti à hauteur d'environ 1 200 000 € HT mais des précisions seront apportées d'ici un mois.</p>
Plan de financement	<p>L'Etat sera sollicité (DSIL) + département. Celui-ci a déjà acté une participation via le contrat de développement qui s'est terminé mais compte-tenu notamment de l'augmentation du coût évoquée ci-dessus, un abondement sera sollicité.</p>
Calendrier	<p>Il est délicat d'annoncer un calendrier précis car celui-ci dépendra du scénario choisi et des contraintes qui s'y attacheront (année scolaire, site occupé ou non si rénovation ou construction neuve..). Néanmoins, des dépenses devront être engagées d'ici fin 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

*( les indicateurs proposés par  
l'Etat sont dans le tableur en  
annexe)*

**Aménagement du quartier de la Gare**  
**Commune de CHAUVIGNY**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°	
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Chauvigny
Description de l'action	La ville de Chauvigny souhaite reconquérir la friche industrielle constituée par le quartier de l'ancienne gare et du silo agricole pour en faire à terme un pôle de centralité à vocation mixte de logements et d'équipements socio-culturels. Cette ambition qui s'étalera sur plusieurs mandats s'intègre dans les différents documents d'urbanisme de la ville et notamment le PLU actuellement en cours de révision. L'ensemble du foncier est maîtrisé (l'ex silo par la ville et les anciennes propriétés par le biais de l'Etablissement Public Foncier (EPF) avec lequel la commune a conventionné, GPCU étant également signataire de la convention). Sur le mandat actuel, la priorité va être de procéder à des opérations de déconstruction de tous les bâtiments annexes afin de redonner au silo sa place centrale. Le second point consistera à procéder au rachat du foncier auprès de l'EPF. Enfin, des études d'aménagement du quartier et du silo devront être réalisées.
Partenaires	Nos partenaires actuels sont l'EPF et GPCU au titre de la compétence logement notamment.
Coût prévisionnel	Les coûts de démolition sont chiffrés à ce jour, hors aléas à 400 000 € HT auxquels il faut rajouter les différents honoraires attendants soit un total de 450 000 € HT Le coût du foncier (+divers frais annexes) à régulariser auprès de l'EPF est actuellement de 160 000 € Enfin, la commune provisionnera un montant d'honoraires d'études d'aménagement de l'ordre de 80 000 € HT Soit un total pour ce projet de 690 000 € arrondi à 700 000 €.
Plan de financement	L'Etat sera sollicité
Calendrier	Pour les travaux de déconstruction, la commune et l'EPF ont contractualisé ensemble un groupement de commandes. Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec un BET spécialisé. Les différentes phases se poursuivent et les travaux devraient débuter en février/mars 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Mise en valeur du Site de Malvaux  
Cloué  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°6/9	Biodiversité/Tourisme
Action n°	
Maître d'ouvrage	Cloué Commune
Description de l'action	Mise en valeur du Site de Malvaux Assurer la gestion dans le temps du site, créer un espace de pêche, et un parcours de découverte autour de la ripisylve. Valorisation du site : Ponton de pêche, sécurisation des usagers Parcours continu, ripisylve et procession grotte de malvaux, site de cérémonie annuelle Encaissement de l'accès Préau 100 m <sup>2</sup> Accès PMR, surface stabilisé 100 m <sup>2</sup>
Partenaires	Qui : CREN, Syndicat de rivière Clain Sud
Coût prévisionnel	Ponton de pêche, sécurisation des usagers : 10 000 € Parcours : 5 000 € Cheminement et plateforme : 15 000 € Préau 100 m <sup>2</sup> : 15 000 € Coût total : 45 000 €
Plan de financement	Activ : 17 500 € DSIL : 13 500 € Fédération de la pêche : 5 000 € Autofinancement : 9 000 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Implantation d'une chaudière automatique à granulés de bois Coulombiers CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Coulombiers Commune
Description de l'action	<p>La mairie de Coulombiers a missionné le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) pour étudier la possibilité de mettre en place un système de chauffage performant et ayant recours aux énergies renouvelables sur le bâtiment de la mairie (regroupant la mairie et son extension, la garderie périscolaire et la bibliothèque), et les salles de classe actuellement chauffées au fioul domestique par une chaudière vieillissante.</p> <p>Un bâtiment récent situé à proximité de la chaufferie fioul présente des salles de classe construites récemment, néanmoins, celles-ci sont chauffées à l'électricité. Les équipements étant récents, ils seront conservés et donc ces locaux n'ont pas été intégrés au périmètre de l'étude.</p>
Partenaires	CRER
Coût prévisionnel	Prestation de travaux : 111 500 € Prestations intellectuelles : 15 610 € Coût total : 127 110 € HT
Plan de financement	Besoin de financement évalué à 33 471 € DSIL
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Installation de panneaux photovoltaïques sur la salle  
socioculturelle  
Coulombiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Coulombiers Commune
Description de l'action	La commune a sollicité le Centre régional des énergies renouvelables (CRER) pour mener une étude sur le potentiel photovoltaïque de ces bâtiments communaux. L'étude a été centrée sur la salle socioculturelle en accord avec la commune. L'étude de potentiel a permis de montrer l'intérêt sur les plans environnementaux et économiques, de l'implantation de générateurs photovoltaïques. Elle a permis d'évaluer un potentiel de photovoltaïque de 36 kWc (kilowatt crête) sur 258 m <sup>2</sup> de toiture.
Partenaires	CRER
Coût prévisionnel	58 240 € HT
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Changement de la chaudière de la salle des fêtes et de la mairie Curzay CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Curzay Commune
Description de l'action	<p>Changement de la chaudière de la salle des fêtes et de la mairie (1 chaudière pour 2 bâtiments) Installation d'une chaudière à bois.</p> <p>La chaudière actuelle fonctionne au gaz propane, est vieillissante, dys-fonctionne souvent et très énergivore. Elle ne correspond pas à un esprit environnemental que la commune tend à suivre.</p> <p>Le changement de chaudière rassemble de multiples atouts :</p> <p>*D'un point de vue économique, ce changement montre un bilan financier favorable selon l'étude qui a été faite par le CRER. Il permettra de faire des réelles économies.</p> <p>*D'un point de vue environnemental, ce changement permettra d'avoir une installation de chauffage de dernière technologie et respectueuse de l'environnement. Il permettra de ne plus utiliser de ressource fossile.</p> <p>De plus, l'utilisation d'une ressource locale provenant de l'exploitation forestière ou des entreprises de transformation du bois est à prendre en considération.</p> <p>*D'un point de vue social, le bois est 4 fois plus créateur d'emploi que les énergies conventionnelles.</p> <p>Plusieurs avantages sont recensés concernant l'utilisation d'une chaudière automatique au bois granulés : elle est totalement automatique et indépendant, il y a peu de maintenance à prévoir, et les ressources sont renouvelables.</p>
Partenaires	Le CRER et le Syndicat énergie Vienne nous accompagne dans cette démarche.
Coût prévisionnel	<p>*Gros œuvre : Aménagement local chaufferie pour chaudière bois et silo de stockage : 9080€ HT</p> <p>*Production chaleur : chaudière automatique silo panneaux alimentation eau et électrique : 29400€ HT</p> <p>* Réseau de distribution : création d'un réseau enterré : 1200€ HT</p> <p>*Raccordement, sous station, comptage énergie : 2000€ HT</p> <p>*Prestations intellectuelles : contrôle technique et assurance : 3000€ HT</p> <p>Cout total : 44680€ HT</p>
Plan de financement	Des subventions seront demandées à l'Etat ainsi qu'au Département.
Calendrier	Les travaux débuteront en 2022 (1 <sup>er</sup> semestre)
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Transition énergétique Bâtiments communaux

## Dissay

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de DISSAY Collectivité territoriale
Description de l'action	<p><b>Site de Puygremier</b></p> <p>La commune de Dissay assure en régie les missions d'accueil des enfants de 3 à 11 ans avec notamment un accueil de Loisirs sans hébergement sur le site de Puygremier.</p> <p>Ce bâtiment construit à la fin du XIX, acheté par la commune en 1980, accueille tous les mercredis et pendant les vacances scolaires en moyenne 50 à 60 enfants.</p> <p>Les locaux vieillissants ont bénéficié en 2019 d'une réfection du système de chauffage, financé dans le cadre du dispositif « Territoire Energie Positive et Croissance Verte ».</p> <p><b>LE PROJET</b></p> <p>Afin d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment, il est envisagé le remplacement des huisseries de toutes les salles d'activités, l'installation de stores et de volets roulants à l'étage.</p> <p><b>Site du 83 rue de l'Eglise</b></p> <p>Ce bâtiment situé dans le centre bourg de Dissay a été construit en 1880, il abrite un logement d'urgence. Une réfection de la façade vient de se terminer.</p> <p><b>LE PROJET</b></p> <p>Afin d'améliorer les performances énergétiques de ce bâtiment, il est envisagé la réfection complète de la couverture et le remplacement des vélux existants.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Puygremier : 24 000 83 rue de l'Eglise : 28 000
Plan de financement	- DSIL - DETR - Conseil départemental
Calendrier	Courant 2022 Toutes les autorisations ont été obtenues
Indicateurs d'évaluation proposés (les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Réaménagement et construction d'un pôle associatif et culturel

## Dissay

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/8	Transition énergétique/Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de DISSAY Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>En 2015, la collectivité a fait l'acquisition d'un ancien restaurant, construit en 1977 en face de la salle polyvalente, idéalement situé au cœur de la zone urbaine et des espaces de loisirs de la commune. Après étude, la commune souhaite transformer ce bâtiment en un pôle associatif ce qui permettrait de reloger une dizaine d'associations, actuellement hébergées, dans des locaux vétustes, énergivores et pour certains posant des problèmes d'accessibilité.</p> <p>Au terme de la réflexion, la construction d'une salle de spectacles, répondant à la politique communale d'animation culturelle et associative, d'une jauge de 120 personnes, a été envisagée en complément.</p>
Partenaires	Une étude de faisabilité a été réalisée par l'Agence des Territoires. L'équipe de maîtrise d'œuvre sera recrutée au cours du dernier trimestre 2021.
Coût prévisionnel	Coût d'opération pôle associatif : 1 500 000 Coût d'opération salle de spectacles : 1 350 000
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DSIL</li> <li>- DETR</li> <li>- Conseil départemental</li> <li>- Conseil Régional.</li> <li>- Mécénat privé</li> </ul>
Calendrier	Pôle associatif : 2023 Salle de spectacles : 2024
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	Economies d'énergie induites par rapport à la situation actuelle.

# Réaménagement et extension des bâtiments du complexe sportif Jacques KARAGUITCHEFF

Dissay

CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/7	Transition énergétique/Sports
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de DISSAY Collectivité territoriale
Description de l'action	Le complexe sportif dispose d'infrastructures vieillissantes et énergivores. Le nombre d'utilisateurs a fortement augmenté, il s'élève à plus de 300 adhérents pour le seul club de football. Ils sont répartis en 19 équipes, deux féminines, treize de jeunes et 4 seniors. La collectivité souhaite apporter aux utilisateurs un meilleur confort d'usage (avec une meilleure accessibilité) tout en réduisant les consommations énergétiques.
Partenaires	Dans un premier temps la collectivité a missionné une maîtrise d'œuvre afin de réaliser un diagnostic. Celui-ci débouchera sur une proposition architecturale et les travaux afférents. L'équipe de maîtrise d'œuvre recrutée en juillet 2021 doit rendre son étude à l'automne
Coût prévisionnel	Diagnostic : 9 965 € HT Coût d'opération pour le réaménagement : 530 000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DSIL</li> <li>- DETR</li> <li>- Conseil départemental</li> <li>- FAFA (Fédération de football)</li> </ul>
Calendrier	A l'issue du diagnostic, l'équipe de maîtrise d'œuvre présentera son projet, réalisera les appels d'offres, déposera le permis de construire et réalisera les travaux entre septembre 2021 et août 2022  L'objectif de fin d'opération est fixé à la reprise de la saison footballistique 2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés (les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	<u>Amélioration des consommations énergétiques</u> : électricité, chauffage, éclairage <u>Amélioration des consommations d'eau</u> : Vestiaires, douches et sanitaires

**Réhabilitation du bâtiment dit de « l'ancienne infirmerie » du  
site abbatial  
Fontaine-le-Comte  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1/8	Transition énergétique/Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de FONTAINE-LE-COMTE
Description de l'action	Le bâtiment, inscrit, se dégrade depuis de nombreuses années. Actuellement, la toiture est dangereuse et de nombreuses pierres tombent du bâti. La commune souhaite réhabiliter ce bâtiment afin qu'il puisse accueillir des expositions, différentes manifestations voire un tiers-lieu.
Partenaires	Conseiller énergétique Grand Poitiers ; syndicat ENERGIES VIENNE ; DRAC.
Coût prévisionnel	Coût des travaux estimés à 2 million HT.
Plan de financement	Financements envisagés : syndicat ENERGIE VIENNE ; DETR, DRAC.
Calendrier	La toiture devra être refaite l'an prochain. L'ensemble du reste des travaux se feront en 2023-24.
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Réhabilitation salle de la Feuillante**  
**Fontaine-le-Comte**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1/13	Transition énergétique/Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de FONTAINE-LE-COMTE
Description de l'action	<p>La salle de la Feuillante est mise à disposition des associations de la commune et des administrés, à la location.</p> <p>Elle se compose de deux espaces principaux : une grande salle et une salle avec cuisine utilisée par le Club du 3<sup>ème</sup> âge.</p> <p>La commune souhaite mener au printemps 2022 des travaux d'amélioration énergétique, d'aménagements intérieurs (cuisine déplacée, rattrapage de la différence de niveaux entre les deux salles) et d'aménagements extérieurs (création d'une terrasse et d'une rampe PMR).</p> <p>La commune estime les travaux à 300 000 € HT minimum.</p>
Partenaires	Conseiller énergétique Grand Poitiers ; syndicat ENERGIES VIENNE.
Coût prévisionnel	Coût des travaux estimés à 300 000 € HT.
Plan de financement	Financements envisagés : syndicat ENERGIE VIENNE ; DETR 2022 et DSIL 2022.
Calendrier	<p>Un audit énergétique sera réalisé fin juillet.</p> <p>Par la suite, nous demanderons un accompagnement financier du syndicat ENERGIES VIENNE. En septembre, la commune recrute la maîtrise d'œuvre qui devra présenter un APD pour mi-décembre.</p> <p>Travaux réalisés au printemps 2022.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Restructuration de la place Charles de Gaulle & rue du Stade Fontaine-le-Comte CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/4	Transition énergétique/Voirie
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de FONTAINE-LE-COMTE
Description de l'action	La commune souhaite restructurer la place principale de la commune en la végétalisant fortement, en créant une ombrière (avec des panneaux solaires) et en réduisant la place du minéral. En lien, l'un des principaux axes de la commune sera retravaillé afin de permettre aux mobilités douces d'avoir plus de place et de sécuriser l'accès au groupe scolaire (450 enfants) et au service périscolaire.
Partenaires	Service voirie de Grand Poitiers
Coût prévisionnel	Coût des travaux estimés à 400 000 € HT pour la place et 1,5 million HT pour la rue du Sade
Plan de financement	Financement envisagé : participation de la commune au fonds de concours voirie de GP
Calendrier	Début des travaux de la place en 2022 et de la rue du Stade en 2023-24.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Restructuration de la route de Poitiers  
Fontaine-le-Comte  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°4/11	Voirie/Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de FONTAINE-LE-COMTE
Description de l'action	La commune souhaite restructurer la route de Poitiers : principal axe pour les voitures actuellement. En raison du dédoublement des parcelles, les réseaux ne sont plus adaptés le long de la route et le trafic augmente entraînant une dégradation de la voirie. La commune souhaite mieux sécuriser l'actuelle piste cyclable, réduire le flux des véhicules, enfouir certains réseaux, etc.
Partenaires	Service voirie de Grand Poitiers et du département.
Coût prévisionnel	Coût des travaux estimés à 3 millions HT.
Plan de financement	Financement envisagé : participation du département (voirie départementale).
Calendrier	Début des travaux à définir.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Restructuration et réhabilitation du complexe des Châtaigniers Fontaine-le-Comte CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de FONTAINE-LE-COMTE
Description de l'action	<p>Le complexe des Châtaigniers accueille quotidiennement de nombreuses associations de la commune, l'espace jeune, la bibliothèque. De nombreuses salles de différentes tailles sont disponibles à la location.</p> <p>Âgé de plus de quarante ans, le bâtiment a besoin d'une rénovation totale (énergétique, acoustique) et la disposition de certains équipements intérieurs doit évoluer.</p>
Partenaires	Conseiller énergétique Grand Poitiers ; syndicat ENERGIES VIENNE.
Coût prévisionnel	Coût des travaux estimés à 2 million HT.
Plan de financement	Financements envisagés : syndicat ENERGIE VIENNE ; DETR et DSIL.
Calendrier	<p>Un audit énergétique sera réalisé fin juillet.</p> <p>Par la suite, nous demanderons un accompagnement financier du syndicat ENERGIES VIENNE. Les travaux pourront s'envisager (après un temps de concertation avec les associations) qu'en 2025.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Aménagement du cimetière communal**  
**Jazeneuil**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Jazeneuil Commune
Description de l'action	La Commune de Jazeneuil dispose d'un cimetière dont l'apparence, depuis l'arrêt des pesticides, est loin de satisfaire les administrés, leurs familles et par là même les élus. La nouvelle équipe municipale a donc décidé de réaménager l'ensemble du site afin qu'il soit plus accueillant et agréable. Il est convenu d'y entreprendre un nouvel accès avec des aménagements décoratifs, d'y faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et d'y installer 4 nouvelles cavurnes.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Aménagement paysager : 12 715 € HT Installation 4 cavurnes : 1253,33 € HT
Plan de financement	Préfecture 86 : DETR pour 30% (en cours) Conseil Département 86 : ACTIV3 pour 15% (refus) GPCU : FIC pour 30% (délibération en septembre)
Calendrier	Lancement des travaux : début octobre 2021 Fin des travaux : fin octobre 2021
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Rénovation revêtements espace multisports Jazeneuil CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°7	Sports
Action n°	
Maître d'ouvrage	Jazeneuil Commune
Description de l'action	<p>Le court de tennis et le city-stade ont un sol de bitume, déjà ancien, qui comporte de nombreuses fissures et des nids de poules, malgré les rafistolages entrepris par les services techniques municipaux.</p> <p>En ce qui concerne les aires de jeu, le sol recouvert de copeaux de bois s'est creusé et n'assure plus sa fonction de protection. En outre, l'accès à ces aires est de plus en plus difficile pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>Il est donc projeté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réfection du sol des aires de jeux à l'aide de plaque de caoutchouc alvéolé et semis de pelouse dans les intervalles. Les plaques sont conformes à la norme...</li> <li>- la réfection du sol du city stade et du terrain de tennis à l'aide de résines, le revêtement à l'aide de peinture acrylique et de nouveaux marquages</li> </ul> <p>Pour embellir et améliorer l'accueil des familles sur ces sites, il a été décidé d'acheter une table de ping-pong, une table de pique-nique et une nouvelle structure de jeux pour jeunes enfants</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	11 713,66 € HT
Plan de financement	Préfecture 86 : DETR pour 30% (en cours) GPCU : FIC pour 30% (délibération en septembre)
Calendrier	Lancement des travaux : 10 mai 2021 Fin des travaux : fin mai 2021
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

## Aménagement de la Mairie La Chapelle Moulière CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de la Chapelle Moulière Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Aujourd'hui, la Mairie ne permet pas de répondre à un accueil des usagers de façon optimale : pas d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, pas de possibilité d'accès au numérique, espace exigü peu conforme à l'accueil du public, pas de confidentialité des usagers dans le cadre de leurs démarches administratives, salle de réunion du Conseil Municipal réduite, besoin en rénovation énergétique. Les objectifs à terme sont d'améliorer la qualité de service au public grâce au réaménagement complet de l'entièreté du bâtiment de la Mairie.</p> <p>Objectifs : La commune comptabilise plus de 700 usagers. Accès aux personnes en situation de handicap (niveau des sols, toilettes, etc.) Accès au numérique afin de lutter contre l'illectronisme et faciliter les démarches administratives des usagers Espace de mutualisation avec des partenaires afin d'informer les usagers Des réunions du Conseil municipal accessible au public</p>
Partenaires	Bureau d'Etudes EDIFICE Céline FAVREAU 9 rue Maryse Bastié 86100 CHATELLERAULT Tél : 05 79 79 60 42
Coût prévisionnel	<p>540 000 €</p> <p>Démolitions Charpente bois Couvertures Menuiseries intérieures et extérieures Cloisons isolation plafonds Chape revêtements de sols Peinture Ascenseur Plomberie sanitaires Electricité Chauffage ventilation</p>
Plan de financement	Non établi à ce jour
Calendrier	Lancement en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	Les indicateurs porteront sur les aménagements réalisés, l'accessibilité, la rénovation du bâtiment (aspect énergétique et consolidation comme la toiture, les parquets...).

# Rénovation énergétique de l'école

## La Puye

### CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique														
Action n°															
Maître d'ouvrage	Commune de La Puye														
Description de l'action	<p>Rénovation énergétique de l'école intégrant l'isolation du bâtiment et le remplacement de la chaudière fioul.</p> <p>La chaudière a 20 ans. 2 bâtiments sont à considérer dans ce projet, basé sur l'étude du CRER de 2020.</p> <p><u>Bat 1</u> (&lt;1900) : école historique du village, non isolée en toiture et surfaces opaques, chauffée par radiateur eau/air, accueillant en rdc : 2 classes, le bloc sanitaire, le dortoir, la bibliothèque. Premier étage et grenier : ancien appartement de fonction des instituteurs(trices) accueillant aujourd'hui les salles administratives de l'école et de stockage de matériel.</p> <p>Surface chauffée 198 m<sup>2</sup>, volume chauffé 584 m<sup>3</sup></p> <p><u>bat 2</u> (2010) dédié à la classe maternelle et la salle de garderie, chauffage électrique.</p> <p>Surface chauffée 89m<sup>2</sup>, volume chauffé 261 m<sup>3</sup></p> <p>nb de personnes bénéficiaire 60 enfants+6 adultes</p>														
Partenaires	GPCU, CRER, ADEME, SOREGIES autres organismes														
Coût prévisionnel	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Adaptation local chaufferie</td> <td style="text-align: right;">14 500€</td> </tr> <tr> <td>Isolation des bâtiments (plafonds, mur, grenier, huisserie)</td> <td style="text-align: right;">50 500€</td> </tr> <tr> <td>Production chaleur bois</td> <td style="text-align: right;">35 000€</td> </tr> <tr> <td>Contrôle/Régulation</td> <td style="text-align: right;">2 000€</td> </tr> <tr> <td>Réseau</td> <td style="text-align: right;">6 000€</td> </tr> <tr> <td>Rénovation éclairage</td> <td style="text-align: right;">6 000€</td> </tr> <tr> <td><b>Total HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>114 000€</b></td> </tr> </table>	Adaptation local chaufferie	14 500€	Isolation des bâtiments (plafonds, mur, grenier, huisserie)	50 500€	Production chaleur bois	35 000€	Contrôle/Régulation	2 000€	Réseau	6 000€	Rénovation éclairage	6 000€	<b>Total HT</b>	<b>114 000€</b>
Adaptation local chaufferie	14 500€														
Isolation des bâtiments (plafonds, mur, grenier, huisserie)	50 500€														
Production chaleur bois	35 000€														
Contrôle/Régulation	2 000€														
Réseau	6 000€														
Rénovation éclairage	6 000€														
<b>Total HT</b>	<b>114 000€</b>														
Plan de financement	<i>Reste à documenter.</i>														
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude 1<sup>er</sup> trim 2024</li> <li>• Réalisation chaufferie 3<sup>ème</sup> trim 2024</li> <li>• Réalisation isolation bâtiment 1<sup>er</sup> trim 2025</li> <li>• Achèvement 2<sup>ème</sup> trim 2025</li> </ul>														
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	Economies d'énergies réalisées														

# Rénovation et restructuration des ateliers municipaux Lusignan CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Lusignan Commune
Description de l'action	<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose de la couverture du bâtiment technique et désamiantage (300 m<sup>2</sup>)</li> <li>- Pose d'une couverture avec panneaux photovoltaïque</li> <li>- Isolation thermique des locaux sociaux : isolation par l'extérieur, changement des menuiseries.</li> <li>- Agencement et aménagement du bâtiment (travaux en régie) : sanitaires, douches, peinture, cuisine</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions de travail des agents municipaux</li> <li>- Améliorer le confort d'utilisation par l'isolation des locaux sociaux</li> <li>- Améliorer les services à la population</li> <li>- Produire de l'énergie photovoltaïque</li> </ul>
Partenaires	Energies Vienne et Sergie
Coût prévisionnel	Devis à venir
Plan de financement	Certificats d'économie d'énergie Région Nouvelle-Aquitaine Département de la Vienne « ACTIV » Etat
Calendrier	Travaux à programmer sur 2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Travaux de rénovation énergétique – Maison des associations Lusignan CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Lusignan Commune
Description de l'action	<p>La maison des associations est située dans les vestiges du Château. Elle se compose au RDC de la salle Raymondin avec sa petite cuisine ainsi que de bureaux et de salles de musique (guitare, piano, ...). La Maison des associations ne comporte qu'une seule salle à l'étage. Le reste des locaux au R+1 est destiné au Gîte des Pèlerins.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une régulation non accessible aux utilisateurs et asservissement du chauffage à des boutons de relance temporisés</li> <li>- Rénovation des installations d'éclairage</li> <li>- Remplacement des menuiseries avec mise en place d'entrées d'air</li> <li>- Renforcer l'isolation en faux plafond après révision de la couverture en tuiles et remplacement du faux plafond lorsque nécessaire</li> <li>- Isolation des murs par l'intérieur adaptée au bâti ancien</li> <li>- Mise en place d'une pompe à chaleur air/air</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations liées au chauffage</li> <li>- Assurer la pérennité du bâti</li> <li>- Améliorer le confort des utilisateurs</li> </ul>
Partenaires	Energies Vienne et Sergie
Coût prévisionnel	<p>Régulation : 3 000 €HT  Rénovation des installations d'éclairage : 5 000 €HT  Remplacement des menuiseries : 55 000 €HT  Isolation en faux-plafond : 10 000 €HT  Isolation des murs par l'intérieur : 42 000 €HT  Mise en place d'une pompe à chaleur air/air : 25 000 €HT  Divers : 3 000 €HT  Total : 143 000 €HT</p>
Plan de financement	<p>Certificats d'économies d'énergie  Région Nouvelle-Aquitaine  Département de la Vienne « ACTIV »  Syndicat Energies Vienne 25 %  Etat</p>
Calendrier	Travaux à programmer sur 2023

<p>Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i></p>	
---	--

**Médiathèque et ludothèque  
Lusignan  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°8	Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lusignan
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer la lecture publique</li> <li>- Constituer un pôle culturel dans le centre-bourg</li> <li>- Améliorer le confort des utilisateurs</li> </ul> <p>La commune de Lusignan dispose actuellement d'une bibliothèque située en centre-bourg et a déjà engagé une réflexion sur l'évolution de cet équipement.</p> <p>Aujourd'hui, la bibliothèque se retrouve dans un espace inadapté (120 m<sup>2</sup>) et qui ne permet pas de faire évoluer l'offre de services auprès de la population.</p> <p>Une étude de faisabilité est en cours permettant de questionner à la fois les besoins, les usages et voir de quelle manière cet équipement peut s'inscrire physiquement dans le centre-bourg de Lusignan.</p> <p>Il ressort un besoin de surface supplémentaire d'environ 120 m<sup>2</sup>, ce qui porterait le projet à 240 m<sup>2</sup> de surface.</p>
Partenaires	<p>DRAC Département de la Vienne (Bibliothèque départementale de prêt) Etablissement Public Foncier Nouvelle-Aquitaine (pour acquisition)</p>
Coût prévisionnel	<p>Estimation :</p> <p>Acquisition d'un nouveau local : 450 000 € Travaux : 360 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Département de la Vienne « ACTIV » Etat (DGD) Région</p>
Calendrier	Travaux à programmer sur 2022/2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Plan de circulation et de mobilité**  
**Lusignan**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°11	Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lusignan
Description de l'action	<p>Lusignan est un pôle secondaire récemment labellisée petites villes de demain et petites cités de caractère.</p> <p>La commune, dans le cadre de son projet général de développement, souhaite améliorer la circulation dans son centre-ville historique en prenant en compte tous les moyens de mobilité tout en favorisant l'activité et l'attractivité touristique et commerciale.</p> <p>Il s'agit de réaliser une étude globale sur le stationnement et la circulation pour aboutir à un plan stratégique d'management et de déplacement.</p> <p>Un comptage du trafic est en cours.</p> <p>L'objectif est d'identifier les possibilités de stationnement pour les véhicules motorisés (et leurs coûts) rendant possible un usage en partie piétonnier du centre-ville, notamment en période estivale. Il s'agira également de créer des voies de mobilité douce reliant les hameaux principaux au bourg ainsi que les zones d'habitation (lotissements) et commerciale au centre-bourg. La gare SNCF sera également prise en considération comme pôle multimodal.</p>
Partenaires	<p>Grand Poitiers</p> <p>Département de la Vienne</p> <p>Habitants et riverains</p> <p>Acteurs économiques et environnementaux.</p>
Coût prévisionnel	20 000 à 30 000 €
Plan de financement	<p>Région Nouvelle-Aquitaine</p> <p>Département de la Vienne « ACTIV »</p> <p>Etat</p>
Calendrier	Travaux à programmer sur 2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Travaux de gros entretien et de rénovation énergétique sur les logements de la résidence autonomie

**Lusignan**

**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lusignan
Description de l'action	<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations liées au chauffage</li> <li>- Assurer la pérennité du bâti</li> <li>- Améliorer le confort des utilisateurs</li> </ul> <p><u>Isolation par l'extérieur</u> Actuellement les murs des logements de la résidence sont faiblement isolés. On traitera le renforcement de leur isolation par l'extérieur en traitant l'ensemble des façades concernées. Cette isolation devra tenir compte du remplacement des menuiseries.</p> <p><u>Changement des menuiseries</u> Les menuiseries d'origine sont en PVC double vitrage 4/8/4.</p> <p><u>Rénovation du système d'éclairage</u> L'éclairage est assuré par des technologies fluorescente et halogène. L'éclairage de la résidence repose donc sur des technologies fortement consommatrices d'énergie. Un passage sur des technologies led permettra de réduire la puissance installée et les consommations mais aussi de limiter les opérations de maintenance. La qualité de l'éclairage sera aussi grandement améliorée</p> <p><u>Régulation des émetteurs de chauffage (en complément de l'installation d'une chaufferie bois)</u> Les logements ne disposent d'aucune régulation. Le réglage est donc indépendant et manuel pour chaque émetteur</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Remplacement menuiseries : 30 000 €HT Isolation par l'extérieur : 75 000 €HT Rénovation éclairage : 5 500 €HT Système de régulation individuelle : 4 000 € HT Divers : 6 560 € HT <b>Total : 121 060 €HT</b>
Plan de financement	Certificats d'économies d'énergie Région Nouvelle-Aquitaine Département de la Vienne « ACTIV » Syndicat Energies Vienne 25 % Etat
Calendrier	Etude préalable réalisée Travaux à programmer sur 2024
Indicateurs d'évaluation	

proposés  
( les indicateurs proposés par  
l'Etat sont dans le tableur en  
annexe)

# Travaux de gros entretien et de rénovation énergétique sur les logements de la résidence autonomie (parties communes)

Lusignan

CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lusignan
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations liées au chauffage</li> <li>- Assurer la pérennité du bâti</li> <li>- Améliorer le confort des utilisateurs</li> </ul> <p><u>Isolation par l'extérieur</u> Actuellement les murs de la résidence sont faiblement isolés. On traitera le renforcement de leur isolation par l'extérieur en traitant l'ensemble des façades concernées. Cette isolation devra tenir compte du remplacement des menuiseries.</p> <p><u>Mise en place d'une chaufferie bois-installation d'une climatisation et d'un foyer fermé pour al cheminée de la salle à manger</u> Le chauffage actuel repose sur l'énergie électrique. Il s'agit de remplacer cette énergie par celle du bois granulé. Une étude de faisabilité plus poussée avec dimensionnement est nécessaire afin d'évaluer plus précisément l'intérêt d'une telle opération. A noter également la possibilité d'alimenter les pavillons extérieurs. La chaufferie servira également en production ECS. Le remplacement des installations de climatisation d'origine est nécessaire à court terme du fait de l'utilisation de R22 comme fluide frigorigène, dont la maintenance est interdite depuis 2015. Au vu de la fragilité du public concerné il est important que cette installation soit remplacée afin de fournir une pièce correctement climatisée lors d'éventuelles canicules.</p> <p><u>Rénovation de la toiture</u></p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Remplacement menuiseries : 130 000 €HT Isolation par l'extérieur : 148 000 €HT Chaufferie bois : 350 000 €HT Foyer fermé : 5 000 €HT Climatisation : 10 000 € HT Divers : 50 000 € HT <b>Total : 693 000 €HT</b>
Plan de financement	Certificats d'économies d'énergie Région Nouvelle-Aquitaine Département de la Vienne « ACTIV » Syndicat Energies Vienne 25 % Etat
Calendrier	Etude préalable réalisée sauf étude chaufferie bois ou autres solutions

	techniques (gaz ou bio-gaz). Foyer fermé à réaliser à l'automne 2021. Autres travaux à programmer sur 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

# Travaux de gros entretien et de rénovation énergétique – Salle Mélusine Lusignan CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lusignan
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les consommations liées au chauffage</li> <li>- Assurer la pérennité du bâti</li> <li>- Améliorer le confort des utilisateurs</li> </ul> <p>La salle Mélusine est un bâtiment ancien dont l'ancien « préau » a été aménagé il y a quelques années afin d'abriter une cuisine plus fonctionnelle et mieux adaptée. Mise à part cette extension, les autres locaux restent assez vieillissants. Le site est chauffé électriquement via des émetteurs de chauffage indépendants. La salle est principalement utilisée par des associations mais peut également être louée aux familles de la Commune. L'occupation du site reste faible et intermittente. Nous n'avons pas eu de planning d'occupation, ni le nombre moyen de locations par an.</p> <p>Actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une régulation non accessible aux utilisateurs et asservissement du chauffage à un bouton de relance temporisé</li> <li>- Isoler les murs par l'intérieur (hors extension) Remplacer les menuiseries bois simple vitrage Renforcer l'isolation en toiture avec remplacement du faux-plafond après révision de la toiture</li> <li>- Rénovation des installations d'éclairage intérieures</li> <li>- Mise en place d'une pompe à chaleur air/air</li> <li>- Remplacement des menuiseries PVC double vitrage avec mise en place d'entrées d'air</li> <li>- Rénovation de l'éclairage public extérieur (parc/promenade Blossac)</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Régulation du chauffage : 1 500 €HT  Isolation des murs par l'intérieur : 16 000 €HT  Remplacement des menuiseries : 20 000 €HT  Isolation en toiture avec remplacement du faux-plafond : 13 000 €HT  Rénovation des installations d'éclairage intérieures : 3 500 €HT  Mise en place d'une pompe à chaleur air/air : 17 000 €HT</p>

	Remplacement des menuiseries : 40 000 €HT Rénovation de l'éclairage public extérieur (parc/promenade Blossac) : 11 000 €HT <b>Total : 122 300 €HT</b>
Plan de financement	Certificats d'économies d'énergie Région Nouvelle-Aquitaine Département de la Vienne « ACTIV » Syndicat Energies Vienne 25 % Etat
Calendrier	Travaux à programmer sur 2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Etude générale de valorisation du site touristique et naturel de Vauchiron Lusignan CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°9	Tourisme
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Lusignan
Description de l'action	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer l'attractivité touristique de la commune</li> <li>- Valoriser le patrimoine naturel</li> </ul> <p>La commune de Lusignan est propriétaire d'un ensemble foncier continue de 180 hectares se décomposant en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La forêt dite « du Grand Parc » (160 ha)</li> <li>- La base de loisirs de Vauchiron (camping, baignade, espaces récréatifs, base de canoé,.....)</li> </ul> <p>Cet ensemble est situé en proximité immédiate du centre-bourg.</p> <p>La Commune souhaite lancer une étude générale de valorisation qui permettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'apporter une cohérence générale à l'ensemble et notamment dans le programme de développement en cours d'élaboration dans le cadre des « petites cités de caractère »,</li> <li>- Intégrer cet ensemble naturel dans</li> <li>- Requalifier le camping,</li> <li>- Déterminer une utilisation des bâtiments de l'ancien moulin s'intégrant dans le projet d'ensemble et en faisant une porte d'entrée attractive : accueil, espace de restauration,</li> <li>- Créer des continuités centre-bourg historique et site de Vauchiron</li> </ul>
Partenaires	Grand Poitiers Communauté urbaine Etat Région Nouvelle-Aquitaine Département de la Vienne
Coût prévisionnel	40 000 € HT
Plan de financement	Région Nouvelle-Aquitaine Département de la Vienne « ACTIV » Etat
Calendrier	Travaux à programmer sur 2022
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Fiche action n°1 - Construction d'un nouveau groupe scolaire maternel Mignaloux-Beauvoir CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°12	Urbanisme et foncier
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Mignaloux-Beauvoir
Description de l'action	<p>La commune de Mignaloux-Beauvoir, située au Sud Est de Poitiers, connaît ces dernières années une hausse démographique importante qui pousse la commune à répondre et à anticiper les besoins de sa population, notamment sur le plan des établissements scolaires : construction de deux quartiers (le Truchon environ 400 logements et ZAC des Magnals 700 logements). De ce fait il est indispensable de disposer de 10 classes de maternelle à terme, contre 7 actuellement, accueillant 158 élèves.</p> <p>Le site scolaire actuel regroupe une école Maternelle (sur deux sites), une école Élémentaire, le bâtiment de restauration scolaire et les garderies périscolaires. C'est donc un véritable pôle éducatif qui concentre tous les établissements en centre-ville et place l'enfant au cœur de la vie citoyenne. Cependant, sa position centrale contraint le site qui ne pourrait absorber l'extension future des écoles.</p> <p>Une étude rendue en juin 2018 par l'Agence des Territoires de la Vienne a révélé un besoin immédiat d'ajout d'une classe supplémentaire sur la maternelle pour la rentrée scolaire de 2019-2020. Après présentation de plusieurs scénarii, la commune de Mignaloux-Beauvoir a prévu la construction d'un nouveau pôle maternel composé de 8 classes avec une possibilité d'extension.</p> <p>Pour compléter ce pôle, un nouveau restaurant scolaire devra être adjoint, comprenant une salle à manger pour les maternelles, une salle à manger pour les adultes, et un office de reconditionnement. Les rationnaires de l'école élémentaire continueront de déjeuner dans les salles de restauration existantes sur le site actuel de l'école maternelle. Celles-ci ont fait l'objet de travaux de rénovation de toiture en 2019 pour un montant de 135.000 €.</p> <p>Pour cette nouvelle construction, la ville dispose d'une réserve foncière disponible de 16 290m<sup>2</sup> située derrière la salle des Magnals. Cette parcelle réservée à la construction d'équipements publics, placée à l'ouest de la Mairie, conserve l'avantage des équipements publics de proximité et permet à la commune de développer un nouvel espace de vie urbain tourné vers les quartiers d'habitation. L'aménagement de cette vaste parcelle est donc un enjeu fort pour la commune. Au-delà de construire un nouveau pôle éducatif, l'aménagement de cette parcelle s'inscrit dans une réflexion plus large d'aménagement du territoire de Mignaloux Beauvoir.</p> <p>La construction du nouveau pôle serait de 1603m<sup>2</sup>. En concertation avec les utilisateurs, des prérequis ont été posés concernant le fonctionnement du pôle maternel :</p> <p><u>Espaces d'apprentissage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Création d'espaces d'activités manuelles dans chaque classe</li> </ul>

	<p>o Création d'une salle de propreté entre deux classes pour les petits, et de deux salles de propreté pour 4 classes de moyens et grands, soit quatre espaces sanitaires.</p> <p>o Création d'une grande salle de motricité et <b>mutualisation</b> des salles du Centre de Loisirs Sans Hébergement pour d'autres activités motrices des maternels.</p> <p>o Un quart de la surface de dortoir peut être dédiée à la lecture ou utilisée comme coin calme. En cas d'extension à 10 classes, cet espace pourra être réutilisé en salle de repos.</p> <p>o Possibilité d'extension future à 10 classes</p> <p><u>Espaces adultes :</u></p> <p>o Le bureau du directeur doit être positionné à l'entrée et ouvert sur le hall, mais permettre également la confidentialité</p> <p>o La salle des maîtres et la salle de réunion sont communes</p> <p>o La salle de détente est commune à l'ensemble du personnel éducatif</p> <p><u>Restauration :</u></p> <p>o Livraison des repas en liaison chaude avec le site de production actuel présent sur le site de l'école maternelle existante</p> <p><u>Espaces périscolaires :</u></p> <p>o <b>Mutualisation</b> des espaces existants à l'intérieur du centre de loisirs : le positionnement stratégique de cette future école a été fait aux fins de mutualisation des espaces existants au centre de loisirs, permettant ainsi d'économiser la construction d'espaces périscolaires dans la nouvelle école maternelle.</p> <p>o Création d'une liaison couverte entre ce projet et le centre de loisirs pour ne pas avoir à rhabiller les enfants entre les temps scolaires et périscolaires.</p>
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel de l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux : 3.510.550 € HT</li> <li>- Etudes : 787.953,40 € HT</li> </ul>
Plan de financement	<p>- Inscription au CRTE</p> <p><u>Financements obtenus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DETR (au titre de 2020) = 227.793,79 €</li> <li>- DSIL (au titre de 2020) = 268.400,00 €</li> <li>- ACTIV 2 = 282.174,00 €</li> </ul> <p>- En réponse à l'Appel à projets de la Région Nouvelle-Aquitaine « Bâtiments du Futur E+, C- », la commune a sollicité les aides suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au titre des études = 17.667,20 €</li> <li>- Au titre des travaux = 641.107,50 €</li> </ul> <p><u>Autres financements sollicités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ADEME = 30.000 € (au titre du fonds chaleur)</li> <li>- CAF = 100.000,00 € (pour la mutualisation des espaces avec les accueils périscolaires)</li> <li>- DETR 2021 = 150.000,00 €</li> <li>- DSIL 2021 = 503.141,00 € (30%)</li> </ul>

	Emprunt = 2.078.220,00 €
Calendrier	Mission de MOE en cours, phase APD. Mission de MOE complémentaire pour répondre aux objectifs fixés par l'appel à projet de la Région « Bâtiments du futur » Lancement appel d'offres travaux = fin 2021 Début des travaux = 2 <sup>ème</sup> trimestre 2021 Durée des travaux = 18 mois
Particularité	Les fiches action n°1, 2 et 3 sont intimement liées
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Fiche action n°2 - Nouvelle centralité  
Mignaloux-Beauvoir  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°10/14	Vers un logement pour tous/Développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Mignaloux-Beauvoir
Description de l'action	<p>En 2011, une concession d'aménagement pour la ZAC des Magnals a été signé entre la SEP et la commune de Mignaloux-Beauvoir. Cette ZAC s'étend sur un périmètre de 50 ha et comprendra à terme, environ 700 logements.</p> <p>Dix ans après avoir engagé l'opération de ce développement d'un nouveau quartier, il est nécessaire de poursuivre le renforcement du centre-bourg de la commune, de manière à y favoriser les conditions d'un quartier animé, conformément aux objectifs et au parti d'aménagement retenus pour cette opération d'urbanisation.</p> <p>Ces conditions reposent notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le déploiement d'une offre résidentielle permettant une mixité urbaine et sociale,</li> <li>- sur le renforcement conjoint de l'activité économique et des services à la population, favorisant ainsi la proximité de fonctions urbaines telles que les mobilités douces (vers le CHU et le cœur d'agglomération à Poitiers)</li> </ul>
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel des travaux = 3.500.000,00 €
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription au CRTE</li> <li>- Mobilisation le moment venu d'autres partenaires financiers = Europe, Etat, région, Département...</li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase études = 2021-2022</li> <li>- Phase travaux = réalisation par tranches en fonction des financements qui pourront être mobilisés</li> </ul>
Particularité	<b>Les fiches action n°1, 2 et 3 sont intimement liées</b>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Fiche action n°3 - Maillage des chemins ruraux  
Mignaloux-Beauvoir  
CRTE de GRAND POITIERS**

<b>Orientation stratégique n°11</b>	<b>Mobilités</b>
<b>Action n°</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Mignaloux-Beauvoir
<b>Description de l'action</b>	La commune de Mignaloux-Beauvoir est maillée par près de 28kms de chemins ruraux. L'objectif est de relier certains d'entre eux afin de créer un véritable réseau permettant et favorisant les mobilités douces, cyclistes ou piétonnes, de loisirs mais aussi professionnelles. Certaines portions de ces chemins nécessitent par ailleurs des aménagements assez structurants pour les rendre utilisables à pied ou en vélo.
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût prévisionnel pour l'aménagement de 5 kms de pistes vélos/piétons = 400.000 €HT
<b>Plan de financement</b>	- Inscription au CRTE - Inscription du projet dans le plan vélo – phase 2 de CUGP
<b>Calendrier</b>	- Réalisation de ce maillage par phasage annuel en fonction des financements qui pourront être mobilisés
<b>Particularité</b>	<b>Les fiches action n°1, 2 et 3 sont intimement liées</b>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

## Fiche action n°4 - Réhabilitation des ateliers municipaux Mignaloux-Beauvoir CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°12	Urbanisme et foncier
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Mignaloux-Beauvoir
Description de l'action	<p>Les ateliers municipaux de Mignaloux-Beauvoir ont été construits en 1993 sur le site de la Zone d'Activités Économiques de Beaubâton. Ces bâtiments, d'une superficie de 500 m<sup>2</sup> environ sont insuffisants pour répondre aux besoins des services municipaux lesquels ont vu fortement s'accroître leurs activités et de facto leurs matériels en parallèle de l'augmentation de la population au cours de la dernière décennie. La population a en effet augmenté de près de 1.000 habitants entre 2013 et 2020.</p> <p>Les locaux actuels se composent de garages, stockages, d'ateliers, de deux bureaux, d'un réfectoire, d'un vestiaire et un seul sanitaire et accueillent 9 agents.</p> <p>Par ailleurs, ces locaux ne sont pas conçus pour accueillir du personnel féminin (ni vestiaires ni sanitaire dédiés).</p> <p><u>Soucieuse de pouvoir favoriser l'égalité « femmes/hommes » et de participer à l'emploi des femmes</u>, la commune a décidé de procéder à la réhabilitation et à l'agrandissement de ces locaux.</p> <p>Il est nécessaire de construire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des vestiaires et des sanitaires conformes à l'accueil de personnel féminin, mais aussi en nombre suffisant pour le personnel masculin,</li> <li>- de nouveaux espaces de travail (bureaux, ateliers peinture, menuiserie...) nécessaires au regard de l'augmentation de l'activité des services.</li> </ul>
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel = 400.000 € HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription au CRTE</li> <li>- Mobilisation des financements suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>* l'ACTIV 3 Département (2023) = 40.200 €</li> <li>* DETR 2023 = 150.000 €</li> </ul> </li> </ul>
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase études = 2022</li> <li>- Phases travaux = 2023-2024</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Réhabilitation d'une friche sportive (Démolition/reconstruction de vestiaires avec une salle conviviale et des locaux techniques)

**Migné-Auxances**

**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°7/12	Sports/Urbanisme et foncier
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Migné-Auxances
Description de l'action	<p>L'opération prévoit la démolition de vieux locaux du complexe sportif composés de vestiaires et de locaux de stockage (Surface totale de 270m<sup>2</sup>) et leur reconstruction d'une surface de 340m<sup>2</sup> avec une salle conviviale de 90m<sup>2</sup>. Une partie de l'existant présente une certaine dangerosité et n'est plus utilisée et il n'y a aucune isolation. L'utilisation des locaux serait mutualisée entre les différents clubs sportifs et notamment le football et l'athlétisme. La construction de nouveaux vestiaires permettrait notamment de répondre à l'essor de la section féminine du club de football dont les effectifs totaux comptent désormais 400 licenciés.</p> <p>Les constructions prévues comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>2 vestiaires avec douches et sanitaires (55m<sup>2</sup>)</li> <li>1 vestiaire arbitre avec douche et sanitaires (15m<sup>2</sup>)</li> <li>1 bureau (15m<sup>2</sup>)</li> <li>Locaux de rangement pour services techniques (60m<sup>2</sup>)</li> <li>Locaux rangement athlétisme pour gros matériel (50m<sup>2</sup>)</li> <li>Local maillots (15m<sup>2</sup>)</li> <li>Club house (90m<sup>2</sup>)</li> <li>Sanitaires (20m<sup>2</sup>)</li> <li>Locaux techniques (5m<sup>2</sup>)</li> <li>Local entretien (5m<sup>2</sup>)</li> <li>Tour chronométrage (10m<sup>2</sup>) soit un total de 340m<sup>2</sup></li> </ul>
Partenaires	Le recensement des besoins a été réalisé en concertation avec toutes les associations sportives communales et l'Office Municipal des Fêtes, Sports et Loisirs (OMSFEL) qui coordonne toutes les associations communales
Coût prévisionnel	<p>Coûts totaux de l'investissement : 600 000€ HT</p> <p>Démolitions : 41 000€ HT</p> <p>Constructions : 509 000€ HT (Détail ci-dessus)</p> <p>Lot énergies renouvelables : 50 000€ HT (équipements photovoltaïques)</p>
Plan de financement	<p><u>Plan de financement :</u></p> <p>Etat DETR 150K€ et DSIL 120K€</p>

	<p>Département : 55K€  Grand Poitiers communauté urbaine : 50K€  FAFA (Fonds aide football amateurs) : 40K€  <b>TOTAL 415K€ HT</b> soit une participation communale de <b>185K€ HT</b> (30,83%)</p>
Calendrier	<p>Les besoins ont été recensés et les études se poursuivent. Une maîtrise d'œuvre sera désignée fin 1<sup>er</sup> trimestre 2022 avec des dépôts de dossiers de demandes de subventions programmés en septembre 2022 pour un début de travaux fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 pour une durée de 8 mois, soit une fin de travaux envisageable fin 2023, début 2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction de locaux neufs sur une friche (foncier préservé)</li> <li>- Remise en service de locaux affectés à la vie sportive (sécurisés et aux normes thermiques)</li> <li>- Accompagnement au développement du sport féminin avec les nouveaux vestiaires</li> </ul>

**Réhabilitation chemins de randonnée**  
**Montamisé**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°11	Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Montamisé Commune
Description de l'action	Le développement des liaisons douces, notamment entre ses villages et le centre bourg, est une volonté forte de la collectivité depuis des années. Certains chemins communaux de randonnée nécessitent une réhabilitation, notamment par reprofilage et réempierrage.
Partenaires	
Coût prévisionnel	100 000 € HT
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Installations photovoltaïques  
Montamisé  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Montamisé Commune
Description de l'action	Dans le cadre de travaux de réhabilitation de la toiture de la halle des sports et de la création d'ombrières pour la cour de l'école élémentaire et de terrains de pétanque, la commune souhaite se diriger vers le déploiement du photovoltaïque.
Partenaires	
Coût prévisionnel	235 000 € HT
Plan de financement	Non défini
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Piste cyclable  
Montamisé  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°4/11	Voirie/Mobilités								
Action n°									
Maître d'ouvrage	Montamisé Commune								
Description de l'action	Le développement des liaisons douces, notamment entre ses villages et le centre bourg, est une volonté forte de la collectivité depuis des années. Désormais, elle souhaite prendre des mesures d'accompagnement pour dynamiser la pratique du vélo. Afin de faciliter la liaison entre les villages de la Germonière/Richardière, la commune souhaite réaliser les travaux nécessaires à la création d'une piste cyclable ; celle-ci étant inscrite au Plan Vélo de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers.								
Partenaires	Grand Poitiers								
Coût prévisionnel	250 000 € HT								
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">DETR</td> <td style="text-align: right;">75 000 € (30%)</td> </tr> <tr> <td>DSIL</td> <td style="text-align: right;">75 000 € (30%)</td> </tr> <tr> <td>GPCu</td> <td style="text-align: right;">50 000 € (20%)</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">50 000 € (20%)</td> </tr> </table>	DETR	75 000 € (30%)	DSIL	75 000 € (30%)	GPCu	50 000 € (20%)	Autofinancement	50 000 € (20%)
DETR	75 000 € (30%)								
DSIL	75 000 € (30%)								
GPCu	50 000 € (20%)								
Autofinancement	50 000 € (20%)								
Calendrier	Printemps 2022								
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>									

## Skatepark Montamisé CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°7	Sports						
Action n°							
Maître d'ouvrage	Montamisé Commune						
Description de l'action	La municipalité envisage de créer un skatepark dans l'aire de la Vallée qui regroupe déjà un city-stade, des jeux pour enfants, une aire de fitness, des tables de pique-nique). En plus de permettre la pratique de sports (skate-board, roller, BMX, trottinette, ...), le skatepark est un lieu rassembleur de rencontres, d'expressions, mais est aussi un aménagement complémentaire à l'offre de loisirs existante.						
Partenaires	Subvention sollicitée auprès de l'ANS et du Conseil Régional.						
Coût prévisionnel	183 000 € HT						
Plan de financement	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Agence Nationale du Sport</td> <td style="text-align: right;">91 500 € (50%)</td> </tr> <tr> <td>Région Nouvelle Aquitaine</td> <td style="text-align: right;">36 600 € (20%)</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement</td> <td style="text-align: right;">54 900 € (30%)</td> </tr> </table>	Agence Nationale du Sport	91 500 € (50%)	Région Nouvelle Aquitaine	36 600 € (20%)	Autofinancement	54 900 € (30%)
Agence Nationale du Sport	91 500 € (50%)						
Région Nouvelle Aquitaine	36 600 € (20%)						
Autofinancement	54 900 € (30%)						
Calendrier	Printemps 2022						
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>							

**Projet de renouvellement du quartier de la Gare :  
Caserne Pont-Achard  
Poitiers**

**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°8/12/13/14	Culture et patrimoine/urbanisme et foncier/solidarités et politique de la ville/développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers commune
Description de l'action	<p>Ce que l'on appelle aujourd'hui le « quartier de la gare de Poitiers » est un secteur stratégique pour l'ensemble du territoire poitevin avec sa gare LGV, un des moteurs de l'attractivité du territoire. Il est un lieu de convergence des mobilités, une porte d'entrée et de sortie du territoire, qui rayonne bien au-delà des frontières administratives de la ville. Historiquement actif et habité, le « quartier de la gare » est au cœur des déplacements de Grand Poitiers.</p> <p>La gare ne doit pas être perçue seulement comme un espace de transit, vecteur de flux, mais aussi comme un puissant levier d'attractivité dont il faut tirer parti. Pour se démarquer des quartiers de gare/d'affaires génériques, qui fonctionnent essentiellement sur des ressources extérieures à la ville hôte, Grand Poitiers doit tirer profit de ses nombreux atouts : la proximité du site de la gare avec les services, les commerces, les hôtels, les équipements publics et les lieux de culture, de patrimoine et d'enseignement du centre-ville de Poitiers. Le site n'est pas seulement un « quartier de gare », il est aussi un lieu de connexion avec le territoire environnant, la Région dont il fait partie et les autres régions qui l'entourent.</p> <p>L'enjeu essentiel du projet de renouvellement repose sur cette richesse et sur la complexité du site et de l'histoire de ce morceau de Ville. Il y est question, certes d'attractivité, mais aussi d'identité, de centralité, de mixité, de quartier de vie.</p> <p>L'ambition de cette opération de renouvellement du quartier de la gare s'inscrit dans une logique de transformation et de revitalisation visant à « faire quartier », en évitant l'écueil de la gentrification, et se fera en lien avec les habitants et les usagers. Moins que d'en faire un quartier d'affaire spécifique, il s'agit d'en faire un lieu de vie et de mixité avant tout, totalement intégré au centre-ville, avec une haute exigence environnementale et de nouvelles solutions de mobilités. Cet espace de création, d'accueil, d'hébergement et d'animation, apportera davantage de confort de vie et garantira les conditions d'une économie productive visant le développement d'emplois, notamment chez les jeunes. Dès aujourd'hui, le quartier connaît une évolution prometteuse, avec par exemple l'installation de la nouvelle école de Design et celle du nouveau site de la Technopole.</p>

Les orientations se déploient autour de plusieurs axes stratégiques :

- des mobilités améliorées : le secteur de la gare de Poitiers est un lieu de convergence de toutes les formes de mobilités qui doivent chacune trouver leur place au sein d'un espace public repensé et apaisé, notamment le boulevard
- la renaturation de la Boivre et la place du paysage dans le projet pour révéler la Boivre et offrir une ouverture vers la nature en réalisant des lieux appropriables, propices à la biodiversité au cœur de la cité.
- un quartier hybride œuvrant pour une cohabitation des usages avec de l'habitat (en accompagnant la résorption des précarités énergétiques, économiques, sociales et sociétales, tout en évitant la gentrification ou la disparition d'activités utiles au quartier) et des commerces, services, activités économiques (en affirmant cette dimension, en la renouvelant, en garantissant des activités qui répondent aux nouveaux modes de vie et de travail).
- l'ambition environnementale comme fil rouge du projet qui engage l'ensemble des transitions déjà évoquées et la transition énergétique. Il s'agit à la fois de concevoir un quartier sobre mais aussi producteur d'énergie renouvelable.
- la démarche participative et habitante en s'appuyant sur les habitants et acteurs de terrain.

Dans ce cadre, le site de la Caserne Pont Achard, qui appartient à la Ville de Poitiers, est un élément majeur du projet de renouvellement du quartier de la gare.

Deux temps sont prévus pour la transformation de ce bâtiment, avec l'ambition définitive d'en faire un tiers-lieu hybride, partagé par plusieurs acteurs.

A court-moyen terme, dès 2021 sont testées de nouvelles formes d'urbanisme transitoire (phase 1) pour faire vivre le lieu et faciliter son appréhension future par les habitants et les usagers du quartier, afin d'en déterminer les usages définitifs par la suite. Il s'agit en cela d'une préfiguration des usages par une confrontation avec la réalité de terrain : l'expérimentation porte sur une partie des bâtiments et concerne un usage citoyen, d'animation (organisation d'événementiel, lieu de création...) et un usage de solidarités.

A la suite, la caserne deviendra un tiers-lieu hybride (phase 2). A ce jour le projet de transformation du lieu vers un usage durable est en cours de réflexion en lien avec des acteurs locaux. La dimension économique de la Caserne sera directement connectée aux usages et constitue en cela bien plus qu'un lieu dans le projet global de renouvellement urbain du quartier de la gare : c'est un véritable levier d'action pour l'ensemble. Le début des travaux est envisagé fin 2022.

Les usages envisagés sont les suivants :

- hébergement d'activités économiques, de structures associatives

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• logements temporaires (de type auberge de jeunesse, résidences pour acteurs culturels ou scientifiques, ...)</li> <li>• espaces récréatifs (offre sportive et de restauration)</li> </ul>
Partenaires	Grand Poitiers Communauté urbaine
Coût prévisionnel	Coût Total : 6 M€ TTC Coût Total : 5 M€ HT
Plan de financement	Fonds Friches Recyclage foncier : 2,5 M€ (demandé sur 5 M€, soit 50 % du montant total HT) ARR Région : 560 000 € AMI démonstrateur de la ville durable : 500 000 € REACT UE ou FEDER : selon dépenses éligibles Fonds propres : 1 440 000 €
Calendrier	Préfiguration des usages : 2021 Travaux phase 1 – mise en accessibilité pour préfiguration : Septembre 2021 Travaux phase 2 – aménagement du lieu : Novembre 2022 Livraison : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Plan « nature pour tous, nature par tous » de la Ville de Poitiers**  
**Poitiers**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°6	Biodiversité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	<p>Un grand plan de végétalisation de la Ville a été adopté par le Conseil municipal du 7 décembre 2020.</p> <p>Ce programme regroupe l'ensemble des opérations de végétalisation de la ville.</p> <p>Il participera à la lutte contre les îlots de chaleur puisqu'il prévoit la plantation massive d'arbres qui agissent comme de véritables régulateurs thermiques en évapotranspiration. La désimperméabilisation qui l'accompagne permet de préserver la ressource en eau et de disposer de sols plus frais.</p> <p>Le développement de l'agriculture urbaine favorisera l'alimentation locale et la sensibilisation aux enjeux d'une alimentation durable et à la biodiversité.</p> <p>Enfin, en améliorant la qualité des paysages, en garantissant un contact des habitants et des visiteurs du centre-ville avec la Nature, et en luttant contre l'érosion de la biodiversité en ville, il contribue au tourisme vert.</p> <p>Les différentes opérations de végétalisation et du développement de la nature en ville sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Plan Canopée » : il a pour ambition de donner une stratégie sur la gestion et la plantation du patrimoine arboré et sur la diffusion de sa connaissance. Ce plan s'accompagne, pour la période 2021-2026, de la plantation de 10 000 arbres dans Poitiers, tels que les arbres d'alignement, haies bocagères, arbres des parcs, jardins et bords de cours d'eau, arbres des cours d'écoles.</li> <li>- Réhabilitation du Parc de Blossac : le parc de Blossac, site classé, fait partie de la liste réduite des parcs patrimoniaux nationaux (Parc du Thabor à Rennes, jardin des plantes à Nantes) et représente le poumon vert du centre-ville.</li> </ul> <p>Chaque année, il accueille 1 000 000 de visiteurs ; piétons et cycles. Depuis les attentats de 2015, il est aussi devenu le lieu privilégié des grands rassemblements (concerts, feu d'artifice etc.) ce qui renforce son attractivité mais accélère son vieillissement.</p> <p>Grâce à son patrimoine arboré, le parc est au cœur des enjeux liés à la transition écologique et répond au besoin de fraîcheur et de nature des habitants.</p> <p>Aujourd'hui, il est nécessaire de renouveler les conditions d'accueil (accessibilité PMR des entrées, remplacement des assises, de la signalétique, de l'éclairage), d'entretenir le patrimoine (remplacement de certains arbres sénescents, réparation des grilles) et de renforcer l'attractivité du parc (création d'une aire de jeux sur mesure respectueuse du site classé, intégrer la présence de l'eau de le parc,</p>

	<p>moderniser les espaces d'accueil des animaux).</p> <p>La restauration du parc de Blossac correspond à un vaste programme de replantation, respectant la structure historique du jardin à la française et actualisant les usages. Le projet prévoit notamment la création d'un enclos immersif où les familles pourront interagir avec les animaux. La place de l'eau dans le parc sera repensée pour la préserver.</p> <p>- Végétalisation de la place Leclerc : Elle a pour but de recréer des zones de fraîcheur dans le centre-ville, grâce à onze arbres à port étale propice aux ombres, qui s'ajoutent aux arbres existant.</p> <p>- Végétalisation et aménagement d'une baignade naturelle à Tison : la plantation de 21 nouveaux arbres sur la grande pelouse de l'îlot Tison, et l'installation de mobilier de pique-nique permettra aux habitants de profiter de l'ombrage.</p> <p>- Réhabilitation du Parc du Triangle d'Or : il s'agit d'offrir des aménagements sur trois grands thèmes : détente et convivialité, biodiversité et sensibilisation à l'environnement, création d'un parcours aventure, en développant également les potagers collectifs</p> <p>- Jardins partagés et agriculture urbaine Il existe sur le territoire de Poitiers 3 jardins partagés et 8 jardins familiaux, sur des terrains de la ville gérés par des associations. La demande actuelle a évolué vers des potagers collectifs dans plusieurs quartiers de la ville. La Ville de Poitiers prévoit donc la création de potagers collectifs dans les quartiers (Trois Cités et Couronneries) en lien avec les associations et les habitants.</p> <p>Impacts attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduction des îlots de chaleur</li> <li>- amélioration de l'esthétique urbaine et développement du tourisme</li> <li>- amélioration de la perméabilité du sol</li> <li>- préservation de la biodiversité</li> <li>- développement de l'agriculture urbaine et de l'alimentation locale</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût total HT : 7 400 000 € HT
Plan de financement	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 50 % Montant de la subvention plan de relance demandée : 3,7 M€ HT
Calendrier	Etude : 2021 Début travaux : 2022 Fin de travaux : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

# Aménagement d'un centre d'éducation à la nature immersif au Bois de Saint-Pierre (sur la commune de Smarves)

Poitiers

CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/6/7/9	Transition énergétique/biodiversité/sports/tourisme
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Type
Description de l'action	<p>Aménagement d'un centre d'éducation à la nature au cœur d'un espace boisé de 256 ha.</p> <p>Propriété de la Ville depuis 1968, le site des Bois de Saint Pierre est un espace boisé d'une superficie de 256 hectares sur la commune de Smarves. 156 hectares sont soumis au régime forestier et donc gérés par l'Office Nationale des Forêts. Différentes structures sont présentes sur le site : un centre de loisir, une piscine, un poney-club et un parc animalier.</p> <p>Les enjeux sont importants : le site souffre d'un déficit d'image car toutes les installations sont vétustes et les conditions d'accueil sont rudimentaires voire inexistantes. Petit à petit, l'identité du site s'est délitée.</p> <p>Il est envisagé de lui redonner un nouveau visage, actualisé et contemporain, en transformant le site en un lieu d'accueil pour les classes découvertes et les vacances nature doublé d'un centre de ressources et de sensibilisation multi générationnelle à l'écologie. A ce titre, trois thématiques sont mises en avant par les élus de Poitiers:</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1- Education à la nature et espaces de loisirs</li><li>2 - La Forêt, un lieu d'accueil, de conservation et de production</li><li>3 - Le parc animalier, une source de connaissance des animaux forestiers à protéger</li></ol> <p>Il s'agit de construire un centre d'éducation nature pouvant accueillir les centres de loisirs, les classes transplantées et le grand public, comprenant un hébergement été comme hiver, sur la base d'une capacité d'accueil de deux classes simultanément.</p> <p>Les travaux prévus d'ici la fin 2022 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La démolition des anciens bâtiments du centre de loisir et de la maison de la nature</li><li>- La réhabilitation du château, des vestiaires des animaliers, du poney club :</li><li>- La construction d'un centre d'éducation nature, en se fondant sur les principes de l'éco-construction</li></ul>

	<p>Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer</p> <p>Dans le cadre du projet des Bois de Saint Pierre ,il est prévu révision du plan de gestion des 250 ha de forêt pour une période de 20 ans afin de mieux prendre en compte le changement climatique. Il s'agit notamment d'améliorer la diversité des espèces.</p> <p>Une étude portant sur le schéma d'accueil et la préservation du bon fonctionnement des écosystèmes de la forêt sera lancée, afin de s'assurer de sa capacité à faire face au changement climatique. Le montant de l'étude est estimé à 65 000 € TTC.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût total : 7 000 000 € HT
Plan de financement	Taux de subvention demandé pour le plan de relance : 30% Montant de la subvention plan de relance demandée : 2 100 000 € HT
Calendrier	Etude : 2021-2022 Début travaux : 2022 Fin de travaux : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Rénovation totale de l'éclairage public**  
**Poitiers**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1/4	Transition énergétique/voirie
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	La ville de Poitiers a décidé d'entreprendre un programme ambitieux de rénovation de son parc d'éclairage public comprenant 16 000 points lumineux.
Partenaires	
Coût prévisionnel	2021 : 1 950 000 € 2022 : 2 550 000 € Coût total : 4,5 M€ HT
Plan de financement	
Calendrier	Début des travaux : Mai 2021 Fin des travaux : Décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Quartier des Couronneries : renouvellement / rénovation des  
espaces publics  
Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°4/12/13	Voirie/Urbanisme et foncier/Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc.
Partenaires	
Coût prévisionnel	2022 : 120 000 2023 : 3 900 000 2024 : 990 000 2025 : 1 890 000 2026 : 2 240 000 Coût total : 9 140 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Début des travaux : 2022 Fin des travaux : 2026
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Groupe scolaire Andersen : réhabilitation et extension Poitiers CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	<p>L'opération d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire Andersen est un enjeu majeur pour la collectivité.</p> <p>Elle s'inscrit dans une politique globale d'investissement en faveur des équipements scolaires sur l'ensemble du territoire de la Ville de Poitiers.</p> <p>Le projet prévoit une rénovation du groupe scolaire Andersen, situé au Nord de la commune, dans le quartier des Couronneries, ainsi qu'une modification des circulations des parents et des enfants aux abords de l'école</p> <p>L'objectif est de mener un projet de qualité, tout en élaborant une vision à moyen ou long terme du quartier et de sa place dans Poitiers, visant à valoriser l'espace public de proximité, encourager les modes de déplacement actifs, dynamiser l'offre socio-culturelle et socio-éducative, et l'innovation en santé.</p> <p>Le projet de réhabilitation du groupe scolaire Andersen trouve son origine des constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le groupe scolaire est vieillissant et n'a pas été réhabilité depuis sa construction dans les années 1970. En cela, il nécessite des travaux de « mise aux standards » actuels : amélioration de ses performances de confort et énergétiques, mise en accessibilité, nouvelles réglementations....</li> <li>- Le groupe scolaire doit pouvoir s'adapter aux modifications de la politique d'éducation et aux méthodes éducatives qui ont évoluées depuis sa construction, notamment aux directives du ministère de l'Education nationale depuis l'entrée du GS en Réseau d'éducation prioritaire (REP).</li> <li>- La configuration de la maternelle, dont les locaux sont scindés en 2 sites distincts séparés par la cours de l'école élémentaire, demande à être reconsidérée pour en améliorer la fonctionnalité.</li> <li>- Le groupe scolaire comporte actuellement 3 accès distants par des rues différentes, dont aucun n'est sécurisé pour les enfants et les familles par rapport à la voie publique. Il conviendrait de repositionner un accès unique sécurisé pour le groupe scolaire (écoles élémentaire et maternelle).</li> <li>- Un accroissement non linéaire des effectifs et les politiques de l'Éducation nationale nécessitent que les locaux puissent s'adapter à des variations d'effectifs et à différentes répartitions spatiales.</li> <li>- Des fonctionnalités nouvelles comme la sécurisation des entrées sorties et des flux, dans le cadre du plan Vigipirate renforcé. Ces fonctionnalités particulières génèrent des condi-</li> </ul>

	<p>tions d'exploitation auxquelles le bâti doit pouvoir offrir des réponses : espace de confinement par exemple.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La pérennisation au sein du GS de fonctionnalités et d'accueil de « tiers éducatifs » comme le RASED, ...</li> <li>- L'occasion de réfléchir sur l'articulation de ce GS avec les autres GS du quartier, avec les équipements publics de proximité et la place de ce GS dans son quartier, et bien évidemment plus largement dans la Ville.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>2022 : 400 000  2023 : 800 000  2024 : 3 900 000  2025 : 3 900 000  2026 : 360 000  Coût total : 9 360 000 € HT</p>
<b>Plan de financement</b>	
<b>Calendrier</b>	<p>Études de conception : Mars 2022 à Mars 2023  Travaux : Juin 2023 à Juin 2025  Livraison : Septembre 2025</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Centre d'Animation Couronneries : construction dont restaurant  
Eveil  
Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	<p>Créé au début des années 70, le quartier des Couronneries à l'urbanisme fonctionnel a été conçu comme une extension moderne du centre-ville.</p> <p>Il devait incarner la modernité radicale : faciliter les déplacements en voiture, offrir de vastes espaces verts (plus de 35 % du quartier leur sont consacrés) sur lesquels sont posées les barres et tours de logements spacieux et lumineux dotés de tout le confort, permettre à chacun de trouver sur place équipements et commerces.</p> <p>Près de 10 000 habitants ont élu résidence dans les logements collectifs ou individuels qui composent le quartier dont le lieu le plus emblématique est son marché cosmopolite et très fréquenté du dimanche matin.</p> <p>Après avoir été vécu pendant des années comme un second centre-ville, il est désormais vu et vécu comme un quartier où se concentrent problèmes sociaux et de sécurité.</p> <p><b>NPNRU : UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE QUARTIER DES COURONNERIES</b></p> <p>Le 10 novembre 2017, Grand Poitiers Communauté urbaine a signé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) une convention pluriannuelle pour le NPNRU du Quartier des Couronneries qui est entré en priorité 1 du contrat de ville.</p> <p>Le rapport entre la «ZUP» des Couronneries et le centre historique de Poitiers a toujours été pensé comme complémentaire et non concurrentiel. Lors de l'étude de définition du schéma de cohérence urbaine des Couronneries dans le cadre du NPNRU, menée en 2016 par le groupement SCET, Lambert Lénack et SEP, il a été rappelé cette volonté de consolidation des Couronneries comme deuxième centralité de la ville de Poitiers.</p> <p>Dans cette logique de complémentarité le schéma directeur en cours d'élaboration envisage une série d'actions qui peuvent être résumées ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prolongement et renforcement de la trame d'espace public du centre-ville avec celle des Couronneries afin de produire une structure continue, cohérente et perméable le long du parcours. Une liaison qui consacre une continuité et une complémentarité des fonctions urbaines entre le centre historique et les Couronneries</li> <li>• Valorisation d'une armature verte et équipée aux Couronneries afin de pouvoir consolider la structure paysagère de la ville et créer une complémentarité avec le centre-ville histo-</li> </ul>

rique très minéral

- Valorisation des Couronneries comme destination résidentielle privilégiée à l'échelle de l'agglomération : paysage, transports, qualité domestique du patrimoine des années 60 et 70 etc.
- Amplifier le programme d'équipements publics et de fonctions économiques pour consacrer l'importance des Couronneries dans l'agglomération

Ainsi les principaux locaux du Centre d'Animation des Couronneries (CAC) sont adjacents au lycée Aliénor d'Aquitaine situé en périphérie du quartier et mal reliés aux secteurs où se concentrent les habitants, ce qui le handicap dans son travail d'animation et son rôle fédérateur à l'échelle du territoire. Le Carré bleu, géré par le Centre d'Animation des Couronneries, est son site secondaire plus central. Il souffre d'une image dégradée due à des abords inadaptes, propices à des pratiques illicites. La qualité acoustique de sa salle de spectacle reconnue a de plus en plus de mal à faire oublier l'inadaptation du reste du bâtiment (salle en sous-sol, absence de loges...).

Le projet urbain support du programme de renouvellement urbain repose sur six axes stratégiques dont le premier est de faire des Couronneries une extension moderne du centre-ville notamment par l'implantation d'équipements culturels de haut niveau.

Les réunions de travail déjà menées avec les utilisateurs et les directions référentes de la collectivité ont permis d'identifier certains d'objectifs.

La culture et le monde associatif du quartier des Couronneries sont un pilier majeur de la cohésion sociale et un facteur de rayonnement au-delà de l'échelle du quartier. Cependant, ce monde associatif souffre d'un manque de visibilité et du vieillissement de ses locaux. La dégradation des équipements entraîne une mauvaise image du quartier et rend difficile l'identification de ces lieux pour de nouveaux arrivants. Pour affirmer l'ambition culturelle au cœur du quartier, il sera doté d'un nouvel équipement socioculturel structurant : le pôle culture et animation. Regroupant le Carré Bleu (lieu de diffusion artistique et culturelle), le centre d'animation des Couronneries, le restaurant l'Eveil, ainsi qu'une antenne du Conservatoire à Rayonnement Régional consacrée aux musiques actuelles et aux pratiques collectives actuellement situé dans d'autres lieux de la ville. Ce pôle doit contribuer à attirer de nouveaux habitants ou visiteurs et à offrir à tous un lieu d'épanouissement. Il participera de l'attractivité du territoire et sera l'une des « vitrines » des Couronneries.

#### Exigences environnementales générales

D'une manière générale, le projet devra se conformer à l'ensemble des réglementations en vigueur ainsi qu'au profil environnemental défini dans le cadre de la démarche volontaire de la maîtrise d'ouvrage.

Pour cela il est souhaité :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sobriété : recherche de compacité en maîtrisant les surfaces de planchers</li> <li>- Excellence des coûts de fonctionnement : un bilan énergétique de niveau 3 au minimum.</li> <li>- Performance au niveau du bilan carbone : le bâtiment adoptera des solutions circuit-court et « bas carbone » avec par exemple le bois paille. Un niveau de performance Carbone 2 est recherché.</li> <li>- Production photovoltaïque maximisé. Le bâtiment sera étudié pour permettre la mise en place d'une production photovoltaïque.</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	2022 : 500 000 2023 : 1 500 000 2024 : 3 900 000 2025 : 3 900 000 2026 : 130 000 Coût total : 9 930 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Études de conception : juin 2022 à juin 2023 Travaux : janvier 2024 à janvier 2026 Livraison : mars 2026
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Centre d'Animation Trois Cités Clos Gauthier : réhabilitation  
dont crèche Frimousse  
Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	<p>Le quartier des Trois Cités est un quartier populaire dont la population active se compose en majorité d'employés et d'ouvriers. Il propose de nombreux services de proximité : <i>commerces, écoles, services, clinique...</i></p> <p>Le Centre Socio Culturel (CSC) fait partie des équipements structurants du quartier, au même titre que la crèche Frimousse intégré au site du CSC. Ces équipements devaient permettre à chacun de trouver sur place les services nécessaires à l'épanouissement et à l'accompagnement des habitants.</p> <p>Depuis 2006, le quartier bénéficie d'un important programme de rénovation dans le cadre de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). Construction de logements sociaux et réhabilitation de bâtiments anciens, ouverture de locaux associatifs.</p> <p>Le Centre Socio-Culturels des Trois Cités, est une structure culturelle très présente dans le quartier, et qui apporte un soutien à toutes les initiatives venant de tous horizons pour former, construire et donner vie aux Trois Cités.</p> <p>La crèche Frimousse, également une construction des années soixante est une structure d'accueil d'une capacité de 24 enfants, sous dimensionnée aujourd'hui en nombre de places.</p> <p>La culture et le monde associatif du quartier des Trois Cités sont les piliers majeurs de la cohésion sociale et un facteur de rayonnement au-delà de l'échelle du quartier. Cependant, ce monde associatif souffre d'un manque de visibilité et du vieillissement de ses locaux. La dégradation des équipements entraîne une mauvaise image du quartier et rend difficile l'identification de ces lieux pour de nouveaux arrivants.</p> <p>Pour affirmer l'ambition culturelle au cœur du quartier, la ville de Poitiers a décidé la rénovation complète du centre socio-culturel, ainsi que la rénovation / agrandissement de la crèche Frimousse et du traitement de leurs abords. Cet ensemble doit contribuer à offrir à tous un lieu d'épanouissement et de services. Il participera de l'attractivité du territoire et sera l'une des « vitrines » du quartier des Trois Cités,</p> <p>Il s'agit donc aujourd'hui d'améliorer les caractéristiques techniques</p>

	<p>des structures présentées (confort des utilisateurs, thermiques, environnementales...), mais aussi fonctionnelles (accessibilité, lisibilité, capacités d'accueil...).</p> <p>De plus, une série d'actions, en complémentarité de la rénovation des bâtiments, viendraient accompagner l'opération :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement des abords, ouverture sur le quartier, afin de produire une structure continue, cohérente. Une liaison qui consacre une continuité avec son environnement proche.</li> <li>• Valorisation d'une armature verte, afin de pouvoir consolider la structure paysagère du quartier et créer une complémentarité avec les besoins en ombrage des façades les plus exposées.</li> </ul> <p>A ce stade, le projet prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la rénovation thermique et fonctionnelle du Centre socio-culturel ;</li> <li>• la rénovation thermique et fonctionnelle de la crèche Frimousse, son agrandissement d'environ 150 m<sup>2</sup>, ainsi que la création d'un espace ludique extérieur ;</li> <li>• l'aménagement des abords pour l'ensemble de l'opération.</li> <li>• l'intégration d'une démarche Haute Qualité Environnementale (HQE) dans le projet comprenant des réflexions à mener sur le choix des cibles d'objectif « TRES PERFORMANT » et d'un projet mené dans une démarche de Développement Durable avec un objectif BBC rénovation et d'autres objectifs de performances durables qui seront définies par le maître d'ouvrage (biosourçage, objectifs équi-sociaux, production photovoltaïque...).</li> <li>• la mutualisation des locaux afin de rationaliser au maximum les espaces.</li> </ul>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>2022 : 700 000</p> <p>2023 : 1 900 000</p> <p>2024 : 2 000 000</p> <p>2025 : 100 000</p> <p>Coût total : 4 700 000 € HT</p>
Plan de financement	
Calendrier	<p>Études de conception : Juin 2022 à décembre 2022</p> <p>Travaux : Mai 2023 à septembre 2024</p> <p>Livraison : novembre 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Centre d'animation Cap Sud : rénovation  
Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	Le Centre d'Animation de ce quartier n'est pas des plus anciens néanmoins le bâtiment qui date du début des années 80 nécessite quelques interventions. Il serait opportun de traiter ces problématiques avant leur aggravation et d'en profiter pour doter l'équipement des quelques mètres carrés supplémentaires qui lui font défaut aujourd'hui et répondraient aux besoins des usagers. Les études de définition seront lancées en 2024.
Partenaires	
Coût prévisionnel	2024 : 250 000 2025 : 1 200 000 2026 : 50 000 Coût total : 1 500 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Début des diagnostics et études de conception : 2024 Travaux : 2025 Livraison : début 2026
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Crèche Tintam'art et CLSH La Fontaine  
Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	<p>Les locaux de la crèche Tintam'Art sont très anciens. La dernière réhabilitation date des années 90. Cette réhabilitation avait pour objectif de transformer l'ancienne école LA FONTAINE pour accueillir les crèches et halte-garderie de la ZUP, auxquelles s'est agrégé par la suite le RAM-RPE ZUP. Ces locaux nécessitent aujourd'hui des travaux de rénovation énergétique et de modernisation pour répondre aux nouvelles organisations de travail et à l'évolution des besoins des familles (modification des rythmes de garde en adéquation avec le marché du travail). Une toiture est très endommagée provoquant des infiltrations régulières dans les pièces de vie des enfants ; des salles sont en enfilade, mal dimensionnées, difficiles à surveiller et inadaptées aux organisations de travail imposés par les autorités de tutelle PMI et CAF.</p> <p>Le projet doit prévoir des locaux simples, durables et sains faciles à entretenir par les agents de maintenance.</p> <p>Il devra permettre une organisation spatiale souple et évolutive permettant des accueils plus à la carte pour coller à la réalité des temps d'emploi des familles, développer les actions envers la parentalité mais attirer aussi les foyers plus aisés.</p> <p>Le projet n'est pas encore défini techniquement. Les différents diagnostics permettront d'établir les niveaux maximum atteignables et les études de programmation de définir les différents scénarios chiffrés qui permettront aux élus de prendre leurs décisions. Les premières études seront lancées en 2022.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	2022 : 100 00 2023 : 400 000 2024 : 2 500 000 2025 : 1 500 000 Coût total : 4 500 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Début des diagnostics et études de conception: 2022/2023 Travaux : 2024/2025 Livraison : dernier trimestre 2025
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Création d'un centre de vacances  
Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°9/13	Tourisme/Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	Projet de développement du tourisme social et solidaire au travers de la création d'un centre de vacances
Partenaires	
Coût prévisionnel	2023 : 1 000 000 2024 : 1 000 000 Coût total : 2 000 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Centre communal d'actions sociales : regroupement des  
services  
Poitiers  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Ville de Poitiers Commune
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	2022 : 250 000 € 2023 : 1 250 000 € Coût total : 1 500 000 € HT
Plan de financement	
Calendrier	Début des travaux : 2022 Fin des travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Agrandissement de la Rose d'Or**  
**Rouillé**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Rouillé Commune
Description de l'action	Agrandissement de la résidence Autonomie « La Rose d'or » Création d'une résidence autonomie en 2009 comprenant 20 logements pouvant accueillir 25 résidents. Une liste d'attente est ouverte depuis plusieurs années c'est pourquoi nous avons sollicité le Département de la Vienne pour l'agrandissement. En 2020, le département accepte l'ouverture de lits pour la création de 7 logements supplémentaires. La Commune est propriétaire du terrain dédié à l'agrandissement. L'architecte a été retenu en 2021.
Partenaires	La résidence Autonomie est gérée par le CCAS de Rouillé, néanmoins le bâtiment est une propriété de la Commune de Rouillé, qui en assume les travaux et l'entretien.
Coût prévisionnel	L'estimatif des travaux a été effectué début 2021 et s'élève à 881 650 € HT. Cet estimatif comprend les travaux et la prestation du cabinet d'architecte et des différents bureaux d'études.
Plan de financement	Le plan de financement est le suivant : DETR : 150 000 € sollicités DSIL : 150 000 € (refusé en 2021) un nouveau dossier sera présenté en 2022 Département de la Vienne Activ 3 : 54 700 € Notifié le 28.05.2021 Grand Poitiers Activ 2 : 94 058,03 € notifié le 17 juin 2021 CARSAT : 100 000 € notifiés le 4.03.2021 Une demande de prêt a également été effectuée auprès de la MSA. Un emprunt sera sollicité en 2022 auprès d'un établissement bancaire.
Calendrier	Novembre 2021 : Dépôt du permis de construire Novembre 2021 : Lancement de la consultation des entreprises Janvier 2022 : Attribution des marchés de travaux Avril 2022 : Démarrage des travaux Juillet 2023 : réception des travaux
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Réaménagement du restaurant et de la garderie scolaires de  
l'école de l'Ermitage  
SAINT-BENOIT  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La commune souhaite réaménager les locaux du restaurant actuel de l'école de l'Ermitage pour y créer un self service et une salle de garderie scolaire indépendante.
Partenaires	Etude architecturale engagée
Coût prévisionnel	Travaux : 300.000 € HT
Plan de financement	Aucun pour le moment
Calendrier	Travaux souhaités en 2022 ou 2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Aménagement du Bâtiment sud de l'abbaye  
SAINT-BENOIT  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°8	Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La commune souhaite réhabiliter un bâtiment de l'abbaye qui est en ruine et qui devient dangereux. L'aménagement consistera à mettre ce bâtiment hors d'eau et hors d'air pour sa préservation. Le bâtiment fait environ 40m2 au sol
Partenaires	Etude architecturale engagée
Coût prévisionnel	Travaux à 200.000 € HT
Plan de financement	Aucun pour le moment Mais probablement subventionné en tant que monument historique.
Calendrier	Travaux souhaités en 2023 – 2024
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Aménagement de l'îlot MARCHETTO :  
création de commerces et logements  
SAINT-BENOIT  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°10/14	Vers un logement pour tous/Développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La commune souhaite réhabiliter une maison du centre bourg (200m2) et son terrain adjacent (450m2) pour y créer des commerces et des logements.
Partenaires	Acquisition faite par l'EPFNA Etude architecturale engagée
Coût prévisionnel	Acquisition : 250.000 € Travaux : 500.000 € HT
Plan de financement	Aucun pour le moment
Calendrier	Travaux souhaités en 2023 – 2024
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

## Rénovation thermique de l'école du Bois d'Amour - Ermitage SAINT-BENOIT CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La commune souhaite effectuer la rénovation thermique de l'ancienne école maternelle du Bois d'Amour Ermitage
Partenaires	Audit énergétique déjà réalisé par GRAND-POITIERS et le CEP
Coût prévisionnel	Travaux : 313.000 € HT
Plan de financement	DETR : 62.760 € obtenu DSIL demandé
Calendrier	Travaux souhaités en 2022 – 2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Rénovation thermique de l'école maternelle Irma-Jouenne SAINT-BENOIT CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La commune souhaite effectuer la rénovation thermique de l'ancienne école maternelle d'Irma-Jouenne
Partenaires	Audit énergétique déjà réalisé par GRAND-POITIERS et le CEP
Coût prévisionnel	Travaux : 275.000 € HT
Plan de financement	DETR à demander DSIL à demander
Calendrier	Travaux souhaités en 2023 – 2024
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Restauration de l'église : tranches 2 et 3**  
**SAINT-BENOIT**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°8	Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La commune a engagé depuis 2 ans la restauration de son église. Le coût total des travaux est d'environ 2 millions d'Euros. Une 1 <sup>ère</sup> tranche est en cours de finalisation (Clocher) Il reste DEUX tranches à financer.
Partenaires	Etude architecturale engagée
Coût prévisionnel	Travaux : 1.300.000 € HT
Plan de financement	Aucun pour le moment
Calendrier	Travaux souhaités de 2023 à 2025
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Salle de Spectacles : rénovation du parquet et des éclairages de  
la Hune  
SAINT-BENOIT  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°8	Culture et patrimoine
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La salle de spectacle a été construite en 1999 et de nombreux gros éléments sont à remplacer. Notamment le parquet et les éclairages d'ambiance.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Travaux : 250.000 € HT
Plan de financement	Aucun pour le moment
Calendrier	Travaux souhaités de 2023
Indicateurs d'évaluation proposés <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Construction d'une salle de quartier  
Au cœur du nouveau secteur urbain de la Vallée Mouton  
SAINT-BENOIT  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°13	Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Mairie de SAINT-BENOIT
Description de l'action	La commune souhaite construire une salle de quartier dans la nouvelle zone urbaine de la Vallée Mouton qui accueillera à terme entre 400 et 500 logements Environ 200 y sont déjà construits. Une salle de quartier d'environ 250 à 300 m2.
Partenaires	Grand Poitiers dans le cadre de la construction d'un nouveau dojo qui serait dans le même ensemble immobilier.
Coût prévisionnel	Travaux : 600.000 € HT
Plan de financement	Aucun pour le moment
Calendrier	Travaux souhaités en 2024 – 2025
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Travaux d'isolation du gymnase/dojo  
Saint Georges lès Baillargeaux  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1/7	Transition énergétique/sports
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le gymnase et le dojo ont été construits au début des années 80. Ils présentent un certain nombre de désordres qui entraînent des interventions régulières de techniciens tant communaux que privés pour assurer une continuité de fonctionnement du bâtiment et permettre ainsi la continuité des activités (intervention sur la toiture, en matière d'accessibilité, électricité...). A noter ici que le bâtiment est énergivore faute d'une isolation suffisante et de la multiplication des sources de chauffage liée à l'évolution du bâtiment (voir l'audit énergétique réalisé par la commune en 2017).</p> <p>A noter ici que cet ensemble est utilisé principalement par les scolaires (école maternelle, école élémentaire et école privée) et par des associations (handball, badminton, judo, cirque).</p> <p>La commune a engagé une mission de faisabilité en 2017 pour étudier des évolutions possibles de cet ensemble. Cette étude de faisabilité a montré que le bâtiment nécessitait des travaux à plusieurs niveaux avec pour objectif de limiter les déperditions constatées du point de vue de la ventilation et de l'infiltration (40%), des murs extérieurs / maçonnerie (19%), des menuiseries extérieures (17%), de l'ossature bois des façades (12%).</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	<p>Coût prévisionnel H.T. : 621 575,00 euros</p> <p>Dont travaux sur le bâti : 435 500 euros (estimation 2017)</p> <p>Dont travaux sur les installations techniques : 105 000 euros (estimation 2017)</p> <p>Dont coût d'études (MO, SPS, CT) : 81 075 euros</p>
Plan de financement	<p>Etat – DETR : 150 000 euros</p> <p>Etat – DSIL : 150 000 euros</p> <p>Département : 69 100 euros</p> <p>Commune : 252 475 euros</p>
Calendrier	<p>Etudes : 2023/2024</p> <p>Travaux : 2024/2025</p>
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Création d'une liaison douce entre le village du Peu et le centre-bourg**  
**Saint Georges lès Baillargeaux**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°11	Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le projet de création de liaisons douces (notamment entre le centre-bourg et les villages) est né dans le cadre des réflexions ayant eu lieu lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune, approuvé en 2013. Il constitue l'action 23 du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU. Il a pour objectif de créer des continuités de déplacements « doux » pour tous les motifs de la vie quotidienne (loisirs, consommation voire travail).</p> <p>Le projet objet de la présente demande porte plus précisément sur la création d'une liaison douce entre le village du Peu et l'entrée du centre-bourg.</p> <p>Il représente un linéaire d'environ 1 050 ml.</p>
Partenaires	Ce projet nécessite l'acquisition d'une bande de terrains agricoles de 5 mètres de large appartenant à différents propriétaires et la réalisation d'une piste cyclable en enrobé. A noter ici que la liaison douce devra également faire l'objet de marquage au sol en amont, sur la route de Moulière (côté village du Peu) et en aval, sur la route du Peu (côté centre-bourg).
Coût prévisionnel	<p><b>Estimatif H.T. : 341 000 euros</b></p> <p>Coût d'acquisition foncière : 26 000 euros,  Travaux d'aménagement du tronçon (y compris signalétique, marquage au sol) : 315 000 euros</p>
Plan de financement	<p>Etat – DETR : 102 300 euros (30%)  Etat – DSIL : 100 000 euros (29,3%)  Département – programme ACTIV : 69 100 euros (20,3%)  Commune : 69 600 euros (20,4%)</p>
Calendrier	<p>Acquisition foncière : 2022/2023  Travaux en 2023/2024.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Réhabilitation d'une ancienne école en « maison des villages » Saint Georges lès Baillargeaux CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1/13	Transition énergétique/Solidarités et politique de la ville
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Georges-lès-Baillargeaux Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Le projet porte sur la réhabilitation d'une ancienne école située aux portes du village de Champ de Gain. Cette école a accueilli ses premiers élèves en 1901 avant d'être transformés en espace ayant accueilli des structures d'accueil petite enfance et enfance jeunesse, des associations et mis à disposition de tiers pour l'organisation de moments de convivialité. Elle dispose également de deux logements (un premier au rez-de-chaussée et le second à l'étage) qui étaient mis en location avant d'être fermés en raison de leur mauvais état. Elle est très appréciée des utilisateurs car située en marge des maisons d'habitations dans un environnement verdoyant et sécurisé puisque totalement fermé. Aujourd'hui, ces locaux sont utilisés par une association, conservent des fonctions de salle communale mise à disposition des usagers et de stockage pour la collectivité et constituent un des trois bureaux de vote de la commune. Ces locaux sont vieillissants et ne répondent plus aux normes en vigueur sur plusieurs points (sécurité, accessibilité) et s'avèrent particulièrement énergivores.</p> <p>En 2019, la commune a engagé une première étude en vue de réfléchir sur des orientations d'aménagement possibles en vue de la réhabiliter.</p> <p>Ses orientations qui nécessitent une validation des élus consistent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- démolir la salle conviviale actuelle en préfabriqué, ainsi que les bâtiments annexes (toilettes extérieures et lieux de stockage, préau) ;</li> <li>- désamianter les locaux le nécessitant (couverture notamment),</li> <li>- réhabiliter le corps de bâtiment principal de l'ancienne école, en travaillant sur l'aspect énergétique (isolation, menuiseries extérieures, changement de chaudières, implantation de panneaux photovoltaïques...) et en créant un office de restauration, un espace de stockage et des sanitaires,</li> <li>- réaménager les espaces extérieurs (espace de stationnement, réfection de la cour intérieure et création d'un parvis)</li> <li>- construire un nouveau bâtiment en retrait pour abriter l'activité de l'association qui utilise actuellement une partie des locaux</li> </ul>
Partenaires	Les partenaires seront sollicités dès que la commune aura connaissance d'un coût estimatif des travaux suffisamment précis pour présenter son dossier notamment auprès de l'Etat (DETR/DSIL), du Département (fléchage du programme ACTIV sur ce projet) et de

	Grand Poitiers.
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel de l'opération (travaux + coûts d'études) est estimé à euros déclinés comme suit : - 741 000 € HT
Plan de financement	Etat – DETR : 150 000 euros, Etat – DSIL : 150 000 euros, Grand Poitiers – contrat de territoire : 100 000 euros, Département : 69 100 euros, Commune : 171 900 euros.
Calendrier	La commune envisage de lancer une étude de maîtrise d'œuvre dès l'année 2020 pour choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui travaillera sur le projet. L'objectif est de pouvoir lancer les travaux au plus tard au printemps 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Réhabilitation de l'école St Gabriel**  
**SANXAY**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sanxay assistée par l'Agence des territoires de la Vienne
Description de l'action	Réhabiliter cette ancienne école qui n'est plus aux normes et est énergivore en Maison des associations. Depuis sa création, l'association « les Soirées Lyriques de Sanxay » utilisent ce lieu pour stocker les décors et réaliser les costumes. Les locaux réhabilités permettront à toutes les associations de la commune de se réunir, de préparer leurs événements et de stocker matériel et administratif. Après la 1 <sup>ère</sup> tranche de travaux, ce bâtiment de 650 m <sup>2</sup> au total sera aux normes pour accueillir du public en rez-de-chaussée (près de 300m <sup>2</sup> ) et deviendra moins gourmand en chauffage et électricité. Les 14 associations de la commune ont été informées de la démarche et ont défini leurs besoins avec un échéancier d'utilisation.
Partenaires	L'association « Soirées Lyriques de Sanxay » est partenaire dans ce projet. La Mairie, propriétaire du bâtiment, est en recherche de partenaires privés.
Coût prévisionnel	Le projet est en dépenses d'investissement pour un montant de 350 000€. Après avoir diagnostiqué l'état du bâtiment, les travaux prioritaires devront être estimés dans le respect du cahier des charges élaborées par le maître d'ouvrage.
Plan de financement	Recettes : -Activ 2, contrat Grand Poitiers/Conseil départemental : 87500€ -DETR à mobiliser : 100 000€ -DSIL à mobiliser : 100 000€ -recherche de fonds européens -Crédit bancaire à ajuster (avec avance TVA) : 100 000€
Calendrier	-septembre 2021 : choix maître d'œuvre, -fin 2021 : bilan des diagnostics du bâtiment, -2022 et 2023 : réalisation des travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Rénovation énergétique bâtiment de la cantine  
SANXAY  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sanxay
Description de l'action	<p>Poursuivre la rénovation du bâtiment de 200m<sup>2</sup> qui abrite la cantine scolaire et des locaux pour l'association US Sanxay. Il s'agit de mettre aux normes l'électricité, de refaire les sanitaires et renforcer l'isolation.</p> <p>Une partie de la toiture sera changée fin 2021 et il est nécessaire de terminer la rénovation de ce bâtiment situé au cœur du village.</p>
Partenaires	Pas de partenaires prévus pour ces travaux.
Coût prévisionnel	Les travaux peuvent être estimés à 30000€.
Plan de financement	Recherche de subventions pour économie d'énergie auprès de l'ADEME, du Conseil Régional voire de Energie Vienne.
Calendrier	Les devis devraient être établis au cours du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Travaux d'isolation du «presbytère»  
SANXAY  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sanxay
Description de l'action	Ce local (ex-presbytère) de 300m <sup>2</sup> est situé à côté de l'église au centre du village. Il est accessible au public car il héberge la bibliothèque. Des travaux d'isolation notamment par le changement des ouvertures est nécessaire pour diminuer la facture énergétique.
Partenaires	Aucun partenaire
Coût prévisionnel	Les travaux peuvent être estimés à 20 000€.
Plan de financement	Recherche de subventions pour économie d'énergie auprès de l'ADEME, du Conseil Régional voire de Energie Vienne.
Calendrier	Chantier prévu en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## Création d'un bâtiment avec panneaux photovoltaïques SANXAY CRTE de GRAND POITIERS

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sanxay
Description de l'action	<p>Il s'agit de construire un bâtiment communal de 300m<sup>2</sup> au sol non fermé pour y accueillir le matériel roulant et non-roulant nécessaire aux employés communaux.</p> <p>Actuellement, il y a 4 lieux de stockage, ce qui induit des pertes de temps importantes et qui nuit à l'efficacité.</p> <p>Ce bâtiment serait équipé de panneaux photovoltaïques donc autonome en énergie.</p> <p>Ce type de réalisation existe déjà dans d'autres communes en partenariat avec le Crédit Agricole Touraine Poitou et la Sorégies.</p>
Partenaires	Les partenaires de cette construction sont le Crédit Agricole Touraine Poitou et Energies Vienne.
Coût prévisionnel	Des travaux de fermeture d'une partie du bâtiment sont à prévoir ; montant 15 000€.
Plan de financement	Les coûts de construction du bâtiment sont pris en charge par les partenaires. La commune financera la partie fermée.
Calendrier	Décision et travaux à envisager en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**« Construction de bâtiments commerciaux et de service »**  
**Savigny l'Evescault**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°12/14	Urbanisme et foncier/Développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Savigny l'Evescault
Description de l'action	<p>La commune a été contactée pour aider un boulanger et des professionnels de santé à s'installer. Elle souhaiterait construire des bâtiments pour mener ses projets à bien et donner de l'attractivité à la commune.</p> <p>La commune a été sollicitée par des porteurs de projets (boulanger et professionnels de santé) ; s'ils ne trouvent pas de locaux, la commune pourrait être amenée à financer, sur un terrain communal, la construction d'une boulangerie et d'une maison médicale afin de donner de l'attractivité à la commune.</p>
Partenaires	/
Coût prévisionnel	?
Plan de financement	DETR / DSIL / Région / Département / Autres/Autofinancement
Calendrier	/
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**« Réhabilitation de l'Etang »**  
**Savigny l'Evescault**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1/2/6	Transition énergétique/Eau et assainissement/Biodiversité
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Savigny l'Evescault
Description de l'action	<p><b>Création d'un démonstrateur communal de l'adaptation au changement climatique.</b></p> <p>Préserver la ressource en eau est une nécessité absolue pour la perpétuation de notre modèle de société ainsi que pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques à venir et freiner l'érosion de la biodiversité.</p> <p>La préservation de cette ressource vitale à notre société et notre économie nécessite de lever les pressions qui s'exercent sur elle, notamment la perte d'habitats naturels humides, la restauration des infrastructures paysagères efficaces, le ralentissement du cycle de l'eau dans les territoires. La conduites d'actions volontaristes mais parfois contre-intuitives nécessite un effort particulier de communication pour la compréhension du public et de sensibilisation des plus jeunes pour en assurer la durabilité.</p> <p>La commune de Savigny-l'Evescault est une commune éloignée du réseau hydrographique du territoire de Grand Poitiers Communauté urbaine, mais confrontée aux enjeux de l'eau à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le ruissellement et la gestion des écoulements à l'échelle des sous-bassins pluviaux pour prévenir et réduire, le risque d'inondation</li> <li>• L'aménagement de la vallée du ru de Savigny, axe d'écoulement préférentiel des eaux de pluie à l'origine de la création des étangs communaux</li> <li>• La préservation des milieux aquatiques présents sur la commune, notamment les étangs communaux, et la diversification des habitats naturels associés</li> <li>• La restauration des continuités écologiques identifiées sur la commune</li> <li>• Le développement des actions de sensibilisation à la biodiversité à destination de tous les publics</li> </ul> <p>Soucieuse d'améliorer sa résilience face au changement climatique en mettant en œuvre des actions d'adaptation, la Commune de Savigny-l'Evescault porte des projets ambitieux qui ont vocation à en démontrer la faisabilité à l'échelle de Grand Poitiers Communauté urbaine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La poursuite de l'aménagement de l'espace communal des</li> </ul>

	<p>Grassinières selon un schéma directeur élaboré en partenariat avec le CAUE de la Vienne,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une stratégie communale de gestion du risque d'inondation par ruissellement ou remontée de nappes,</li> <li>• L'aménagement d'une zone humide communale permettant la découverte de fonctionnement de ces milieux menacés, la biodiversité qui s'y développe et l'amélioration du fonctionnement hydraulique du site,</li> <li>• La reconversion des étangs communaux et de leurs abords pour le développement de nouveaux usages, la pérennisation des usages actuels et la restauration des continuités écologiques.</li> </ul> <p>Le ru de Savigny est l'axe d'écoulement principal des eaux de ruissellement sur le territoire communal. Trois plans d'eau ont été aménagés au fil du temps sur cet axe, dont deux sont devenus des propriétés communales : le grand étang et l'étang de la buralière. Ces deux étangs sont proches de l'espace communal à vocation pédagogique sur les enjeux de biodiversité (mare, spirale végétale, hôtel à insectes, ruches,...), développé sur la base d'une étude commandée à l'Agence Technique Départementale de la Vienne.</p> <p>L'état des lieux de ces différents équipements et espaces conduit au diagnostic suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'espace pédagogique dispose d'un potentiel de développement à exploiter</li> <li>• Le fonctionnement hydraulique du grand étang doit être restauré et amélioré (fossés périphériques, déversoirs d'orage, apports hydrauliques par surverses, étanchéité des digues...)</li> <li>• L'envasement du grand étang nécessite un curage, empêché actuellement par l'état de la bonde de vidange</li> <li>• L'activité pêche loisirs est menacée par l'envasement du grand étang et les fuites d'eau en berges, nécessitant des apports d'eau réguliers (exploitation d'un forage)</li> <li>• Les activités de pêche loisirs et de découvertes des milieux aquatiques sur l'étang des Buralières sont limitées par la topographie des berges (pentes fortes, pas de replat en rives)</li> <li>• Les activités pédagogiques et récréatives sont elles aussi menacées par l'envasement du grand étang</li> </ul> <p>En réaction à cet état des lieux, la commune de Savigny-l'Évescault a développé un projet en plusieurs points :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diversifier les habitats naturels présents sur le site</li> <li>• Restaurer le fonctionnement hydraulique du grand étang</li> <li>• Améliorer l'accueil du public sur les berges de l'étang de la Buralière</li> </ul>
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir l'étang privé de la Buralière</li> <li>• Maintenir l'activité de pêche loisirs</li> <li>• Améliorer la connectivité de cet espace avec les corridors écologiques identifiés sur</li> <li>• le territoire</li> <li>• Renforcer la vocation pédagogique et sociale du site</li> </ul>
Partenaires	Grand Poitiers
Coût prévisionnel	Bureau d'études : 20 000 € Restauration du fonctionnement hydraulique du Grand Etang : 130 011,20 € Aménager l'accessibilité de l'étang public de la Buralière : 20 000 € Acquisition de l'étang privé de la Buralière : 9 884,70 € Acquisition du terrain de la Venise verte : 5 784,48 € Restauration de l'étang privé de la Buralière : 5 445 € Restauration de la ripisylve : 8 500 € Restauration des berges : 20 000 € Aménagement pour l'éducation à l'environnement : 21 375 € Création d'un sentier pédagogique accessible : 20 500 € Restaurer les continuités écologiques : 8 500 € <b>Coût total : 270 000,00 €</b>
Plan de financement	DETR : 81 000,00 € (acquis) ACTIV 2 : 47 029,00 € (acquis) DSIL : 87 000,00 € (refusé) Autofinancement : 54 971.00 €
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**« Rénovation de la couverture de l'Hôtel Restaurant »**  
**Savigny l'Evescault**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°9/14	Tourisme/Développement économique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Savigny l'Evescault
Description de l'action	Constatant, à plusieurs reprises et à différents endroits, des infiltrations et fuites ainsi que le glissement d'ardoises qui viennent jusqu'à tomber sur la voirie et suite à l'examen par un professionnel, il devient urgent d'intervenir et de refaire la couverture.
Partenaires	/
Coût prévisionnel	22 884,00 € HT de dépenses d'investissement
Plan de financement	DETR : 6 865,20 € (acquis) DSIL : 11 442.30 € (refusé) Autofinancement : 4 576.80 €
Calendrier	Mars 2022
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**« Mise en place d'une VMC à l'école »**  
**Savigny l'Evescault**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Savigny l'Evescault
Description de l'action	Un certain nombre de classes à l'école ne disposent pas de VMC ; contraint de plus par l'obligation d'améliorer la qualité de l'air tant pour les élèves que pour les enseignants, il devient urgent de remédier à cette problématique ; c'est pourquoi il nous est indispensable de lancer ces travaux rapidement.
Partenaires	/
Coût prévisionnel	20 684,14 € HT de dépenses d'investissement
Plan de financement	DETR : 6 205,24 € (acquis) DSIL : 10 342.27 € (refus en 2021) Autofinancement : 4 136.63 €
Calendrier	Mars 2022
Indicateurs d'évaluation proposés <i>(les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Projet de renaissance de la Place Sadébria**  
**Sèvres-Anxaumont**  
**CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°4/6/12	Voirie/Biodiversité/Urbanisme et foncier
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont
Description de l'action	<p>Avec le développement urbain de la commune, la centralité du bourg s'est progressivement déplacée au niveau de la Place Sadébria. Cette dernière n'ayant pas évolué depuis 30 ans, elle n'affiche pas de destination claire dans son usage au quotidien et n'a aucun caractère identitaire.</p> <p>L'objectif du projet est de renforcer la centralité de la commune en transformant cette place de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire de cette place un nouvel espace d'identité de la commune</li> <li>- Préserver voire améliorer la fonctionnalité de la place pour les acteurs économiques et les professions libérales</li> <li>- Maintenir et renforcer la tenue des manifestations</li> <li>- Faciliter la mise en place de nouvelles animations (marchés, événements culturels et associatifs) par la recherche et l'utilisation d'équipements modulables dans le réaménagement</li> <li>- Intégrer le défi écologique : gestion des eaux, biodiversité, végétalisation, liaisons douces vers les autres espaces de vie de la commune.</li> <li>- Redynamiser l'engagement citoyen en impliquant les usagers et les acteurs et développer une culture urbaine commune afin de construire un espace public animé (création d'un collectif)</li> </ul> <p>Par ailleurs, l'ambition de cet aménagement structurant du mandat est de le faire co-porter par la commune via un collectif d'habitants et d'acteurs locaux (habitants, acteurs économiques, associations communales, écoles, CCJ ...).</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La commune</li> <li>- Acteurs économiques et professions libérales de la place, riverains, associations, écoles, CCJ dans le cadre d'un collectif</li> <li>- Accompagnement par le CAUE de la Vienne pour la formalisation de ses choix de concertation ou de co-construction en 2021/2022</li> <li>- Recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre en 2022/2023</li> <li>- Travaux en 2023/2024</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p><u>Phase études :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise d'œuvre (inv): 35 000 € HT</li> <li>- Frais de communication (fonct): 15 000 € HT</li> <li>- Visites de sites (fonct): 5 000 € HT</li> <li>- Animation de la concertation (fonct) : 15 000 € HT</li> <li>- Acquisition d'équipements modulables (inv) : 50 000 € HT</li> </ul>

	<b>Phase travaux :</b> Le coût de cette phase dépendra des conclusions de l'étude et des travaux menés avec le collectif.
<b>Plan de financement</b>	<b>Partie dépenses :</b> cf ci-dessus <b>Recettes prévisionnelles :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DETR (sollicitée) : 31 100 €</li> <li>- CRTE (sollicitée) : 36 000 €</li> <li>- Conseil Régional – AAP ruralité (obtenue) : 28 900 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Cf « partenaires »
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b> <i>( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)</i>	

**Projet de travaux de rénovation énergétique  
du complexe sportif  
Sèvres-Anxaumont  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1/7	Transition énergétique/Sports
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont
Description de l'action	La municipalité a engagé un audit énergétique de ses bâtiments communaux dont celui du complexe sportif. L'objectif de cette opération est de réaliser des économies d'énergie à long terme et de minimiser l'impact des consommations énergétiques sur l'environnement.
Partenaires	A définir.
Coût prévisionnel	132 200 € HT correspondant aux travaux suivants (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement de ventilo-convecteurs</li> <li>- Remplacement de menuiseries</li> <li>- Renforcement de l'isolation de la toiture</li> <li>- Rénovation des installations d'éclairage intérieures</li> <li>- Remplacement de la production de chauffage et d'eau chaude par des pompes à chaleur air/frais</li> <li>- Etc.</li> </ul>
Plan de financement	Voir ci-dessus
Calendrier	Durée du mandat
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Projet de travaux de rénovation énergétique de l'école  
élémentaire et de la cantine  
Sèvres-Anxaumont  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont
Description de l'action	<p>La municipalité a engagé un audit énergétique de ses bâtiments communaux dont celui de l'école élémentaire et de la cantine.</p> <p>L'objectif de cette opération est de réaliser des économies d'énergie à long terme et de minimiser l'impact des consommations énergétiques sur l'environnement.</p> <p>Ce projet sera mené sur plusieurs tranches, la première étant prévue en 2022. Elle portera sur la rénovation énergétique des classes de CP et de CE1.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département de la Vienne (subvention acquise)</li> <li>- DSIL exceptionnelle sollicitée pour la tranche 1</li> <li>- DETR sollicitée pour la tranche 1</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>Tranche 1 (investissement): 38 113.85 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement menuiseries : 29 796 € HT</li> <li>- Isolation des faux plafonds : 7 697.85 € HT</li> <li>- Changement des luminaires : 620 € HT</li> </ul> <p>Tranches suivantes suite à l'audit énergétique (investissement): 350 700 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation thermique du bâtiment</li> <li>- Remplacement des menuiseries</li> <li>- Rénovation des installations d'éclairage</li> <li>- Remplacement des chaudières</li> <li>- Etc.</li> </ul>
Plan de financement	Voir ci-dessus
Calendrier	<p>Tranche 1 : 2022</p> <p>Tranches suivantes : sur la durée du mandat</p>
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Projet de travaux de rénovation énergétique de l'école  
maternelle  
Sèvres-Anxaumont  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont
Description de l'action	<p>La municipalité a engagé un audit énergétique de ses bâtiments communaux dont celui de l'école maternelle.</p> <p>L'objectif de cette opération est de réaliser des économies d'énergie à long terme et de minimiser l'impact des consommations énergétiques sur l'environnement.</p> <p>Le phasage du projet n'est pas encore fixé mais il est souhaité qu'il puisse être mené dans le courant du mandat</p>
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	<p>150 800 HT correspondant à (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement des chaudières</li> <li>- Remplacement des menuiseries</li> <li>- Isolation thermique par l'extérieur du bâtiment</li> </ul>
Plan de financement	Voir ci-dessus
Calendrier	Durant le mandat
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant la commune  
de Sèvres-Anxaumont et la ville de Poitiers  
Sèvres-Anxaumont  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°4/11	Voirie/Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont et/ou Grand Poitiers
Description de l'action	L'objectif de cette opération est de créer une liaison douce continue entre la commune de Sèvres-Anxaumont et la ville de Poitiers. Ce projet s'inscrit dans le plan vélo à l'échelle de Grand Poitiers et du Département.
Partenaires	A définir (possibilité de mobiliser le fonds mobilité de GP).
Coût prévisionnel	456 000 € HT correspondant aux travaux suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la piste cyclable sur la partie chemin rural</li> <li>- Aménagement de la bande cyclable sur la partie goudronnée</li> </ul>
Plan de financement	Voir ci-dessus
Calendrier	A définir dans le mandat
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Projet d'aménagement d'une piste cyclable reliant les centre  
bourg de Sèvres-Anxaumont et de Saint-Julien l'Ars  
Sèvres-Anxaumont  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°4/11	Voirie/Mobilités
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont et/ou Grand Poitiers
Description de l'action	<p>L'objectif de cette opération est de créer une liaison douce continue entre les deux centre bourgs de Sèvres-Anxaumont et de Saint-Julien l'Ars, dans la continuité des aménagements précédemment réalisés.</p> <p>Le projet sera traité en deux temps :</p> <p>1/ Création d'une piste cyclable le long de la RD18 entre la ZA des Cartes et l'EHPAD de la Brunetterie</p> <p>2/ L'aménagement d'une bande cyclable sur les voies existantes, entre l'EHPAD et le centre bourg.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le plan vélo à l'échelle de Grand Poitiers et du Département.</p>
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune/ Grand Poitiers ?</li> <li>- Fonds mobilité de GP</li> <li>- Activ 2 (cf conférence des maires du 08/07/2021)</li> <li>- DETR</li> </ul>
Coût prévisionnel	<p>266 000 € HT correspondant aux travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de terrain</li> <li>- Aménagement de la piste cyclable sur la première partie du projet</li> <li>- Aménagement de la bande cyclable sur la seconde partie du projet</li> </ul>
Plan de financement	Voir ci-dessus
Calendrier	A définir dans le mandat
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Projet de travaux de rénovation énergétique  
de la médiathèque et son annexe  
Sèvres-Anxaumont  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont
Description de l'action	La municipalité a engagé un audit énergétique de ses bâtiments communaux dont celui du complexe sportif. L'objectif de cette opération est de réaliser des économies d'énergie à long terme et de minimiser l'impact des consommations énergétiques sur l'environnement.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	52 350 € HT correspondant aux travaux suivants (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement des menuiseries</li> <li>- Réfection de l'installation de chauffage</li> <li>- Rénovation des installations d'éclairage</li> <li>- Etc.</li> </ul>
Plan de financement	Voir ci-dessus
Calendrier	Durée du mandat
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

**Projet de travaux de rénovation énergétique  
de la salle polyvalente  
Commune de Sèvres-Anxaumont  
CRTE de GRAND POITIERS**

Orientation stratégique n°1	Transition énergétique
Action n°	
Maître d'ouvrage	Commune de Sèvres-Anxaumont
Description de l'action	La municipalité a engagé un audit énergétique de ses bâtiments communaux dont celui du complexe sportif. L'objectif de cette opération est de réaliser des économies d'énergie à long terme et de minimiser l'impact des consommations énergétiques sur l'environnement.
Partenaires	A définir
Coût prévisionnel	441 500 € HT correspondant aux travaux suivants (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réfection complète de la toiture, rénovation et isolation des faux plafonds</li> <li>- Remplacement des menuiseries</li> <li>- Isolation des murs par l'extérieur</li> <li>- Rénovation des installations d'éclairage</li> <li>- Remplacement de la production de chauffage et d'eau chaude par des pompes à chaleur air/frais</li> <li>- Etc.</li> </ul>
Plan de financement	Voir ci-dessus
Calendrier	Durée du mandat
Indicateurs d'évaluation proposés ( les indicateurs proposés par l'Etat sont dans le tableur en annexe)	

## **Annexe 3 – Indicateurs de suivi du CRTE**

Thème	Indicateurs	Données
Mobilité	Nombre de kilomètres de pistes cyclables	131 km
	Nombre de parkings à vélos sécurisés	
	Existence de zones à faibles émissions	
	Nombre d'aires de covoiturage par commune 2019	28
	Part des déplacements domicile / travail réalisés en mode alternatif à la voiture 2016	19,10 %
	Part des déplacements domicile / travail réalisés en transports en commun 2016	8,90 %
	Part des motorisations alternatives au tout essence ou gazole 2019	2,70 %
	Part de véhicules électriques ou hybrides dans le parc des collectivités	
	Nb de bornes de recharge électriques ouvertes au public	26
	Part des véhicules bas carbone dans la flotte de transports collectifs	61 bus au GNV
	Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité	100,00 %
Energie et climat	Emissions de gaz à effet de serre du territoire (total)	1341 teq CO <sub>2</sub>
	Emissions de gaz à effet de serre du territoire (par habitant)	0,007 t par habitant
	Consommations énergétiques du territoire (toutes énergies incluant le carburant et les énergies fossiles de chauffage)	5905 GWh
	Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)	549,77 GWh
	Consommation énergétique en auto-consommation (individuelle et collective)	
	Nb de passoires thermiques dans les logements privés	33111
	Nb de passoires thermiques dans le parc social	
	Nb de passoires thermiques dans le parc des bâtiments publics	
	Nb de passoires thermiques dans le parc des locaux d'entreprises	
	Part des logements énergivores en 2018	48,10%

	Nb de copropriétés en situation fragile ou dégradée	
	Nb d'artisans et d'entreprises certifiés RGE sur le territoire	
	Nb estimé de chaudières au fioul	10520
	Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)	
	Part des équipements publics ayant un mode de chauffage en énergie renouvelable	
Traitement des déchets, économies circulaires	Tonnage de déchets produits par le territoire	522,32 t
	Nombre de structures de réemploi et de réutilisation des déchets 2018	68
	Etat des équipements de tri au regard des normes	
	Part de la population couverte par une offre de tri des emballages	100 %
	Existence de tri à la source des bio-déchets dans structures de restauration collective, et pour les logements collectifs	66
	Taux de tri sélectif par filière	
	Taux de valorisation matière et organique des ordures ménagères et assimilées (OMA)	29,11 %
	Taux de valorisation matière et organique des Déchets occasionnels (déchets de déchèteries, apports directs et collectes spécifiques) non dangereux non inertes	64,99 %
	Taux de valorisation matière et organique des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) non dangereux non inertes	42,40 %
	Nombre de sites dont les sols sont pollués 2019	6
Agriculture et alimentation locale	Existence d'un projet alimentaire territorial	PAT en cours d'élaboration
	Nb d'exploitations agricoles ayant fait une déclaration PAC	489
	Nb exploitations agricoles (y compris cotisants solidaires)	554
	Nb de producteurs vendant en circuit court	
	Nb de marchés de producteurs	
	Part de la commercialisation de produits alimentaires via des circuits courts 2010	11,50 %
	Nb d'AMAP	11
	Surface agricole utile du territoire	60196 ha
	Ratio des exploitations engagées dans l'agriculture biologique	5,09 %

	Ratio des exploitations engagées dans la contractualisation MAEC	2,42 %	
	Pourcentage de la surface agricole engagée dans des démarches de labellisation environnementale		
	Volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire	70159 kg	
Actions en matière de biodiversité	Part des aires protégées	9,30 %	
	ZNIEFF (surface)	20,06 %	
	Part des cours d'eau en bon état écologique		
	Part des cours d'eau selon l'état chimique		
		bon état	
		information insuffisante pour attribuer un état	
		non atteinte bon état	
	Nb d'obstacles aux écoulements identifiés dans le ROE	123	
	Part des surfaces forestières bénéficiant d'une garantie de gestion durable		
	Linéaire de haies	3454,6 km	
	Surface d'espaces boisés	22922 ha	
	Existence d'un atlas communal de la biodiversité		
	Part du territoire classé en réservoir de biodiversité par le SRCE	25%	
	Label « Terre saine »	Oui	
« Territoires engagés pour la nature »	Non		
Lutte contre l'artificialisation des sols	Etat d'avancement du PLUi	En révision	
	Evolution du nombre d'hectares artificialisées	1381 ha	
	Surfaces désartificialisées	51 ha	
	Surfaces de friches à réhabiliter (potentiel de recyclage foncier)		
Eau et assainissement	Compatibilité des installations de traitement des eaux usées avec les normes européennes		
	Taux de fuite des réseaux du territoire	13,1 % pour communes gérés par Grand Poitiers, 19 % pour Jaunay-Marigny, et 20,6 % pour communes gérées par Eaux de Vienne	
	Aire de protection de captage	24 %	
	Ratio des points de captage en eau potable situés dans un périmètre de protection éloignée	96,60 %	
	Nb de captages bénéficiant d'un plan d'actions	23	
	Couverture du territoire par un sage approuvé	32,00 %	
	Couverture du territoire par un sage en cours	68,00 %	